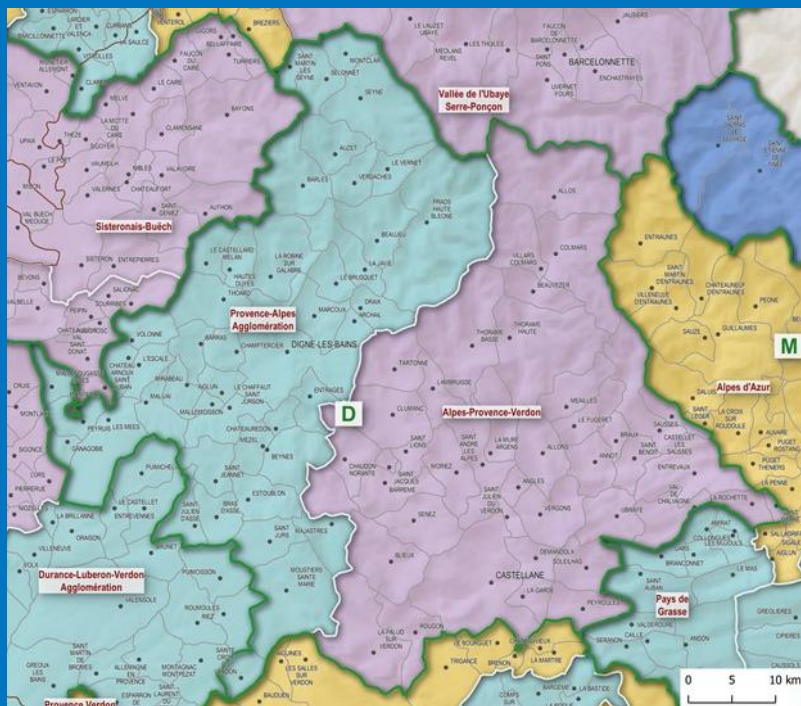


Contrat Opérationnel de Mobilité



BASSIN D



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_14-DE

Signataires du Contrat Opérationnel de Mobilité		
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
Département des Alpes-de-Haute-Provence		
Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »		
Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération		
SNCF Gares et Connexions		
Commune de Digne		

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L4221-1 et suivants ;

Vu le code des transports et notamment l'article L1215-1 et suivants ;

Vu la délibération n°22-0605 du 21 octobre 2022 du Conseil régional approuvant la cartographie des bassins de mobilité ;

Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil régional adoptant le projet de Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du Schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

Vu la délibération n°23-0219 du 23 juin 2023 du Conseil régional approuvant la modification du SRADDET Provence Alpes Côte d'Azur ;

Entre les soussignés :

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, représentée par Renaud MUSELIER, Président ;

Le Département des Alpes-de-Haute-Provence, représenté par Eliane BARREILLE, Présidente ;

La communauté d'agglomération du Provence-Alpes-Agglomération, représentée par Patricia GRANET-BRUNELLO, Présidente ;

La communauté de communes de Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière », représentée par Maurice LAUGIER, Président ;

ci-après dénommées « les EPCI » ;

L'entreprise, SNCF Gares et Connexion, représentée par Jérôme BINI, Directeur ;

La commune de Digne, représentée par Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire ;

il a été convenu ce qui suit :

Les différentes parties s'engagent à :

- mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2028 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités ;
- prendre part à la mise en œuvre des actions, dans les rôles définis par le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents ;
- collaborer dans une logique d'amélioration continue et éventuellement d'expérimentation, au service des usagers ;
- contribuer à l'évaluation des actions inscrites au contrat opérationnel de mobilité et au partage des données ;
- communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

1 Lexique de base

Autorités organisatrices de la mobilité (AOM) : Une AOM est une personne publique compétente pour l'organisation des mobilités sur son ressort territorial.

Cette compétence d'AOM est exercée dans le champ local par les EPCI à fiscalité propre : métropole, communauté urbaine, communauté d'agglomération, communauté de communes.

Depuis le 1er juillet 2021 et la mise en œuvre de la Loi d'Orientations des Mobilités, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM par substitution à la place d'une communauté de communes lorsque cette dernière n'a pas souhaité prendre la compétence d'AOM par délégation de ses communes membres. La Région est alors AOM locale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est AOM régionale (AOMR), compétente pour les services d'intérêt régional (ex : tout service de transport qui dépasse le ressort territorial d'une AOM) c'est à dire les transports routiers de voyageurs d'intérêt régional, les transports scolaires et les TER.

La compétence d'AOM peut être exercée au travers de syndicats mixtes lorsque la compétence a été transférée par ses membres.

Bassin de Mobilité (BM) : Il s'agit de l'échelle locale sur laquelle les mobilités quotidiennes s'organisent sous la responsabilité et le financement des différentes AOM ; c'est donc l'échelle de référence pour l'élaboration des contrats opérationnels de mobilité (COM). Le territoire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est structuré en 12 bassins de mobilité (délibération 22-0605 du 21 octobre 2022). La Communauté de Communes de l'Enclave des Papes qui appartient à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur fera partie quant à elle d'un bassin piloté par la Région Auvergne Rhône Alpes (bassin de Montélimar Sud Drôme).

Comité de Bassin (COBASS) : C'est l'instance où la Région chef de file organise l'action commune pour l'amélioration des mobilités du bassin considéré. C'est l'organe de pilotage dans l'élaboration et le suivi du COM du bassin considéré. Il se compose des signataires du contrat opérationnel de mobilité du bassin considéré et pourra se décliner en comité technique.

Comité de partenaires régional (COPART Régional) : Pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité des partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Comités de partenaires locaux (COPART locaux) : En tant qu'AOM locale par substitution, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a l'obligation, comme chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.¹

¹ Conférence plénière du 13 Juin 2023

Mobility as a Service (MaaS) : le Maas a pour objectif d'offrir aux usagers un service intégré, complet et simple en matière de mobilité, tant en termes d'information que de billettique. Ce concept suppose notamment une gouvernance coordonnée des différents intervenants publics et privés.²

Pôle d'échange multimodal (PEM) : les pôles d'échanges multimodaux facilitent l'intermodalité en assurant la connexion entre différents modes de transport et en reliant les modes de déplacements alternatifs à la voiture notamment.

Dans le contexte de la décarbonation des mobilités, les Pôles d'Échange multimodaux (PEM) sont un outil du report modal, un maillon de la chaîne de déplacement.³

² Définition CEREMA

³ Définition CEREMA

Liste des abréviations

ADT	Agence de Développement du Tourisme
AMP	Aix Marseille Provence Métropole
AOM	Autorités Organisatrices de la Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BM	Bassin de Mobilité (<i>cf. lexique</i>)
CA	Communauté d'Agglomération
CA P2A	Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération
CCAPV	Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »
CC	Communauté de communes
COBASS	Comité de Bassin (<i>cf. lexique</i>)
COM	Contrat Opérationnel de Mobilité
COP	Conférence des Parties
COPARTR	Comité des Partenaires régional (<i>cf. lexique</i>)
COPARTL	Comités de Partenaires locaux (<i>cf. lexique</i>)
COTECHBASS	Comité Technique de Bassin
CPER	Contrat de Plan État Région
CPF	Chemins de Fer de Provence
CRET	Contrats Régionaux d'Équilibre Territorial
EPCI	Établissements Publics de Coopération Intercommunale
ERTMS	European Rail Traffic Management System
EV	EuroVelo
JOB	Jour Ouvré de Base
LER	Lignes Express Régionales
LHNS	Lignes à Haut Niveau de Service
LNPCA	Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur
LOM	Loi d'Orientations des Mobilités
LOTI	Loi d'Orientations des Transports Intérieurs
MaaS	Mobility as a Service (<i>cf. lexique</i>)
MtCO2eq	Millions de tonnes en équivalent CO2
MTPM	Métropole Toulon Provence Méditerranée

NOTRe	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
PAMS	Plan d'actions commun en matière de Mobilité Solidaire
PCAET	Plan Climat-Air-Énergie Territorial
PDM	Plan de mobilité
PDU	Plan de Déplacements Urbains
PEM	Pôle d'échange multimodal (cf. lexique)
PCL	Piste cyclable du littoral
PLU	Plan Local d'Urbanisme
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale
SNBC	Stratégie Nationale Bas Carbone
SNCF	Société Nationale des Chemins de fer Français
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
TAD	Transport A la Demande
TC	Transport Collectif
TCU	Transport Collectif Urbain
TER	Trains Express Régionaux
TGV	Train à Grande Vitesse
TPMR	Transports de Personne à Mobilité Réduite
VAE	Vélo à Assistance Électrique
VTM	Véhicules Terrestres à Moteur

2 La démarche de co-construction

Les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) constituent des cadres d'action communs qui portent sur une vision globale et partagée de la mobilité au sein de chaque bassin de mobilité (BM). C'est donc dans l'esprit de la LOM et dans une volonté d'intégration des acteurs locaux à cette démarche d'amélioration des mobilités que la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a souhaité que les COM soient co-construits à l'échelle locale.

Une méthodologie de co-construction pragmatique a été mise en place autour d'une alternance de trois types de réunions depuis septembre 2023 :

- Les Comités de Bassin (COBASS), réunions de validation et d'arbitrage, réunissant des élus du BM ainsi que des référents techniques ;
- Les Comités technique de Bassin (COTECHBASS), ayant pour objectif de préparer les travaux à valider en COBASS. Ils réunissaient les référents techniques des différents EPCI composant le BM ;
- Les ateliers, qui ont été les lieux du travail de la co-construction et qui ont permis de faire émerger des propositions d'engagements répondant aux objectifs du bassin.

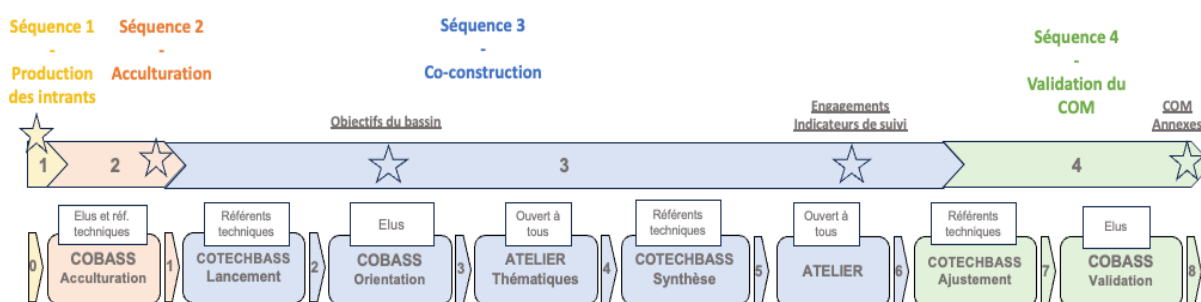


Figure 1 : Chronologie de la méthodologie de co-construction du COM

3 Contenu du Contrat Opérationnel de Mobilité

Le COM est un document avec des parties co-produites par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les acteurs du bassin.

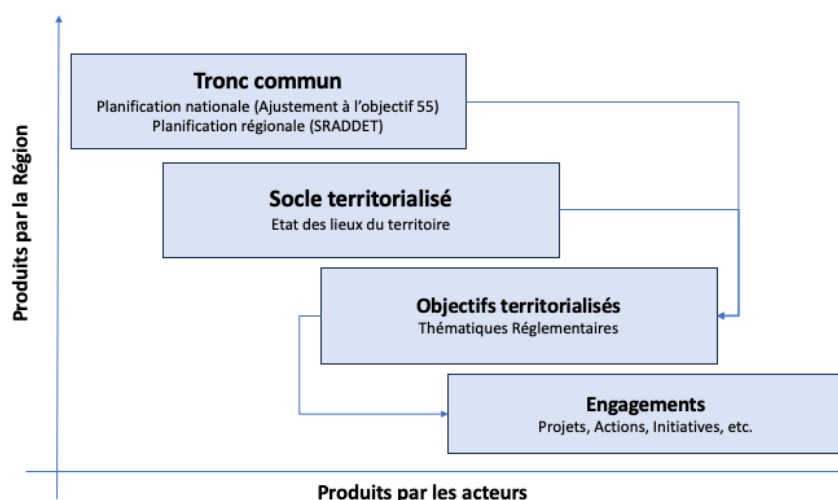


Figure 2 : Structure synthétique du COM

3.1 Le tronc commun

Le tronc commun a pour objectif de formaliser la stratégie régionale en matière de mobilité, dans le sillage de la LOM et des enjeux nationaux en matière de décarbonation.

L'appellation « tronc commun » se justifie par le fait que ce chapitre est commun à tous les COM quel que soit le BM, et qu'il a été défini comme le cadre de la démarche par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur chef de file des mobilités. Il indique notamment la durée du contrat et les modalités de gouvernance.

Son contenu et sa mise en forme ont été préparés par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et soumis aux acteurs dès le lancement de la démarche.

3.2 Le socle territorialisé

Le socle territorialisé permet de faire un état des lieux du bassin concerné sur les différentes thématiques prévues par le code des Transport et la Région pour les COM.

Il a constitué un intrant à la co-construction et a fait l'objet de remarques, d'amendements, d'ajouts par les acteurs locaux au long de la démarche de co-construction.

3.3 Les objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs à poursuivre sur le bassin de mobilité ont été co-construits et proposés par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Il s'agissait ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du BM, objectifs à moyen terme dont l'échéance peut dépasser la période de mise en œuvre du COM. Autrement dit, le COM formalise sur une période de quatre ans les engagements qui doivent contribuer à l'atteinte des objectifs.

Les objectifs généraux et territorialisés ont été validés lors du COBASS n°2.

3.4 Les annexes

Les engagements sont insérés dans le COM en tant qu'annexes. Ces annexes engagement ont été co-produites par les acteurs du bassin et formalisent l'ensemble des actions concourant à l'atteinte des objectifs et pour lesquelles un ou plusieurs acteurs s'engage à participer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est également insérée en fin de COM.

Une annexe présente la démarche de suivi et d'évaluation qui accompagnera la mise en œuvre du COM.

Une annexe retrace le déroulement de la démarche de co-construction.

L'ensemble du COM et de ses annexes est arrêté lors du COBASS n°3 et proposé à la délibération des différentes assemblées.

SOMMAIRE GENERAL

<u>LE TRONC COMMUN</u>	<u>12</u>
<u>LE SOCLE TERRITORIALISE</u>	<u>36</u>
<u>LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES</u>	<u>68</u>
<u>ANNEXES</u>	<u>72</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

TRONC COMMUN



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE – TRONC COMMUN

1	ÉLÉMENTS DE CONTEXTE	15
1.1	DES EVOLUTIONS LEGISLATIVES QUI RENFORCENT LE ROLE DE LA REGION DANS LE DOMAINE DES MOBILITES.	15
1.2	LA NEUTRALITE CARBONE EN 2050, UN DEFI POUR LES MOBILITES	19
2	LES ENJEUX LIES A LA MOBILITE EN PROVENCE ALPES COTE D'AZUR	19
2.1	DES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES QUI STRUCTURENT LES DEPLACEMENTS.	19
2.2	DES ENJEUX FORTS D'ATTENUATION DES GES ET D'ADAPTATION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE	20
3	LA POLITIQUE REGIONALE EN MATIERE DE MOBILITES	21
3.1	LA CONSTRUCTION D'UNE STRATEGIE GLOBALE FACE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT CLIMATIQUE	21
3.2	UNE POLITIQUE REGIONALE AMBITIEUSE DECOULANT DE SON DOUBLE ROLE D'AUTORITE ORGANISATRICE DES MOBILITES ET DE CHEFFE DE FILE DE L'AMENAGEMENT ET DES MOBILITES	22
3.3	LA REGION ET LES PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES.	23
3.3.1	LES DISPOSITIFS DE SOUTIENS REGIONAUX AUX PROJETS DE MOBILITE DES TERRITOIRES	23
3.3.2	LES AUTRES LEVIERS DE LA REGION EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES DES TERRITOIRES	25
4	LE CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	27
4.1	DEFINITION DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE	27
4.2	DEFINITION DU BASSIN DE MOBILITE	27
4.3	NATURE DU COM	29
4.4	DUREE DU COM	29
4.5	STRUCTURES DE GOUVERNANCE DE LA MOBILITE	30
4.5.1	LE COMITE DE BASSIN	30
4.5.2	LE COMITE TECHNIQUE DE BASSIN	30
4.5.3	LES COMITES DES PARTENAIRES	30
4.6	CADRE DE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	30
4.6.1	LES INSTANCES DE GOUVERNANCE DU COM	30
4.6.1.1	Le comité de bassin (COBASS)	30
4.6.1.2	Le comité technique de bassin (COTECHBASS)	30
4.6.1.3	Les ateliers de travail	31
4.6.1.4	La tenue du COBASS	31
4.6.1.4.1	La convocation du COBASS	31
4.6.1.4.2	La séance du COBASS	31
4.6.1.4.3	La prise de décision du COBASS	31
4.6.1.5	La tenue du COTECHBASS	31
4.6.1.5.1	La convocation du COTECHBASS	31
4.6.1.5.2	La séance du COTECHBASS	32
4.6.1.5.3	Les propositions du COTECHBASS	32
4.6.1.6	La tenue des ateliers de travail	32
4.6.1.6.1	La convocation de l'atelier de travail	32
4.6.1.6.2	Le déroulement de l'atelier de travail	32
4.6.1.6.3	Les propositions de l'atelier de travail	32

4.6.2	LES PRINCIPES DE CO-CONSTRUCTION DU COM	32
4.6.2.1.1	L'égalité des participants	33
4.6.2.1.2	Le principe de subsidiarité	33
4.6.2.1.3	Le principe d'efficacité	33
4.7	ÉVALUATION DU COM	33
4.8	MODALITES DE REVISION	33
4.9	MODALITES DE RESILIATION ET DE REGLEMENT DES DIFFERENDS	34
5	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	34
5.1	OBJECTIFS SRADDET CONSACRES DIRECTEMENT AUX MOBILITES ET APPLICABLES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE REGIONAL	34

1 Éléments de contexte

1.1 Des évolutions législatives qui renforcent le rôle de la Région dans le domaine des mobilités.

Ces dix dernières années ont été marquées par plusieurs évolutions législatives qui ont précisées et renforcées le rôle de la Région dans l'organisation et la coordination des mobilités.

- **La Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe).**

La Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Loi NOTRe) a redéfini les compétences de chaque collectivité territoriale. Ainsi, la Région est devenue l'autorité organisatrice de l'intégralité de la mobilité interurbaine.

La loi NOTRe a également créé le **Schéma Régional d'aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)**, dont l'élaboration, l'animation, le suivi et l'évaluation ont été confiés à la Région. Le SRADDET est le document de planification qui définit la stratégie d'aménagement durable du territoire régional, détermine les objectifs à atteindre et fixe les règles pour y parvenir.

Le SRADDET a une valeur prescriptive. Il doit être décliné dans les documents locaux de planification et d'urbanisme : Schéma de cohérence territoriale (SCOT), Plan local d'urbanisme communal ou intercommunal (PLU, PLUi), Plan de mobilité simplifié ou non (PDU/PDM/PDMS), Plan climat air énergie territorial (PCAET). Le SRADDET de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, approuvé le 15 octobre 2019, par M. le Préfet de Région, comprend 68 objectifs et 53 règles. 17 objectifs et 15 règles concernent directement les transports et la mobilité [cf. & 5 Informations complémentaires].

Un des axes majeurs du SRADDET est la **sobriété foncière** avec des objectifs de réduction de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers et la lutte contre l'artificialisation nette des sols.

Dans le domaine de la mobilité, le SRADDET fixe pour objectif une réduction de -75 % des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports en 2050. La principale priorité est **l'amélioration des transports du quotidien**. Le SRADDET affirme la volonté de développer de nouvelles pratiques de mobilité, de simplifier la vie des voyageurs et de rechercher les complémentarités optimales entre les différents modes et réseaux de transport. Le schéma définit aussi la stratégie régionale en matière aéroportuaire applicable aux aéroports régionaux et locaux.

Une procédure de révision du SRADDET a été engagée en 2024 afin de prendre en compte, notamment, la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) adoptée en décembre 2019 et la Loi dite Climat et Résilience, votée en août 2021.

- **La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)**

Près de 30 ans après la Loi d'Orientation sur les Transports Intérieurs (LOTI), la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités, plus connue sous son acronyme LOM, définit un nouveau cadre législatif, plus complet et actualisé. Elle acte le passage des transports aux mobilités.

Elle s'inscrit dans le sillage des différentes stratégies définies par l'État en termes de transition écologique et énergétique, aux premiers rangs desquelles :

- les Accords de Paris sur la transition énergétique (2015),
- les Assises de la mobilité (2017),
- le Plan vélo et mobilités actives (2018).

La LOM affirme le couple Région/Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) pour organiser, au plus près des bassins de vie, la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

L'objectif affiché est de couvrir l'intégralité du territoire national par des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) locales, afin que chacun puisse bénéficier de services publics de mobilité alternatifs à l'usage individuel de l'automobile. Elle réaffirme le droit à la mobilité pour tous, à partir d'une approche durable, multimodale et territorialisée, en prenant en considération l'ensemble des maillons de la chaîne de mobilité.

Les 4 grands objectifs visés sont :

- Sortir de la dépendance à l'automobile en offrant des solutions alternatives sur tous les territoires,
- Réussir la transition écologique et tendre vers une mobilité décarbonée,
- Accélérer la croissance des nouvelles mobilités,
- Construire une nouvelle programmation financière des infrastructures au service de la mobilité du quotidien.

La LOM vise également à :

- Offrir des solutions de mobilités diversifiées pour répondre aux besoins des habitants,
- Doter tous les territoires d'une autorité publique en charge de construire ces solutions,
- Co-construire ces solutions localement, en les adaptant au contexte territorial,
- Renforcer la coopération des acteurs publics de la mobilité pour assurer une réponse à l'échelle du bassin de mobilité quotidien des habitants,
- Répondre aux enjeux des déplacements Domicile-Travail,
- Apporter une réponse aux besoins de mobilité des publics les plus fragiles.

La LOM renforce les compétences de la Région en termes de mobilité, en la dotant de :

- **Un rôle de « chef de file de la mobilité »** qui correspond à l'impulsion et à la coordination de la compétence mobilité des AOM à l'échelle de bassins de mobilité que la Région définit et délimite. La Région est chargée d'organiser les modalités de l'action commune des AOM,
- **Un rôle d'AOM régionale** qui concerne des enjeux et des services qui dépassent l'échelle locale des AOM. La Région est compétente pour tous les services qui sortent du ressort territorial d'une AOM (à l'exception des services ferroviaires pour lesquels elle reste compétente à l'intérieur du périmètre de l'AOM),

- **Un rôle d'AOM locale par substitution** (AOML) sur les territoires où les communautés de communes n'ont pas pris la compétence mobilité (15 EPCI concernés en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Les AOML (y compris la Région en tant qu'AOML) sont libres de mettre en place les services et la tarification qui sont les plus adaptés aux territoires sur lesquels elles interviennent.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se compose de 52 EPCI dont 37 sont Autorités Organisatrices de la Mobilité.

Les intercommunalités en 2020

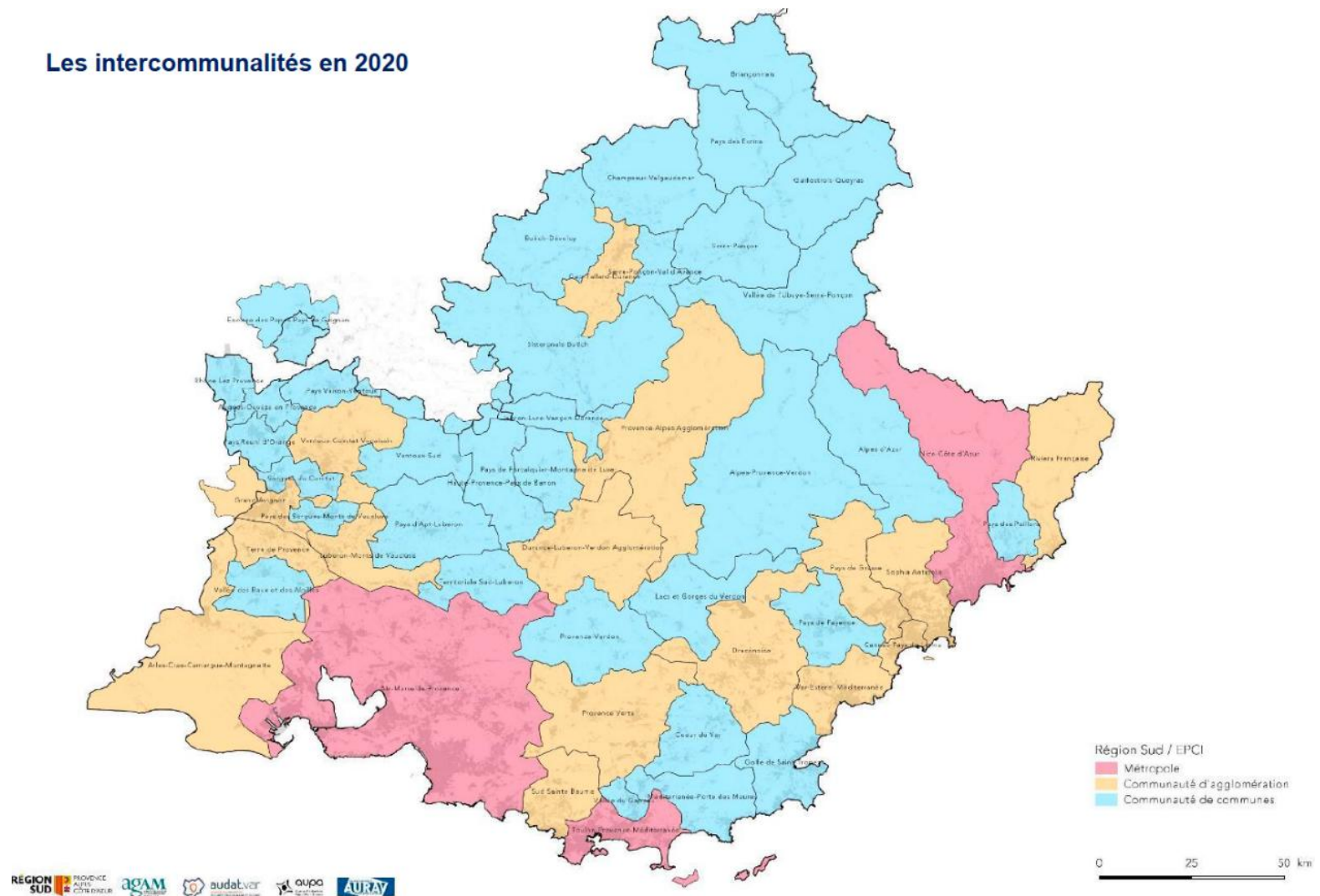


Figure 3 : Intercommunalités de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Atlas Mobilité Volet C : compréhension de la modalité régionale)

1.2 La neutralité carbone en 2050, un défi pour les mobilités

L'objectif de neutralité carbone en 2050 a été adopté par la France et inscrit dans la loi. La stratégie nationale bas carbone (SNBC) décrit le chemin pour l'atteindre. Il s'agit de réduire d'un facteur 6, en 30 ans, l'empreinte carbone moyenne d'un Français, pour la faire passer de 11 tonnes de CO₂eq par an en 2019 à moins de 2t CO₂eq en 2050.

Le secteur des transports pèse lourdement dans le volume global des émissions des gaz à effet de serre (GES). Il **représente encore 30% des émissions des GES**. Or, si l'on observe une stabilisation récente, les émissions provenant du secteur des transports ont, entre 1990 et 2022, continué à augmenter. En outre, 50% des émissions de ce secteur proviennent des véhicules particuliers.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, une rupture s'impose. **Pour être à la hauteur des enjeux de la transition écologique des mobilités, il est nécessaire d'intervenir sur le système global de transports**. Agir uniquement sur le levier de la transition énergétique des véhicules (électrification) ne suffira pas. En outre, ce levier ne règle pas les autres externalités négatives des transports (congestion, certaines pollutions).

Il s'agit donc d'intervenir sur la mobilité des voyageurs et des marchandises avec un panel large qui va au-delà des seules infrastructures de transport : les services, avec une offre de transports collectifs et partagés, le matériel roulant, l'énergie, le comportement, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience.

2 Les enjeux liés à la mobilité en Provence Alpes Côte d'Azur

2.1 Des caractéristiques géographiques et des dynamiques territoriales qui structurent les déplacements.

Avec 5 millions d'habitants répartis sur 6 départements, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se distingue par des densités de population hétérogènes, avec un littoral urbanisé où se concentrent, au sein des trois métropoles régionales (Aix Marseille Provence ; Toulon Provence Méditerranée et Nice Côte d'Azur) près de 80% des habitants de la région et un arrière-pays et un bassin alpin moins peuplés et plus ruraux.

Le territoire régional se caractérise par une forte diversité géographique, avec plusieurs espaces et paysages distincts : massif alpin, littoral azuréen, territoire provençal et couloir rhodanien.

L'ouverture sur la Méditerranée et sur le nord du bassin européen via le couloir rhodanien et l'axe alpin renforce son rôle d'interface stratégique. Véritable carrefour de circulations des hommes comme des marchandises depuis l'antiquité, la région bénéficie d'un réseau de transports dense et diversifié, moteur de son dynamisme et de son attractivité économique.

La région Provence Alpes Côte d'Azur est incontestablement une région « riche », mais où le creusement des inégalités est accentué par les dynamiques territoriales. Le foncier disponible, le long du littoral, est rare et cher. Cela accentue les phénomènes de ségrégation et de fracture territoriales : les territoires à faibles ressources fiscales accueillent les populations les plus fragiles et voient partir les populations plus favorisées (couples avec enfants, bi-actifs, cadres ou professions intermédiaires).

Les territoires les plus riches voient partir les populations les plus modestes (familles monoparentales et les ménages disposant d'un niveau de formation et de qualification moins élevé), et arriver des populations plus aisées.

L'accessibilité aux équipements et aux services est ainsi déterminante pour garantir l'égalité des territoires et la capacité des politiques publiques à apporter un niveau de services adapté aux habitants. La région est globalement bien pourvue en équipements : 95% de la population accède en moins de 7 minutes en voiture aux principaux services de la vie courante (écoles, collèges, supermarchés, médecins, salons de coiffure, bureaux de poste...).

Cependant, certaines communes restent enclavées, en particulier au sein du massif alpin ou dans certaines zones rurales de l'arrière-pays et sont donc éloignées des services.

Ces caractéristiques géographiques favorisent une hyperurbanisation autour des métropoles et des aires urbaines, avec un phénomène de périurbanisation prononcé depuis une quarantaine d'année. Une des particularités de la région réside dans cette structure polycentrique et cet habitat dispersé, avec un réseau viaire très développé.

La gestion des mobilités y est complexe. En effet, l'organisation polycentrique et la périurbanisation génèrent de plus en plus de déplacements, à l'origine de la congestion des réseaux routiers et ferroviaires. Les déplacements quotidiens sont marqués par la prépondérance de l'usage de la voiture individuelle, notamment dans les secteurs ruraux.

L'interconnexion entre équipements routiers majeurs, portuaires et aéroportuaires, la coordination des réseaux de transport en commun, l'accessibilité et la qualité des pôles d'échanges multimodaux ainsi que la mise à niveau des réseaux de proximité sont autant d'enjeux à prendre en compte pour tendre vers une mobilité plus fluide et plus durable. L'enjeu majeur pour le territoire régional est de garantir une qualité de service pour les différents pôles de connexion. Une offre multimodale bien articulée permet également d'organiser les réseaux en bonne intelligence et synergie.

Le territoire est maillé (2022) par 196 gares ferroviaires, 15 gares routières, plus de 150 aires de covoiturage et 28 parking-relais identifiés.

2.2 Des enjeux forts d'atténuation des GES et d'adaptation face au changement climatique

Les mobilités structurent le quotidien. Tous (ou presque) se déplacent tous les jours pour travailler, accompagner les enfants à l'école, étudier, voir sa famille, ses amis, faire ses courses ou se divertir. Or, malgré l'amélioration de l'offre et l'augmentation continue de la fréquentation des réseaux de transports en commun en région, seuls 11% des trajets domicile/travail se font en transports collectifs, 60% des déplacements domicile/travail de moins de 5 km se font en voiture, seuls 2% sont effectués à vélo. En outre, 1 trajet en voiture sur 4 fait moins de 3 km, cette proportion atteint 4 trajets sur 10 en agglomération.

De fait, **en termes d'émissions de gaz à effet de serre (GES), la tendance régionale suit celle observée au niveau national : le secteur des transports est le seul qui a vu, depuis 1990, le volume de ses émissions de GES ne pas baisser significativement. Il représente, dans la région, 31% des émissions totales de GES, soit 51,1 MteqCO₂.**

Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique, dont les effets sont déjà visibles et vont continuer à s'aggraver tant en fréquence qu'en intensité (inondations, vagues de chaleur, incendies, glissements de terrain, etc.), et de tensions grandissantes sur les ressources

(matières premières critiques, énergie, eau, foresterie et agriculture), la résilience des territoires passera, notamment, par la capacité des systèmes de transport à faire face aux crises.

Cela est particulièrement marqué en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Appartenant à l'espace méditerranéen, cette région est **très vulnérable vis-à-vis des impacts du réchauffement climatique, sur la frange littorale comme dans les espaces alpins**, avec de lourds impacts sur les infrastructures et services de transports de la région, dont la gouvernance est multiple.

Les catastrophes récentes - inondations dans le Var et les Alpes-Maritimes (tempête ALEX dans la vallée de la Roya, inondations de la ville de Cannes), coups de mer qui emportent les routes, mouvements de terrain qui coupent les itinéraires Alpains (Chambon, Pas de l'Ours), canicule de 2022 qui a imposé un abaissement des vitesses d'exploitation du réseau ferroviaire... - **ont eu de fortes incidences sur les infrastructures et les services de transport et rappellent l'importance de la résilience du système régional de transport** pour préserver la vitalité du tissu économique régional et la qualité de vie des habitants de Provence Alpes Côte d'Azur.

Il est dès lors crucial d'engager des actions pour préparer les infrastructures et services de transport aux conséquences du changement climatique. Cela implique de mettre en place des systèmes de surveillance, de modifier certaines infrastructures, pour anticiper et répondre aux perturbations et de modifier les politiques d'aménagement, d'investissement et d'entretien.

3 La politique régionale en matière de mobilités

3.1 La construction d'une stratégie globale face aux enjeux du changement climatique

Les effets du changement climatique et de la crise énergétique ont conduit la Région à construire une réponse globale aux défis qu'ils posent, en faisant évoluer les infrastructures et leur exploitation, les usages et services de mobilité vers des modes plus collectifs, partagés et plus sobres en énergie, tout en répondant aux besoins des populations et de l'économie, autour de quatre orientations stratégiques pour la transition écologique de la mobilité en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, formant l'acronyme **ACoRS** (Adaptation / Conversion / Report modal / Sobriété), qui constituent la grille d'analyse de la Région tant pour ses actions que celles qu'elle peut soutenir.

Ainsi, apparaissent stratégiques :

- **Les projets/actions visant l'adaptation (A) aux défis écologiques et sociaux mondiaux** liés au dépassement des limites planétaires (changement climatique, tension sur la ressource en eau ...), dans l'objectif de gérer l'inévitable et d'éviter l'ingérable, en construisant la résilience aux bouleversements en cours et à venir ;
- **Les projets/actions conduisant à la conversion (Co) des infrastructures**, au bénéfice des modes de déplacement décarbonés et alternatifs à l'autosolisme, **et des flottes**, pour une meilleure efficacité énergétique des véhicules afin de sortir en 20 ans des énergies fossiles en utilisant l'énergie adaptée à l'usage ;
- **Les projets/actions incitant au report (R) modal et la multimodalité**, pour réduire les consommations énergétiques par unité (voyageur ou marchandises) en favorisant le transport collectif actif et partagé ;

- **Les projets promouvant la sobriété (S) des déplacements motorisés**, pour réduire les besoins énergétiques en requestionnant les modes de vie, l'organisation des territoires et les circuits de production et de consommation, tout en améliorant la qualité de vie.

3.2 Une politique régionale ambitieuse découlant de son double rôle d'autorité organisatrice des mobilités et de cheffe de file de l'aménagement et des mobilités

Autorité Organisatrice la Mobilité Régionale et Cheffe de file de l'aménagement du territoire régional et des mobilités, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur met en œuvre une politique de mobilité ambitieuse, visant à répondre aux enjeux d'aujourd'hui et de demain. Cette politique s'articule autour des axes suivants :

1. Garantir des solutions de mobilité « minimales » à tous les usagers, afin de garantir, pour chaque habitant, une « mobilité essentielle » (études, travail, santé, loisirs de proximité, etc.) à un coût raisonnable, accessible pour les plus modestes et pour ceux qui n'ont pas accès à la voiture individuelle (jeunes, seniors, etc.)
2. Réduire le trafic routier et ses nuisances (CO2, bruit, pollution, accidentologie, etc.)

Les objectifs qui en découlent se traduisent de manière différente selon la typologie de territoire :

- Au sein et autour des zones les plus urbanisées et les plus denses : assurer une offre de transport collectif courte distance (< 80 km) avec un très haut niveau de service (cadencement, régularité, amplitude, etc.) dans des conditions de complémentarité et d'intermodalité avec les autres modes de transports : transports collectifs urbains, covoiturage, vélo, marche à pied... afin de réduire massivement le trafic routier pour les déplacements du quotidien.
- Au sein et autour des zones moins peuplées et peu denses : garantir des solutions de mobilité «de base » pour les trajets courts, en particulier en termes de rabattement vers les pôles urbains locaux pourvoyeurs d'emplois, les établissements scolaires, les services de santé... Il s'agit d'encourager et accompagner des formes nouvelles de déplacements : covoiturage, autopartage, mise en service de petits bus locaux, mobilité des services à la population (bus services itinérants) ...

La volonté de la Région est de :

- Encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal de la voiture vers les transports collectifs,
- Proposer une offre ferroviaire qualitative et attractive, complémentaire avec les autres modes de déplacements,
- Offrir à tous un transport collectif routier complémentaire à l'offre ferroviaire, adapté aux spécificités des territoires et aux besoins des usagers,
- Optimiser le réseau ZOU! de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de consolider et renforcer l'offre de transports collectifs
- Accompagner les territoires vers une meilleure mobilité des usagers,
- Promouvoir et financer des solutions de mobilité et d'intermodalité, de transport et de logistique en travaillant sur l'ensemble des leviers :

- Expérimenter de nouvelles solutions, jusqu'à leur évaluation et conditions de répllication pour les confier en exploitation pérenne à des tiers,
- Actionner les leviers permettant d'agir sur l'accélération des changements de comportements dans la mobilité du quotidien,
- Garantir à tous la facilité d'achat de titres régionaux (sans obligation digitale), et développer la vente croisée (par/pour des tiers) pour certains titres.

Cette volonté de la Région suppose de :

- Développer une offre de desserte TER et Chemins de Fer de Provence adaptée aux territoires et aux besoins des usagers, en priorisant les efforts sur les axes où le trafic routier qui pourrait être reporté est important, et dans le cadre d'une gouvernance renouvelée avec les territoires, les partenaires et les usagers.
- Contribuer à l'intermodalité et la complémentarité avec le service de transport collectif routier régional (LER, lignes de proximité), l'offre ferroviaire ainsi qu'avec les autres modes de transport collectifs (Transports Collectifs Urbains/Transports à la demande/Vélo...).
- Préparer l'ouverture totale du marché régional ferroviaire à la concurrence afin de développer et améliorer la qualité l'offre, tout en réduisant les coûts.
- Développer la complémentarité car-train et car-car en supprimant les doublages d'O/D et d'horaires,
- Centrer le réseau express routier sur la vitesse commerciale et la desserte des grands pôles de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur,
- Innover les territoires par le réseau de proximité sans se substituer aux AOM et encourager le rabattement sur des pôles d'échanges secondaires,
- Favoriser les nœuds multimodaux par territoire.
- Territorialiser les politiques de mobilité régionale.
- Harmoniser les modalités de circulation entre les AOM.
- Positionner la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en prestataire de services pour les territoires, non dotés d'AOM, afin de répondre aux attentes locales.
- Élaborer des scénarios prospectifs.
- Instruire une diversité de mécanismes : projets de réglementation, de tarification, de financements alternatifs...

Cette politique se déploie en synergie avec les contractualisations d'accompagnement des territoires portées par la Région.

3.3 La Région et les projets de mobilité des territoires.

3.3.1 Les dispositifs de soutiens régionaux aux projets de mobilité des territoires

La Région Sud accompagne les territoires via un cadre contractuel : les contrats « Nos territoires d'abord » qui déterminent, en fonction d'objectifs partagés, les projets soutenus et un plan d'actions prioritaires. Ce cadre contractuel est désormais, dans le domaine des mobilités, renforcé par les Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) [cf. chapitre 4. Le contrat opérationnel de mobilité].

Via ces contractualisations, la Région Sud promeut :

- L'intermodalité entre les services de transports régionaux et les services de transports locaux

Il s'agit de veiller à la bonne coordination/complémentarité des offres « Région » et des offres des Autorités Organisatrices de Mobilité (ex : tarification et d'interopérabilité des systèmes de billettique). Cette harmonisation des offres est souvent le point faible des projets de mobilités. Seront donc examinés tous les types de projets s'inscrivant dans la perspective d'améliorer l'intermodalité et la fréquentation du réseau régional ZOU ! (ex : aménagements de gares/PEM/parcs relais en connexion avec le réseau régional ZOU ! ; aménagements cyclables de rabattement, etc...)

- La mobilité collective et partagée

Il s'agit de soutenir les projets favorisant une régulation des usages de la voirie au bénéfice des modes de déplacement collectifs (ex : covoiturage (aires et services) et/ou voies réservées aux transports collectifs (TCSP).

- Les mobilités actives

La mise en œuvre du Schéma régional des Véloroutes est un objectif prioritaire de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. L'accompagnement des projets portés par les territoires avec cet objectif est un des axes privilégiés des contrats NTDA (ex : aménagements cyclables sécurisés en milieu urbain comme en milieu rural, favorisant, au quotidien, la pratique du vélo). La sécurisation des circulations piétonnes et la promotion de la marche à pied (cf. accessibilité des établissements scolaires) sont également des enjeux à prendre en compte.

- De nouvelles pratiques pour le transport de marchandises et la logistique

La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur souhaite promouvoir, dans le domaine du transport de marchandises et de la logistique, des pratiques plus durables, chez les donneurs d'ordre comme chez les consommateurs. La Région souhaite, également encourager, chaque fois que cela est possible, le report modal (fer et fleuve), la transition des flottes (y compris les modes d'avitaillement), les changements de pratiques des différents acteurs (mutualisation des ressources, optimisation des livraisons et des espaces logistiques), les réglementations des livraisons (simplification, harmonisation, diffusion), la logistique du dernier km (circuits courts, cyclo-logistique, reverse-logistique). La sécurisation de l'approvisionnement des différents territoires est également un enjeu pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les mesures préventives pour garantir la robustesse des chaînes logistiques en cas d'aléas, ainsi que les mesures pour assurer l'approvisionnement quotidien de territoires excentrés seront appréciées.

Pour atteindre ces objectifs, différents accompagnements et/ou cadres d'intervention régionaux pourront être mobilisés, tels que :

- La Création d'un **réseau de référents mobilité**,
- L'**Accompagnement des EPCI qui n'ont pas pris la compétence mobilité** en co-pilotant des études de faisabilité fléchées sur des territoires voulant mener des actions à leur compte, avec de possibles financements à 100%,

- Le **Cadre Zéro Emission en Route** : Le cadre d'intervention régional sur les carburants alternatifs se focalise sur les technologies Electrique-batterie, Hydrogène et Gaz Naturel Véhicule (GNV) en agissant sur l'offre de stations de recharge et d'avitaillement et la demande,
- Le dispositif **Gardons une COP D'avance - Sud Logistique 2030** : Lancement d'un appel à projets conjoint ADEME/Région, en vue de soutenir des projets de logistique agiles, résilients, sobres et respectueux de l'environnement et du climat, au service de l'économie et de l'attractivité du territoire régional,
- Le nouveau cadre d'intervention en faveur des **aménagements cyclables du quotidien**, adopté en mars 2024
- Le dispositif « **Mobilab** » d'accompagnement des projets d'innovation dans le domaine de la mobilité (y compris low-tech)
- Le **Soutien aux aires de covoiturage** dans leur dimension multimodale : financement des projets d'aires de covoiturage sous réserve d'être connectées à une ligne ou un arrêt de transport en commun du réseau régional ZOU ! et d'intégrer des équipements conférant à ces aires une dimension multimodale (stationnements vélo, bornes de recharge, Panneau à Messages Variables...),
- Le **FEDER Volet Massif** - mobilité durable : améliorer les mobilités touristiques et résidentielles en zone Massif,
- La **CIMA Services et mobilités** : améliorer la qualité de vie en montagne, les solidarités, les services et les mobilités entre villes, vallées, villages, stations en zone Massif

3.3.2 Les autres leviers de la Région en faveur des mobilités durables des territoires

▪ Le volet Mobilités du Contrat de Plan Etat/Région : des moyens pour investir.

Le volet Mobilités 2023-2027 du Contrat de Plan Etat-Région a été voté par l'assemblée plénière du 13 décembre 2024.

Doté d'une enveloppe globale de plus de 1,4 milliards d'euros dont 770 millions apportés par la Région et l'Etat à parité (385 millions chacun), il comprend une **enveloppe de 541 millions, dont 224 millions apportés par la Région, dédiée aux projets ferroviaires, aux pôles d'échanges et aux études et premiers travaux des Services Express Régionaux Métropolitains** des aires avignonnaise, toulonnaise, azuréenne et de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il comprend également une enveloppe de **338 millions dédiée aux projets routiers, dont 55 millions apportés par la Région, avec des orientations nouvelles par rapport aux CPER précédents**. Il s'agit d'atteindre les objectifs de préservation environnementale et de sobriété foncière, fixés par le SRADDET, la Loi Climat et Résilience (cf. Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050) et la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte et de respecter les préconisations du Conseil d'Orientation sur les Infrastructures de transport (COI), favorables à une réorientation des investissements routiers au bénéfice des déplacements collectifs, partagés, et des modes actifs (vélo, marche à pied). **Ces nouvelles orientations** sont traduites dans l'intitulé de la priorité relative aux projets routiers « **Transformer les infrastructures routières dans le but de favoriser les transports collectifs performants, la mobilité partagée, la pratique du vélo, de la marche et une intermodalité performante** ».

Ce volet Mobilités du CPER comprend également une priorité relative à la **résilience des infrastructures de transport, dotée d'une enveloppe régionale de 15 millions d'euros**, ainsi qu'une **priorité en faveur des aménagements cyclables dotée d'une enveloppe de 90 millions d'euros dont 30 millions apportés par la Région**.

A noter : A ce volet mobilités du CPER 2021-2027 s'ajoutent les investissements qui seront réalisés dans le cadre de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, dont les montants sont estimés à 3,6 milliards d'euros.

- **La territorialisation de la planification écologique : engager un maximum d'acteurs en faveur d'une mobilité sobre et décarbonée**

Les enjeux du réchauffement climatique pour nos territoires, particulièrement en matière de déplacements des personnes et des marchandises et d'infrastructures de transports (cf chapitre 2) ont conduit l'Etat et la Région à signer, le 23 août 2023, un protocole de mise en œuvre de la planification de la transition écologique pour une mobilité sobre et décarbonée, qui faisait de Provence-Alpes Côte d'Azur une région pilote de la territorialisation de la planification écologique et énergétique.

En pleine cohérence avec les politiques que la Région déploie dans le domaine des mobilités, l'Etat et la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur ont défini, dans le cadre de la planification écologique présentée à la Conférence des Parties (COP) le 11 décembre 2024, et de l'élaboration du plan régional de transformation écologique et énergétique, deux feuilles de route dédiées à la mobilité : « Mieux se déplacer » et « Mieux transporter les biens ».

La première « Mieux se déplacer » fixe 8 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Engager les 4 Services Express Régionaux Métropolitains et mettre en œuvre les Contrats Opérationnels de Mobilité.
- Action 3 Développer une offre de transports collectifs adaptée aux territoires
- Action 4 Mettre en place des infrastructures et des services, visant développer les pratiques vélo et marche à pied
- Action 5 Convertir la voirie existante en voies réservées pour transports en commun (VRTC) et pour covoiturage (VR+2) et adapter les conditions de circulation
- Action 6 Mettre en place et développer des services et infrastructures de covoiturage
- Action 7 Engager les employeurs sur des paquets d'actions minimales pour la mobilité des salariés
- Action 8 Aider à l'acquisition de voitures électriques et/ou à l'installation de recharges pour les véhicules électriques

La seconde « Mieux transporter les biens » détermine 5 actions structurantes :

- Action 1 Adapter les infrastructures et réseaux de transport au changement climatique
- Action 2 Préparer et mettre en œuvre un pacte d'engagement des services de fret ferroviaire
- Action 3 Développer les infrastructures de recharge et d'avitaillement pour les motorisations alternatives (électrique, GNV...)
- Action 4 Sensibiliser les donneurs d'ordre afin de les inciter au changement de pratiques (logistique, modes de transports, modalités de livraison...)

- **Action 5** Valoriser les modes de vie et de consommation plus sobres en activités logistiques

A travers ces actions structurantes, il s'agit d'intervenir sur la mobilité voyageurs et marchandises avec un panel large, qui va au-delà de la seule infrastructure de transport : la réduction de la part modale de la voiture individuelle (objectif – 15%), les services avec un renforcement de l'offre de transports collectifs, le matériel roulant, l'énergie, la sobriété et les changements de comportements qu'elle suppose, la réglementation, le partage de l'espace public et la réaffectation de la capacité des infrastructures routières aux modes alternatifs à l'autosolisme, le financement, la résilience...

Cependant, les objectifs fixés ne pourront être atteints sans la mobilisation et la participation actives de tous les acteurs publics et privés concernés, à l'échelle de chaque bassin de mobilités : Autorités Organisatrices des Mobilités, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, Collectivités Locales, Gestionnaires de réseaux, Chambres consulaires, Fédérations et Groupements Professionnels, Employeurs, Syndicats, Associations d'utilisateurs, Citoyens...

La planification écologique sera, dans le domaine des transports, une contribution déterminante pour une (r)évolution du système global de mobilité, indispensable pour espérer atteindre les résultats attendus, en matière de d'adaptation face au changement climatique, de réduction des GES et de décarbonation des transports.

4 Le Contrat Opérationnel de Mobilité

4.1 Définition du Contrat Opérationnel de Mobilité

Instauré par la LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le COM est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

La LOM a consacré pour la Région la fonction de collectivité chef de file pour l'organisation des modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité (article L1215-1 du code des transports).

« La Région conclut, à l'échelle de chaque bassin de mobilité (...) un contrat opérationnel de mobilité avec les autorités organisatrices de la mobilité, les syndicats mixtes de transport mentionnés à l'article L. 1231-10, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Peuvent être partie au contrat les autres établissements publics de coopération intercommunale ou tout autre partenaire, dont, le cas échéant, une région limitrophe du bassin de mobilité concerné »⁴.

(Compléments d'informations - paragraphe 5.2/5.3 : 5.2 Liste des abréviations et lexique de base)

4.2 Définition du Bassin de Mobilité

L'échelle de Bassin de mobilité est représentative de la mobilité du quotidien, relevant notamment de déplacements domicile-travail, et dépassant les frontières administratives des AOM.

⁴ Article L. 1215-2 du code des transports.

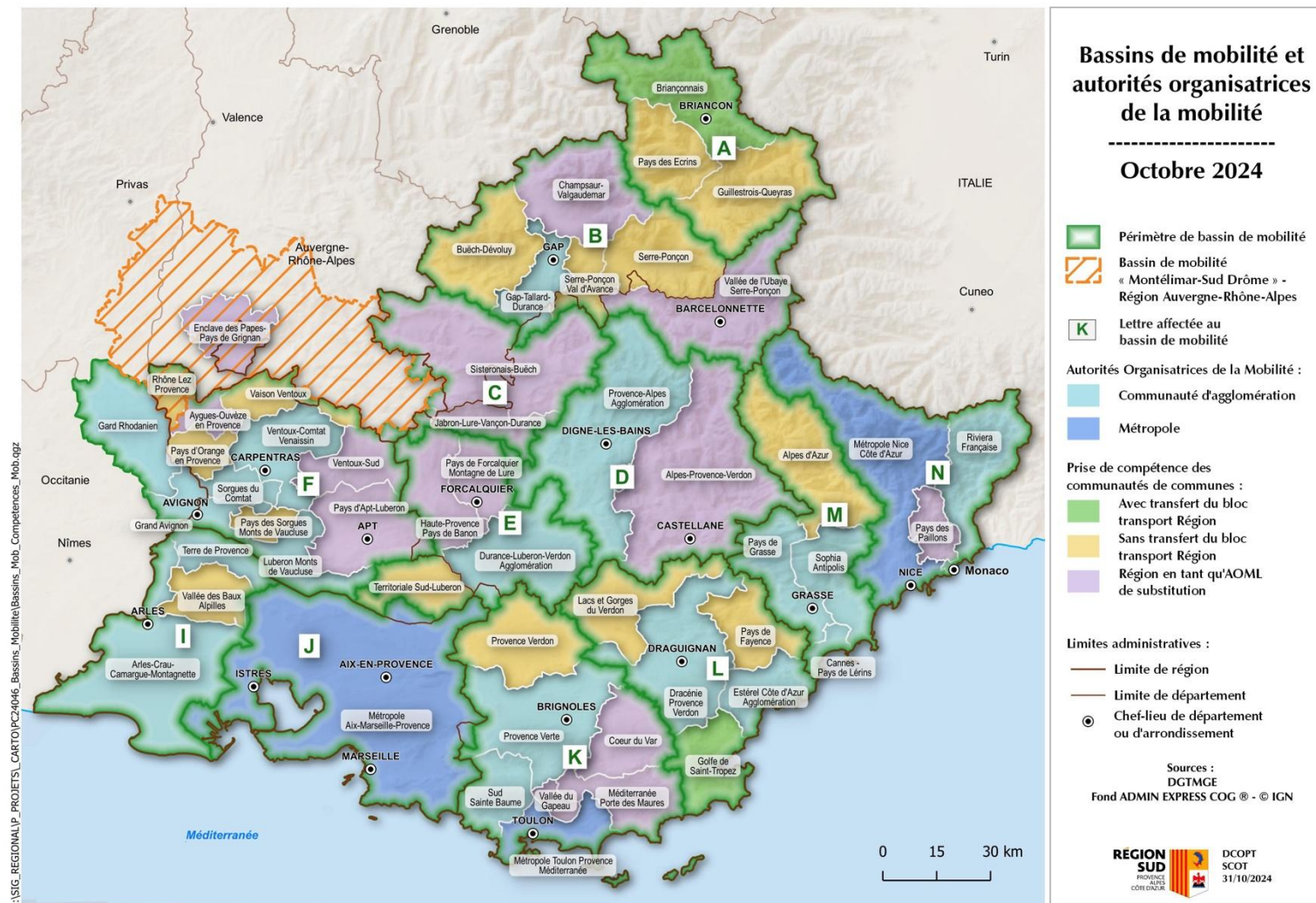


Figure 4 : Bassin de mobilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (source : Délibération N°22-0605 - Approbation de la cartographie des bassins de mobilité, Annexe2)

La coordination des acteurs de la mobilité du bassin doit permettre d'assurer un meilleur service rendu aux usagers en coordonnant et structurant l'action des acteurs publics de la mobilité.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se donne la mission de faciliter la coordination à l'échelle d'un bassin tout en contribuant à l'amélioration des mobilités entre les bassins. Les contrats opérationnels de mobilité (COM), sur chacun des bassins de mobilité, ont vocation à établir un cadre de coopération avec l'ensemble des EPCI, Régions et Départements concernés, les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges et tout autre partenaire jugé comme pertinent. Ils fixent les principes des collaborations à renforcer, afin notamment de faciliter le passage d'un réseau de transport à l'autre ou d'un mode à l'autre par exemple. Les opérations à dimension intermodale trouveront donc leur place dans ces COM.⁵

4.3 Nature du COM

Le contrat définit notamment les modalités de la coordination avec les gestionnaires de voirie et d'infrastructures pour créer et organiser des conditions favorables au développement des mobilités. C'est un cadre d'actions commun qui porte sur une vision globale et partagée.

Les acteurs de la mobilité dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chef de file créent ce cadre d'actions commun autour d'enjeux et d'objectifs collectivement définis, cohérents avec les documents de planification d'aménagement de l'espace et de développement durable ou d'urbanisme en vigueur.

La mobilisation conjointe de l'ensemble des acteurs du bassin de mobilité permet de concilier les ambitions, les usages et les besoins, et d'assurer la cohérence de l'ensemble des actions à l'échelle du bassin. Les enjeux interbassins quant à eux font l'objet de modalités d'association des acteurs des bassins limitrophes dits « territoires associés ».

Les contractualisations partenariales mises en place dans le cadre de l'outil « contrat opérationnel de mobilité » décrivent également une grande implication des acteurs intriqués en matière de portage des projets.

Le contrat opérationnel de mobilité est structuré en quatre parties : le présent tronc commun identique pour chaque contrat opérationnel de mobilité, un état des lieux du bassin en termes de mobilité (socle territorialisé), une déclinaison des objectifs du bassin en termes de mobilité et des annexes incluant notamment les engagements pris dans le cadre du COM.

4.4 Durée du COM

Les parties conviennent que le contrat est conclu pour une durée de quatre ans à compter de sa signature par l'ensemble des membres du comité de bassin. Le contrat entre en vigueur à la date de sa signature par la dernière des parties pour une durée de 4 ans. Le présent COM peut être renouvelé une fois pour permettre la finalisation des travaux d'un nouveau COM à l'issue de la première période.

⁵ Support A4 -VF -Conférence plénière 13 Juin 2023

4.5 Structures de Gouvernance de la mobilité

4.5.1 Le comité de bassin

Cf 4.6

4.5.2 Le comité technique de bassin

Cf 4.6

4.5.3 Les comités des partenaires

Le comité de partenaires régional (COPART Régional) : pour mener à bien le rôle d'AOM régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur met en place et anime un comité de partenaires régional conformément au code des transports. Il associe employeurs, professionnels du transport, usagers, habitants et élus régionaux, pour avis sur les décisions mobilité de la Région AOM régionale et chef de file. Il s'agit d'un organe consultatif à l'échelle régionale.

Les comités de partenaires locaux (COPART locaux) : chaque Autorité Organisatrice de la Mobilité, y compris la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en tant qu'AOM locale par substitution a l'obligation de créer et d'animer un comité des partenaires local, mobilisé a minima une fois par an, sur chacune des 15 communautés de communes n'ayant pas pris la compétence mobilité. Celui-ci, consultatif, est composé de représentants d'association d'usagers, d'employeurs et d'habitants tirés au sort ainsi que d'élus régionaux et locaux.

4.6 Cadre de fonctionnement des instances de gouvernance du COM

4.6.1 Les instances de gouvernance du COM

4.6.1.1 Le comité de bassin (COBASS)

Le comité de bassin (COBASS) est l'instance de prise de décision qui assure notamment la validation politique des propositions du comité technique de bassin (COTECHBASS). Le COBASS devra favoriser le débat entre ses membres dont l'objet premier est d'aboutir dans un délai raisonnable à l'établissement d'une première génération de contrat qui sera soumis aux instances délibératives de chacune des institutions. Le COBASS sera ensuite chargé de suivre, amender, évaluer et réviser la contractualisation. Chaque signataire du COM est membre du COBASS et est représentée par son exécutif, ou la personne qu'il nomme à cet effet.

La présidence du COBASS est assurée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Chaque membre du COBASS désigne le technicien appelé à le représenter au sein du comité technique de bassin (COTECHBASS).

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui sera soumis au vote des assemblées délibérantes.

4.6.1.2 Le comité technique de bassin (COTECHBASS)

Le comité technique de bassin (COTECHBASS) est l'instance qui a pour fonction d'assurer la pertinence technique des propositions soumises au COBASS. Ainsi, il est notamment chargé

de valider les propositions émanant des ateliers et de préparer les travaux du COBASS en formulant un avis sur la faisabilité de ces propositions.

Le pilotage du COTECHBASS est assurée par un technicien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le COTECHBASS pourra se réunir dans la Maison de la Région la plus proche du bassin de mobilité concerné. Le pilote du COTECHBASS peut décider de réunir l'organe dans un autre lieu et il en informe les membres du COTECHBASS.

4.6.1.3 Les ateliers de travail

L'atelier de travail est l'organe de réflexion et de co-construction chargé de faire émerger des propositions, des engagements individuels et collectifs devant nourrir l'élaboration du COM.

La composition des ateliers de travail est définie par les membres du COTECHBASS.

La tenue des instances de gouvernance du COM

4.6.1.4 La tenue du COBASS

4.6.1.4.1 La convocation du COBASS

Le COBASS est mobilisé par son président qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique dans un délai minimum de deux semaines précédant l'instance.

4.6.1.4.2 La séance du COBASS

Le président ouvre la séance, dirige les échanges, fait observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Les réunions ne sont pas publiques. Le COBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le président.

Le président peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le président donne connaissance au COBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le président fait part au COBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.4.3 La prise de décision du COBASS

Une décision prise par le COBASS est adoptée par la voie de l'unanimité.

Au terme de la co-construction, le COBASS valide le COM à soumettre à la signature de ses membres. En effet, le COBASS proposera le COM validé aux assemblées délibérantes lesquelles en autoriseront la signature après avis consultatif du comité des partenaires.

4.6.1.5 La tenue du COTECHBASS

4.6.1.5.1 La convocation du COTECHBASS

Le COTECHBASS est mobilisé par son pilote qui envoie les invitations et établit l'ordre du jour. Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.5.2 La séance du COTECHBASS

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, de diriger les échanges, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les réunions ne sont pas publiques. Les réunions se tiennent principalement en présentiel. Le COTECHBASS peut valablement se réunir et fonctionner en présence de personnes qui n'en sont pas membres à la condition que leur présence ait été autorisée par le pilote.

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant peut, à tout moment, suspendre ou lever la séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, le pilote ou son représentant donne connaissance au COTECHBASS des travaux récents qui le concernent.

Avant de lever la séance, le pilote ou son représentant fait part au COTECHBASS des étapes à venir.

Il est établi, pour chaque réunion, un compte-rendu synthétique des débats.

4.6.1.5.3 Les propositions du COTECHBASS

Les propositions formulées par le COTECHBASS sont adoptées par la voie de l'unanimité.

4.6.1.6 *La tenue des ateliers de travail*

4.6.1.6.1 La convocation de l'atelier de travail

L'atelier est mobilisé par le pilote du COTECHBASS qui envoie les invitations et communique sur les thématiques abordées.

Les invitations sont adressées par voie électronique.

4.6.1.6.2 Le déroulement de l'atelier de travail

Le pilote du COTECHBASS ou son représentant est chargé d'ouvrir la séance, d'animer l'atelier, de faire observer le présent cadre de fonctionnement et veille à la qualité des débats et au respect mutuel des participants.

Aucun quorum n'est requis. Les ateliers ne sont pas publics. Les ateliers se tiennent principalement en présentiel.

Avant de débiter l'atelier, le pilote ou son représentant donne connaissance aux participants du déroulé de l'atelier et des objectifs de celui-ci.

Avant de clôturer l'atelier, le pilote ou son représentant présente aux participants un compte rendu des travaux effectués. Enfin, il est établi, pour chaque atelier, un compte-rendu synthétique des travaux.

4.6.1.6.3 Les propositions de l'atelier de travail

Les propositions qui sont formulées dans le cadre des ateliers sont présentées en COTECHBASS pour validation.

4.6.2 Les principes de co-construction du COM

De manière générale, lors de l'élaboration des COM, l'ensemble des acteurs se soucieront de l'équité entre les territoires.

4.6.2.1.1 L'égalité des participants

La co-construction du COM repose sur le principe d'égalité de ses participants.

4.6.2.1.2 Le principe de subsidiarité

Les acteurs et décideurs qui interviennent dans la co-construction des COM rappellent que ce travail ne se substitue pas aux réflexions ou actions d'autres acteurs administrativement compétents sur d'autres échelles géographiques ou techniques.

Les parties s'engagent à respecter le principe de subsidiarité en affirmant que, dans le cadre des compétences dont chaque partie dispose, l'action revient à l'autorité administrative compétente la plus proche de l'action considérée.

Les parties s'engagent à assurer l'interface avec les communes qu'elles représentent au regard de leurs compétences et pouvoirs de police en matière de gestion de voirie. De la même manière, les EPCI s'engagent à assurer l'interface avec les organes de planification qui interviennent sur leurs territoires.

4.6.2.1.3 Le principe d'efficacité

La volonté de pragmatisme, c'est-à-dire d'efficacité, est au cœur de la présente méthodologie de co-construction.

À cet effet, les différentes parties s'engagent à :

- Mettre en œuvre le contrat opérationnel de mobilité sur la période 2025-2029 afin de créer et organiser des conditions favorables au développement durable des mobilités,
- Prendre part à la mise en œuvre des actions définies dans le contrat, et associer les partenaires et acteurs compétents,
- Collaborer dans une logique d'amélioration continue et d'expérimentation, au service des usagers et de la cohésion sociale,
- Communiquer et rendre compte de l'avancement des actions en mentionnant la contribution de l'ensemble des parties prenantes.

Enfin, les acteurs s'engagent à saisir concomitamment leur organe délibérant afin d'approuver le COM et d'autoriser leur exécutif à le signer.

4.7 Évaluation du COM

Le contrat fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours présentée au Comité des Partenaires (COPART). Par ailleurs, chaque autorité organisatrice rend compte annuellement de la mise en œuvre du contrat au comité des partenaires (la Région au COPART régional et chaque AOM locale au COPART local correspondant).

L'annexe 4 « Évaluation de l'atteinte des objectifs généraux du bassin de mobilité » et l'annexe 5 « Suivi de la mise en œuvre des engagements du contrat opérationnel de mobilité » détaillent le périmètre et la méthodologie, la périodicité et le protocole d'évaluation du COM.

4.8 Modalités de révision

Au cours de l'exécution du COM, le COBASS est l'organe chargé, d'une part, de prévoir les éventuelles évolutions à apporter au COM, en tenant notamment compte des propositions

élaborées par le COTECHBASS, et, d'autre part, d'établir le COM révisé qui est soumis au vote des assemblées délibérantes ou à la validation des acteurs non publics.

4.9 Modalités de résiliation et de règlement des différends

En cas de non-respect par l'une des parties des termes du présent contrat, celui-ci peut être résilié par chacune des parties, dans un délai de X mois suivant l'envoi d'une lettre exposant ses griefs, adressée en recommandé avec accusé de réception valant mise en demeure si lesdits griefs n'ont pas été éteints dans ce délai.

Tout litige né de l'application du COM fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable, en cas d'échec de celle-ci, le litige sera porté devant le tribunal administratif territorialement compétent.

5 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

5.1 Objectifs SRADDET consacrés directement aux mobilités et applicables sur l'ensemble du territoire régional

Les objectifs sont :

- Améliorer le réseau régional de transports collectifs. Cela passe par le report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs en :
 - Déployant une offre régionale de transports en commun adaptée aux territoires selon leur densité urbaine,
 - Favorisant les complémentarités et l'optimisation de la coordination entre les dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires,
 - Accompagnant les offres de transport locales adaptées aux évolutions sociodémographiques.

Ces objectifs nécessitent de coordonner les prescriptions des PDM/PDMS (règle LD2-Ob42)

- Faciliter et améliorer l'intermodalité. Elle sera possible en :
 - Optimisant les pôles d'échanges multimodaux (PEM), par l'élaboration d'une charte de services communs et d'exploitations de ces PEM (Règle LD2-Obj39),
 - Renforçant la cohérence entre réseaux et services par le biais d'objectifs de rabattement en transports en commun et modes actifs vers les gares ou PEM, identifiés comme stratégiques par la Région et dans les SCOT /PDM -PDMS (Règle LD2-Obj40),
 - En déployant et coordonnant un réseau d'infrastructures en site propre, couplé à des équipements d'accès et de stationnement, type parcs relais (Règle LD2-Obj46),
 - Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billettique simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale.
- Favoriser les modes actifs et les nouvelles pratiques de mobilité. Cela sera rendu possible en :
 - Contribuant au report de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs, tout en développement des mobilités actives et des modes de transport plus propres.

Ces objectifs passent également par la mise en œuvre du schéma régional des véloroutes et voies vertes en connectant les itinéraires à un maillage local (Règle LD-Obj22A)

- Améliorer la cohérence urbanisme-mobilités. Elle se concrétisera en :
 - Privilégiant l'intensification urbaine autour des dessertes et transports collectifs (gare, pôles d'échanges), en fixant des objectifs de qualité urbaine pour les programmes d'aménagement des quartiers de gare ou de PEM (Règle LD2-Obj35).

Ces objectifs organisent et optimisent l'accessibilité des zones d'activités économiques en transport en commun et /ou par tout mode de déplacements alternatifs à l'autosolisme (Règle LD1-Obj5 C)

- Améliorer la grande accessibilité régionale et le maillage routier régional. Il s'agit de :
 - Prendre en compte le schéma des itinéraires d'Intérêt Régional pour conforter les liaisons avec les territoires limitrophes et l'arc méditerranéen et **accélérer la réalisation de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur (LNPCA), essentielle au renforcement des transports du quotidien (Règle LD2-OBJ45),**
 - Améliorer la chaîne logistique en favorisant le report modal notamment vers le fer ou le fluvial, tout en préservant les capacités multimodales de la logistique régionale. Cela se concrétisera en Optimisant la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal, par le développement de la logistique et la structuration des implantations (Règles LD1-OBJ3 B et LD1-OBJ3 C).
- Articuler les politiques de mobilité et coordonner les AOM, dans la conformité de la stratégie régionale de chef de file de l'intermodalité. Il va s'agir de :
 - S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOM et définir les modalités de l'action par un dialogue permanent (**Règle LD3-Obj66**),
 - Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs, en établissant de nouveaux équilibres économiques des infrastructures et des services de transport (**Règle LD3-Obj68**).

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

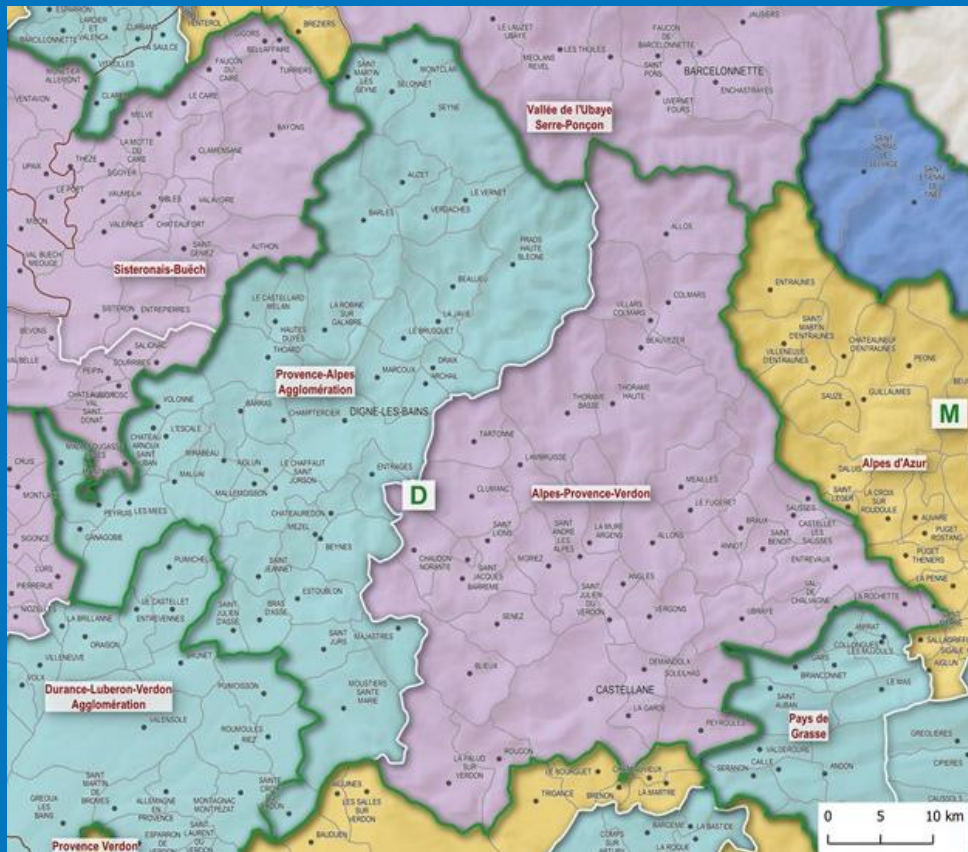
Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 004-200068625-20250225-2025_01_14-DE

Contrat Opérationnel de Mobilité

SOCLE TERRITORIALISE



BASSIN D

DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



SOMMAIRE

1	LE BASSIN DE MOBILITE D	38
1.1	PORTRAIT DU TERRITOIRE	38
1.2	MOBILITE : EXTRAITS DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION, ETUDES ET ACTIONS EN COURS	41
1.3	ANALYSE SOCIO-ECONOMIQUE	52
1.4	VOLUMETRIE DES DEPLACEMENTS ET REPARTITION MODALE	54
1.5	INFRASTRUCTURES DE MOBILITES EXISTANTES	61
1.6	SERVICES DE MOBILITES	62

1 Le bassin de mobilité D

Le présent Contrat Opérationnel de Mobilité porte sur le bassin de mobilité D.

Le socle territorialisé permet de créer une base commune de connaissance de la mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

Il donne une vue d'ensemble du bassin de mobilité, en proposant un état des lieux notamment cartographique des réflexions, actions et services existants en lien avec la thématique mobilité. La première partie offre un résumé des principaux éléments stratégiques déjà inscrits par les acteurs du bassin dans leurs documents de planification. La seconde partie décrit les principales données de la mobilité via l'organisation socio-économiques du territoire, les flux et les modalités de déplacement. Enfin le socle territorialisé recense les principales infrastructures et services de mobilité existants sur le bassin au moment de la rédaction du Contrat Opérationnel de Mobilité.

1.1 Portrait du territoire⁶

Le bassin de mobilité D est composé de deux EPCI, 87 communes et 59 156 habitants.⁷

Les deux EPCI du bassin sont situés dans le département des Alpes-de-Haute-Provence.

EPCI du bassin de mobilité D :

- Communauté d'Agglomération Provence-Alpes-Agglomération (PAA)
- Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière » (CCAPV)

Les EPCI suivants sont territoires associés du bassin D :

- CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération
- CC Serre-Ponçon Val d'Avance
- CC Alpes d'Azur
- CA du Pays de Grasse
- CC Lacs et Gorges du Verdon
- CC Jabron-Lure-Vançon-Durance
- CC Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- CC Sisteronais-Buëch
- CC Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon

⁶ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin D, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

⁷ Données Insee Statistiques locales

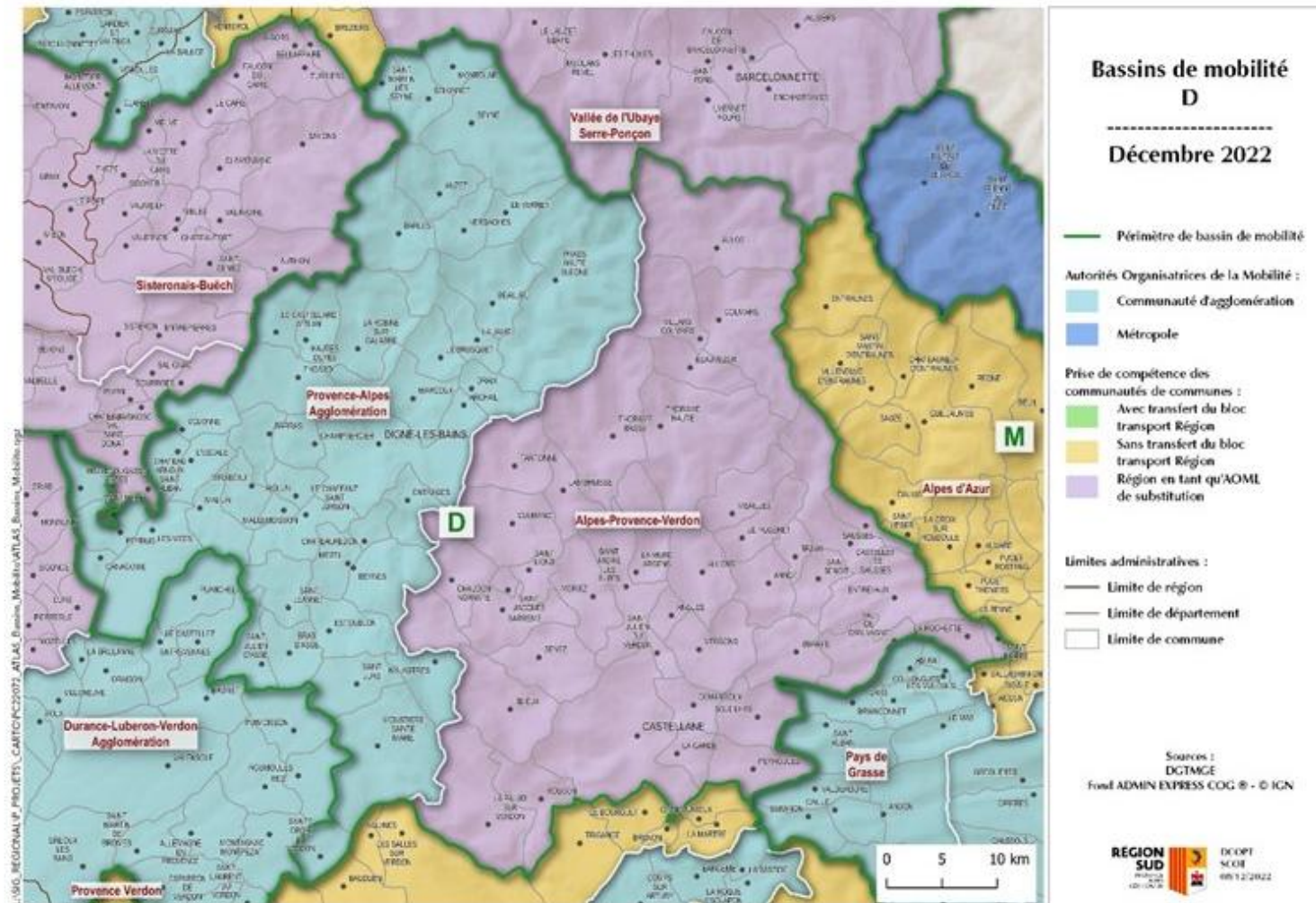


Figure 5 : Bassin de mobilité D (source : Document synthèse carte de travail Bassin de mobilité D)

Le bassin D se trouve au carrefour des Préalpes, de la Provence, et de la Côte d’Azur. Il est bordé au sud par les départements du Var (83) et des Alpes Maritimes (06). Au nord, une de ses communes (Saint-Martin-lès-Seyne) est frontalière du département des Hautes-Alpes (05).

Le territoire est traversé par deux lignes ferroviaires : la ligne SNCF qui longe la vallée de la Durance et les chemins de fer de Provence (ex train des Pignes). On compte une gare SNCF (Château-Arnoux-Saint-Auban) et 18 haltes pour les chemins de fer de Provence.

Le territoire est traversé par une autoroute sur son flanc ouest (A51), 2 routes nationales (RN85 et RN202), la RD1085 (route Napoléon) et un réseau départemental assez dense sur les vallées mais fragilisé par les risques naturels en montagne.

1.2 Mobilité : extraits des documents de planification, études et actions en cours⁸

La mobilité est un élément clé du développement territorial et fait l'objet d'orientations stratégiques dans différents documents de planification, tels que les plans de mobilité mais aussi les plans climat-air-énergie territoriaux ou encore les schémas de cohérence territoriale.

Afin de consolider une compréhension d'ensemble de la mobilité à l'échelle du bassin, les orientations inscrites par chaque acteur dans ses documents de planification ont été synthétisées et rassemblées ci-après par thématiques, prescrites par le code des transports, et qui sont :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité ;
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité ;
3. Les modalités de gestion des situations dégradées ;
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité ;
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité ;
6. La décarbonation des mobilités (thématique non prescrite par le code des transports, ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte-D'Azur).

Pour décrire les orientations mobilité des territoires du bassin de mobilité ne disposant pas de documents de planification, une liste de leurs principales études et actions planifiées ou réalisées est dressée.

Les deux territoires composant le bassin sont couverts par une politique de mobilité définie dans un PCAET, un COT et un SCoT. Les deux EPCI disposent chacune d'un CRRTE.

- SCoT Alpes Provence Verdon :

EPCI concernées : CC Alpes-Provence-Verdon « Sources de Lumière »

- COT :

EPCI concernées : CA Provence Alpes-Agglomération

- CRRTE Provence Alpes Agglomération :

EPCI concernées : CA Provence-Alpes-Agglomération

- CRRTE CC Alpes Provence Verdon Sources de Lumière :

EPCI concernées : CC Alpes-Provence-Verdon « Sources de Lumière »

Le SCoT de la CA Provence-Alpes-Agglomération est en cours d'élaboration.

La CA Provence Alpes Agglomération dispose également d'un COT qui reprend les objectifs fixés par le PCAET ainsi que quelques actions supplémentaires. Il s'agit d'une feuille de route « transition écologique » qui permet l'accès au label « Territoire engagée » desservi par

⁸ Source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin D, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

l'ADEME. Outre un plan d'action, ce dispositif permet également de débloquer des fonds « coup de pouce » pour soutenir la mise en œuvre de certaines actions.

Tableau 1 : Documents intercommunaux de planification des mobilités Bassin D (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin D)

EPCI	Plan de mobilité	PCAET	SCOT
CC Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »	-	-	2023 ⁹
CA Provence-Alpes-Agglomération	2006 ¹⁰	2020	En cours

Les Périodes des différents documents de planification analysés sont :

- SCoT Alpes Provence Verdon - Sources de Lumière : 2023 - 2026
- PCAET Provence Alpes Agglomération : 2020 - 2026
- COT Provence Alpes Agglomération : 2023-2026
- CRRTE Provence Alpes Agglomération : 2021 - 2026
- CRRTE Alpes Provence Verdon- Sources de Lumière : 2021 - 2026

⁹ Arrêté en avril 2023

¹⁰ Non pris en compte du fait de son antériorité

1.2.1 Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au développement ou sont en lien avec les différentes formes de mobilité et l'intermodalité. Cette thématique large comprend par exemple les transports en commun, les mobilités actives et partagées ainsi que les services permettant une chaîne de déplacement fluide et aisée.

1.2.1.1 Communauté de communes Alpes Provence Verdon : Schéma de Cohérence Territoriale¹¹

- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Valoriser les offres de services de Transport À la demande (TAD) existants et prévus dans les projets en cours à l'échelle du territoire
- Actions en faveur du vélo
 - Favoriser les cheminements doux et cyclables pour rejoindre ces points multimodaux
 - Repenser les espaces publics des bourgs, et éventuellement des villages, pour favoriser le développement des modes actifs
 - Poursuivre les aménagements de type "vélo-route", "voie verte", ... en s'appuyant en particulier sur les itinéraires existants
- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public
 - Repenser les espaces publics des bourgs, et éventuellement des villages, pour favoriser le développement des modes actifs
 - Favoriser l'accessibilité et le stationnement avec des itinéraires et des parkings sécurisés
 - Organiser le stationnement automobile de manière proportionnée aux besoins réels. Ces besoins sont à quantifier dans les documents d'urbanisme
- Action en faveur de la coordination urba-transport
 - Produire l'essentiel des nouveaux logements et nouveaux emplois au sein des pôles principaux, intermédiaires et d'Allos
 - Les futurs espaces d'accueil des habitants et des activités économiques, se font, le plus possible, en proximité de l'offre de transport en commun existante et future
 - Dans les secteurs bénéficiant d'une desserte en transport en commun (actuelle ou à venir), les documents d'urbanisme locaux doivent intégrer des objectifs spécifiques en faveur d'une gestion économe du foncier et de la mixité des fonctions urbaines
- Actions en faveur de la mobilité touristique
 - Sur les sites touristiques fortement fréquentés qui connaissent des difficultés d'accessibilité et d'engorgement, de nouvelles propositions de mobilités devront être promues et mise en œuvre, pour faire du "tourisme sans voiture" un produit d'appel et de compétitivité majeur :

¹¹ Source : Analyse SCoT Communauté de Communes Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière », 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

- limiter la dispersion des nouveaux pôles d'hébergements et équipements touristiques
- Améliorer l'accessibilité aux grands sites et espaces de tourisme et de loisirs par le développement de parkings relais et la proposition de moyens d'accès collectifs ou doux sur les derniers kilomètres
- Améliorer les offres de transports collectifs vers les grands sites et espaces de tourisme et de loisirs depuis les polarités du territoire
- Développer les services à la mobilité (comme la location de vélo, l'autopartage ou le covoiturage) dans les gares, les parkings relais ou stations de transport collectif situées à proximité des principaux sites touristiques et espaces naturels de loisirs

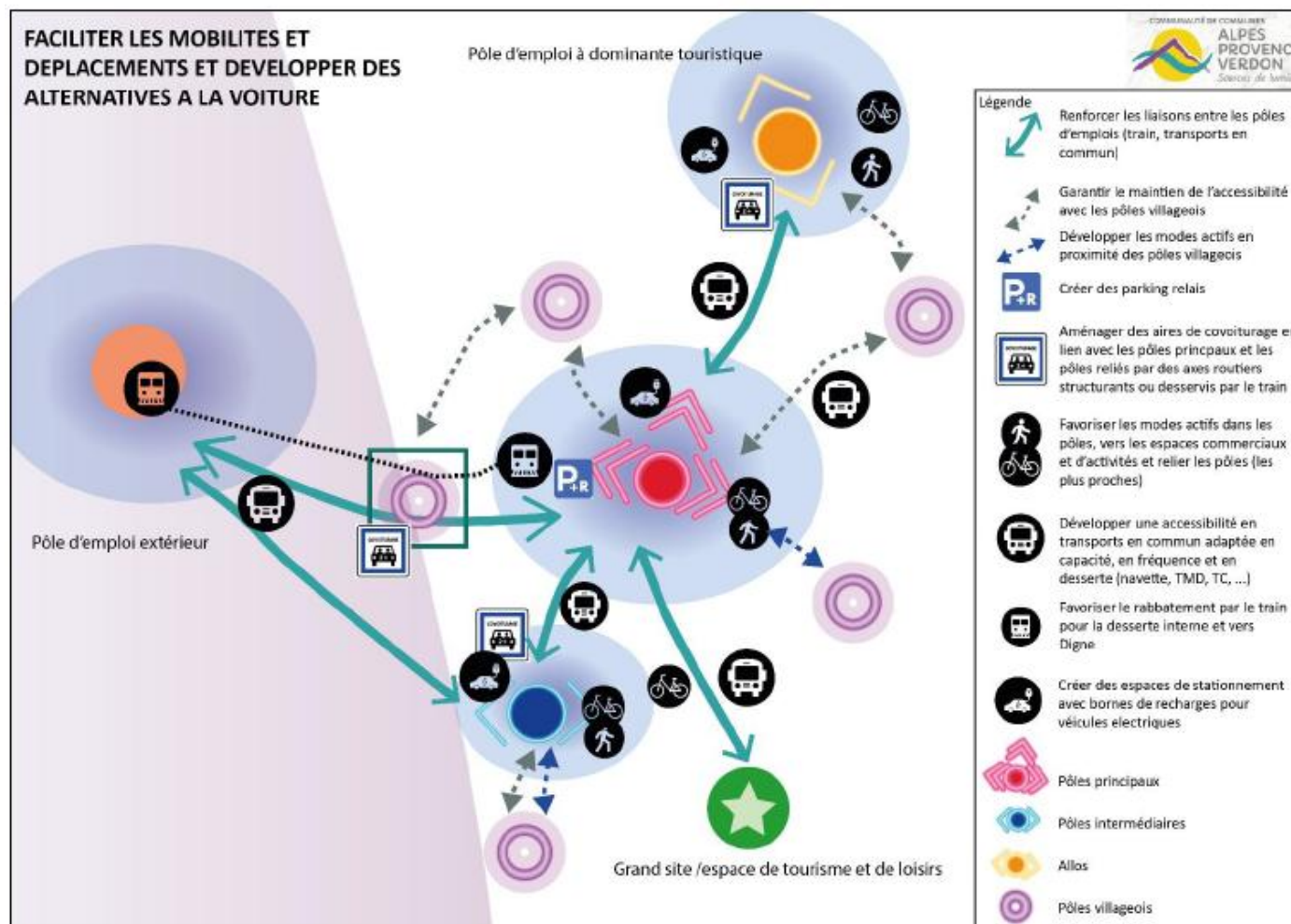


Figure 6 : Schéma illustratif des transports collectifs et de l'intermodalité (source : Schéma de Cohérence Territoriale Alpes Provence Verdon)

1.2.1.2 *Provence Alpes Agglomération : Plan Climat Air Energie territorial PCAET/COT*¹²

- Action en faveur de la stratégie de mobilité
 - Mettre en place un plan de mobilité à l'échelle de PAA
 - Favoriser la mise en place de Plan de mobilité inter-entreprises/administrations
 - Rendre plus lisible l'offre de service sur tous les modes de transports
- Actions en faveur des Transports interurbains :
 - Optimiser et améliorer l'offre de transport existante à destination des habitants mais aussi des touristes
 - Rendre plus lisible l'offre de service pour tous les modes de transport
- Actions en faveur des Transports urbains :
 - Cf. interurbains
- Actions en faveur du vélo :
 - Etude de faisabilité de la voie verte entre Digne-les-Bains et le Val de Durance
 - Structurer un réseau de mobilité verte / Créer la continuité des itinéraires cyclables sur PAA
 - Améliorer l'accès au vélo sur PAA et développer l'offre électrique
 - Tester le vélo comme un outil de déplacement professionnel sur les courtes distances.

1.2.1.3 *Communauté de communes Alpes Provence Verdon : Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique CRRTE*¹³

- Actions en faveur de l'apaisement de l'espace public et des piétons
 - Aménagement d'une protection des piétons sur la Foux à Allos

1.2.1.4 *Département des Alpes de Haute-Provence : Le Schéma Cyclable et des Mobilités Douces*

Le schéma départemental cyclable est le document cadre de la collectivité pour le développement de la pratique du vélo et des autres formes de mobilités douces. Il concerne la pratique cycliste sur les voies aménagées en site propre ou partagées (hors pratique tout terrain).

Il vise à :

- Fixer les ambitions de la collectivité tant au regard de ses compétences internes que de sa collaboration avec les territoires.

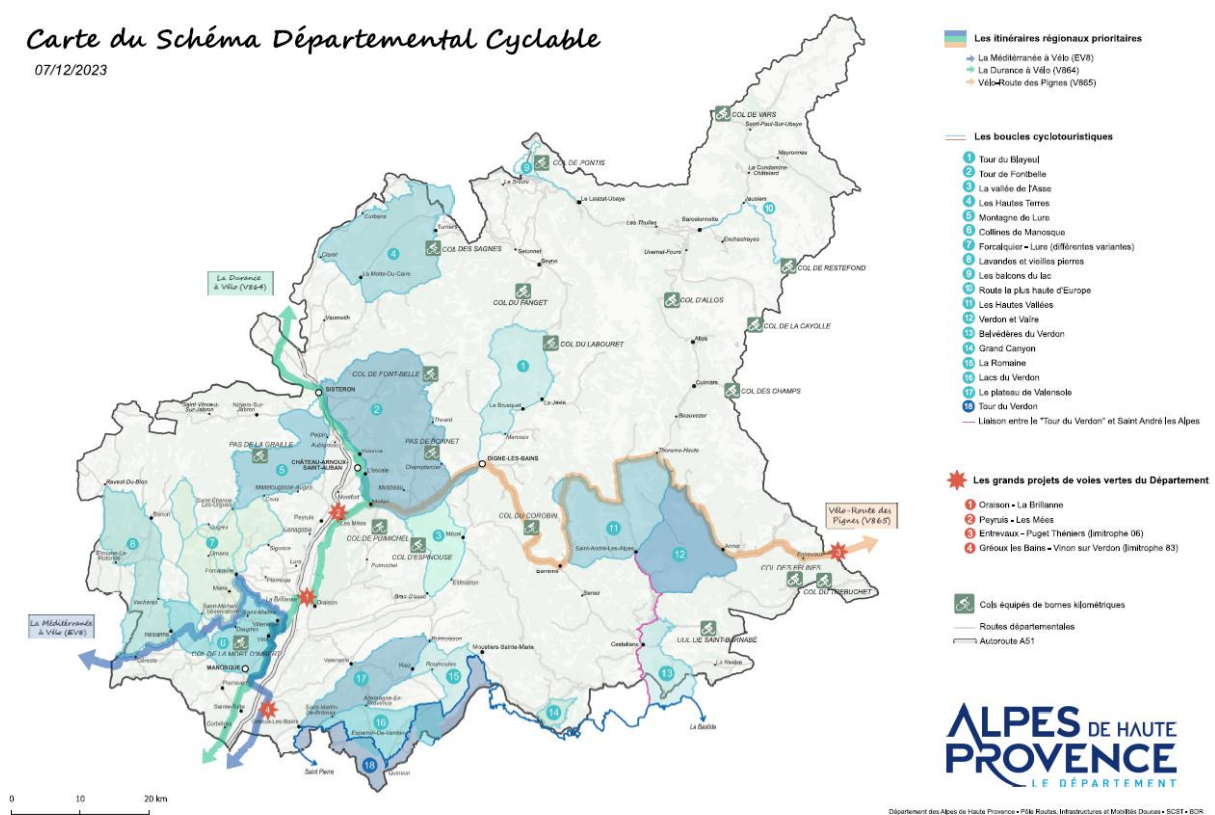
¹² Source : Analyse PCAET Provence Alpes Agglomération, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

¹³ Source : Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité - synthèse bassin D, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

- Faire du vélo et des déplacements doux un levier d'efficacité des politiques publiques départementales.
- Permettre un développement coordonné et stratégique de la pratique sur le territoire des cyclistes et piétons en assurant une complémentarité et cohérence avec les autres formes de transport et plus particulièrement les transports collectifs (bus, trains, véhicules partagés), covoiturage...

Carte du Schéma Départemental Cyclable

07/12/2023



Le schéma directeur cyclable et des mobilités douces doit répondre aux objectifs suivants :

- Favoriser le développement de la mobilité à vélo dans les Alpes de Haute-Provence :
 - Pour les déplacements du quotidien des habitants notamment les actifs, les publics fragiles et les jeunes ; pour les déplacements des touristes à l'intérieur ou en transit sur le territoire,
 - Pour un meilleur accès aux services publics,
 - Pour une logique d'augmentation de la part des déplacements bas-carbone.
 - Pour un territoire attractif et une qualité de vie unique.

- Développer un tourisme à vélo valorisant les atouts du territoire : faire progresser la fréquentation en s'appuyant sur une offre de qualité et une réponse aux besoins touristiques efficace.
- Définir un maillage hiérarchisé d'itinéraires cyclables et construire une stratégie réaliste et partagée avec les territoires en faveur de sa réalisation.
- Intégrer le vélo au coeur des politiques publiques départementales et du fonctionnement interne de la collectivité. Développer une culture vélo au Département.
- Coordonner, animer et soutenir l'action vélo des territoires intra-départementaux. Apporter une cohérence départementale aux actions et aux itinéraires en synergie avec les niveaux supra et infra.

Sa mise en oeuvre s'appuiera sur des actions portées par les différentes Directions de la collectivité qui, sous l'impulsion et l'accompagnement de l'Unité Mobilités Douces, traduiront en plans d'actions les différents axes du schéma. Ces propositions seront portées par un comité de pilotage associant les élus en lien avec cette thématique, Elles seront traduites dans les différents documents de programmation budgétaires proposés aux votes de l'assemblée.

Cette structure sera de plus chargée annuellement de mesurer l'atteinte des objectifs et de proposer les mesures permettant les adaptations ou corrections nécessaires.

Plan d'Actions et orientations du schéma :

Quatre orientations sont identifiées sur le schéma cyclable, réparties ainsi :

- ORIENTATION 1 : structurer un réseau cyclable départemental de qualité pour développer les pratiques cyclables quotidiennes et touristiques,
- ORIENTATION 2 : accompagner les politiques cyclables des partenaires,
- ORIENTATION 3 : appuyer le développement du tourisme à vélo,
- ORIENTATION 4 : intégrer le vélo au cœur des actions départementales,

L'ensemble de ces orientations sont déclinées en axes de travail pour le déploiement et la mise en œuvre du schéma. Le détail est à retrouver sur site web du Département des Alpes de Haute-Provence : <https://www.mondepartement04.fr/deplacements/mobilites-douces>

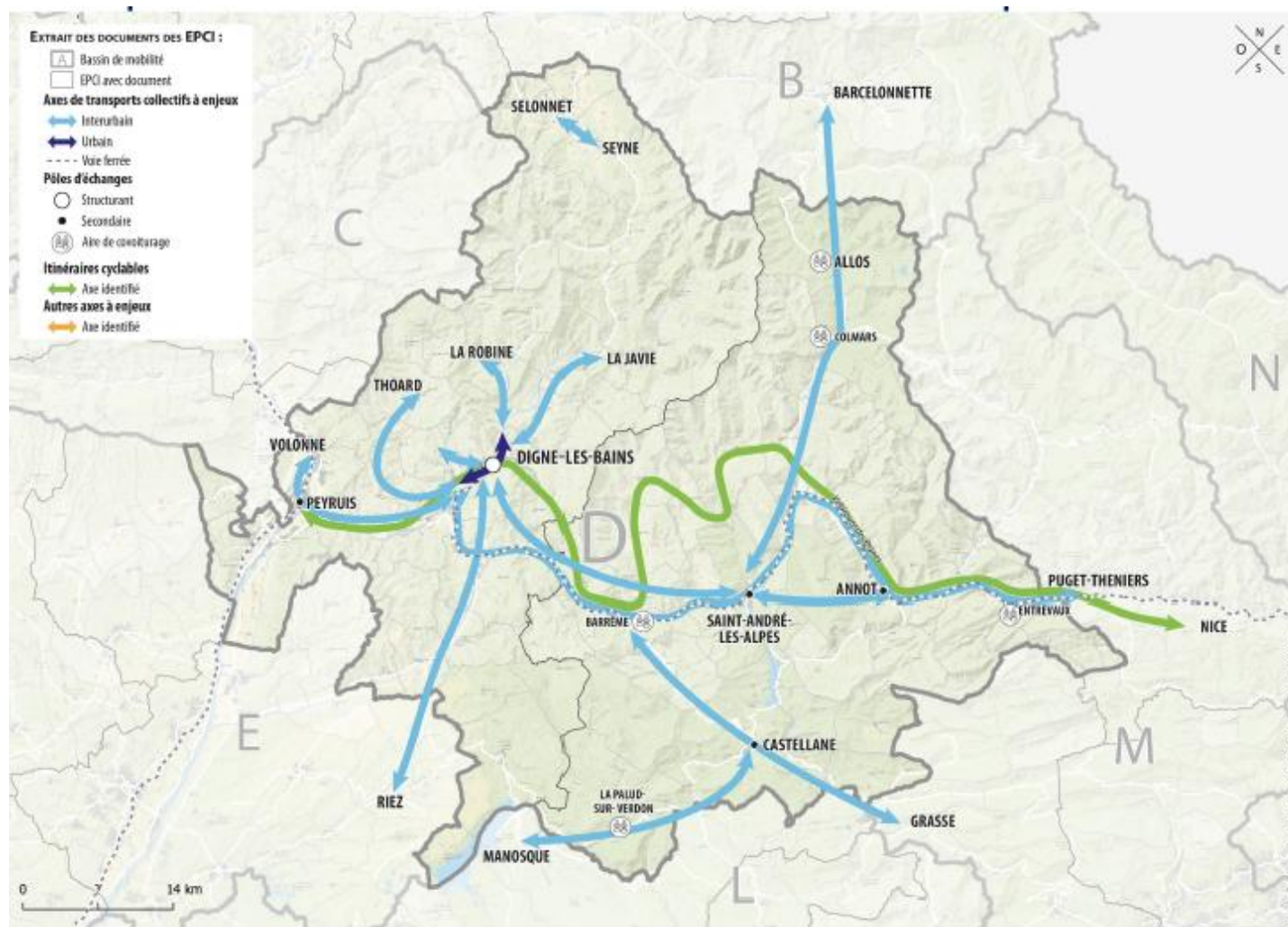


Figure 7 : Principales orientations inscrites dans les documents de planification (source : Bassins de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin D, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance))

1.2.2 Pôle d'échanges Multimodaux et accès à ses pôles

Il s'agit ici de lister les orientations et les actions inscrites dans les documents de planification qui concourent à la création, l'aménagement et au fonctionnement des pôles d'échanges multimodaux et des aires de mobilité, notamment en milieu rural, ainsi qu'aux périphériques et système de transport vers et à partir de ces pôles ou aires.

1.2.2.1 *Provence Alpes Agglomération : Contrat de ruralité, de relance et de transition écologique CRRTE* ¹⁴

- Actions en faveur des pôles d'échanges et gares :
 - Aménagement du parc relais de Peyruis
 - Maison du tourisme et de la mobilité à la gare de Digne-les-Bains

1.2.3 Modalités de gestion des situations dégradées

Le territoire est soumis à différents risques allant des accidents aux catastrophes naturelles ou humaines (incendies, inondations, ...) en passant par des situations pouvant avoir des incidences fortes sur la circulation routière (accidents, blocage(s) routier(s)...) ou des transports publics (grève, pénuries de carburant...). Ainsi, au vu de l'importance revêtue par les déplacements tous modes et à la responsabilité particulière des autorités organisatrices de la mobilité, il est nécessaire de coordonner les décisions et de partager les informations pour éviter les risques et faciliter l'information des habitants et visiteurs.

Cette thématique est peu ou pas traitée par les documents intercommunaux de planification locale, la gestion des situations les plus impactantes revient aux Préfectures de département.

Conformément au Code de la sécurité intérieure, articles L731-3 à L731-5, les intercommunalités et les communes exposées à au moins un risque majeur doivent élaborer un plan communal ou intercommunal de sauvegarde. De plus, une commune exposée à au moins un risque majeur, doit (article L. 125-2 du code de l'environnement) en informer ses administrés en élaborant et mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive vise à préparer la population à bien réagir en cas de crise.

La prise en compte dans ces documents de la dimension transport public serait un atout.

1.2.4 Recensement et diffusion des pratiques de mobilités

Les seules infrastructures et services de mobilités ne permettant pas le report modal, ce chapitre liste les orientations et les actions présentes dans les documents de planification qui contribuent au recensement, aux diagnostics et à la diffusion, communication des pratiques de mobilité ainsi que les dispositifs mis en œuvre en particulier pour améliorer la cohésion sociale et territoriale.

¹⁴ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité - synthèse bassin D, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

1.2.5 Aide à la mise en place d'infrastructures et de services de mobilités

Les documents de planification n'intègrent pas les données concernant la mise en place des projets. Mais de nombreuses aides existent permettant un accompagnement technique ou financier des porteurs de projets, on peut notamment citer le CEREMA, l'État, les Départements et la Région. L'ensemble des aides est répertorié sur le site aides et territoires : <https://aides-territoires.beta.gouv.fr>.

1.2.6 Décarbonation

Axe fort de la politique régionale, la décarbonation des modes de déplacement et des flottes de véhicules professionnels et privés est nécessaire et complémentaire aux orientations ci-dessus visant au report modal notamment. Les documents de planification ont pris en compte cette transition et intègrent également des actions qui contribuent à la décarbonation des mobilités à travers le verdissement des sources d'énergies mais aussi la mobilité partagée ou encore la démobilité.

1.2.6.1 Communauté de communes Alpes Provence Verdon : Schéma de cohérence territoriale SCoT¹⁵

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Poursuivre le développement d'aménagements dédiés aux transports partagés afin de limiter l'usage individuel de la voiture dans les déplacements quotidiens des ménages et améliorer la qualité environnementale
 - Développer des aires de covoiturage ou d'autopartage, à des emplacements stratégiques sur le réseau de déplacement
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :
 - Favoriser les initiatives en faveur du développement de véhicules électriques notamment par l'aménagement d'équipements dédiés (de type bornes de recharge de véhicules électriques, voitures comme vélos)

1.2.6.2 Provence Alpes Agglomération : Plan Climat Air Energie Territorial PCAET/COT¹⁶

- Actions en faveur de la mobilité partagée :
 - Favoriser le covoiturage de proximité par la création d'une plate-forme de partage
 - Optimiser la flotte de véhicules de PAA
 - Inciter les communes à la mise en place de véhicules en autopartage en lien avec les bornes IRVE
- Actions en faveur de la mobilité propre et décarbonée :

¹⁵ Source : Analyse SCoT Alpes Provence Verdon, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

¹⁶ Source : Analyse PCAET Provence Alpes Agglomération, 2022, Partenariat Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur Agences d'urbanisme (Agence d'urbanisme Pays d'Aix Durance)

- Développer la filière Bio GnV (en lien avec le projet « méthanisation ») : recherche de subvention, communication, sensibilisation, ligne expérimentale Marseille-Digne
- Favoriser l'utilisation des bornes de recharge pour véhicule électrique : communication sur le réseau de bornes, inciter aux véhicules en autopartage
- Limiter les besoins de déplacements (espace de co-working, télémedecine)

1.3 Analyse socio-économique

Un panorama démographique et notamment de la répartition de la population au regard de l'existence de pôles économiques générateurs de flux permet de mieux comprendre les composantes des déplacements de la population et le trafic de transit à l'échelle du bassin de mobilité

Le bassin de mobilité D compte une population de plus de 59 000 habitants dont près de 17 000 sur la commune de Digne les Bains. La densité de population est de 18,0 hab./Km² sur le bassin de mobilité.

Tableau 2 : Population du Bassin D par EPCI en 2020 (source : INSEE)

EPCI	Population 2020	Nombre d'emplois 2020	Nombre d'actifs occupés 2020
CC Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »	11 397	3 778	4 308
CA Provence-Alpes-Agglomération	47 759	17 578	17 757
TOTAL BASSIN D	59 156	21 356	22 065

La saisonnalité et les pics démographiques en saisons touristiques sont très importants, la population peut être multipliée par 6.

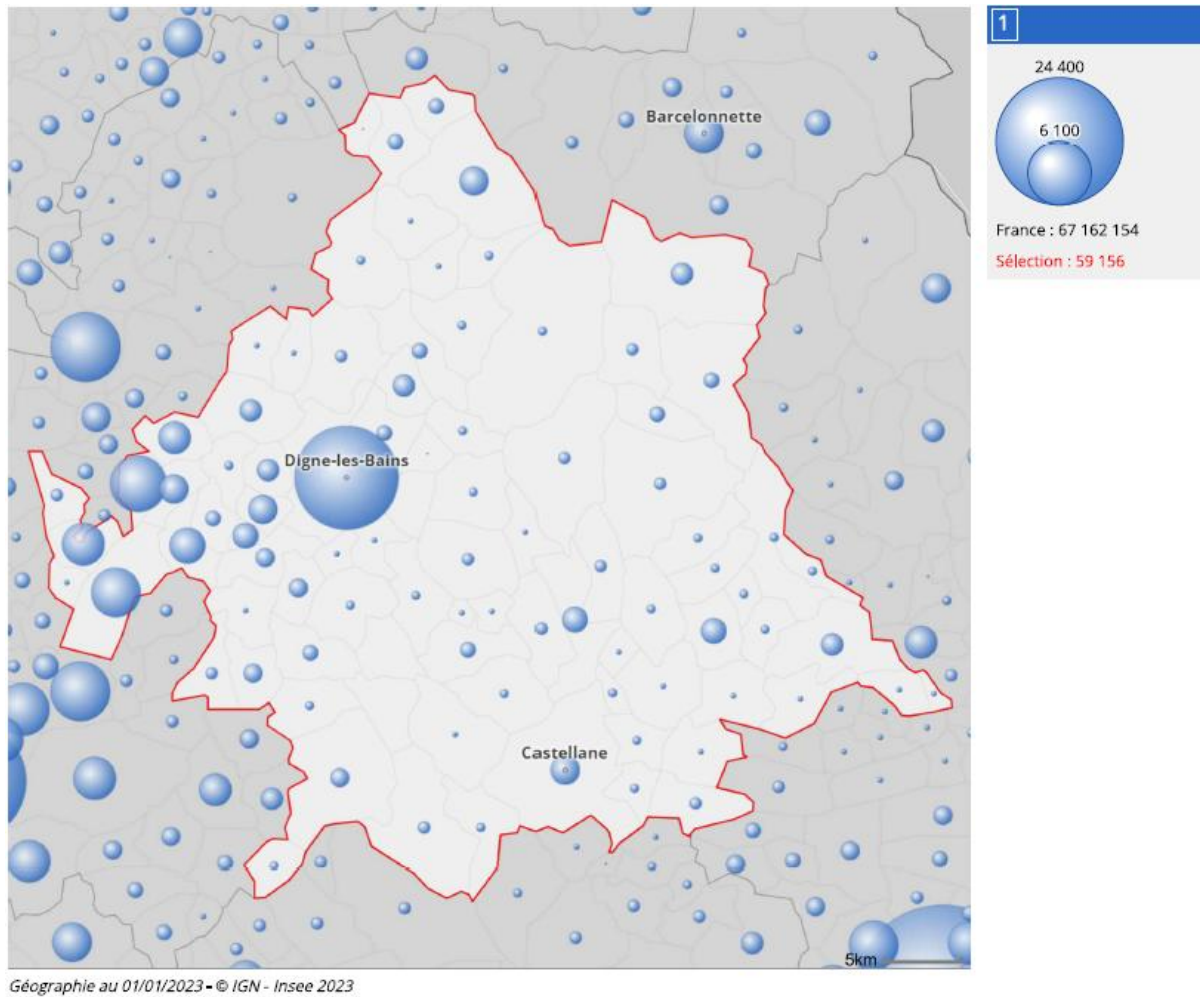


Figure 8 : Population municipale 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

Le bassin de mobilité D couvre plus de 21 000 emplois.

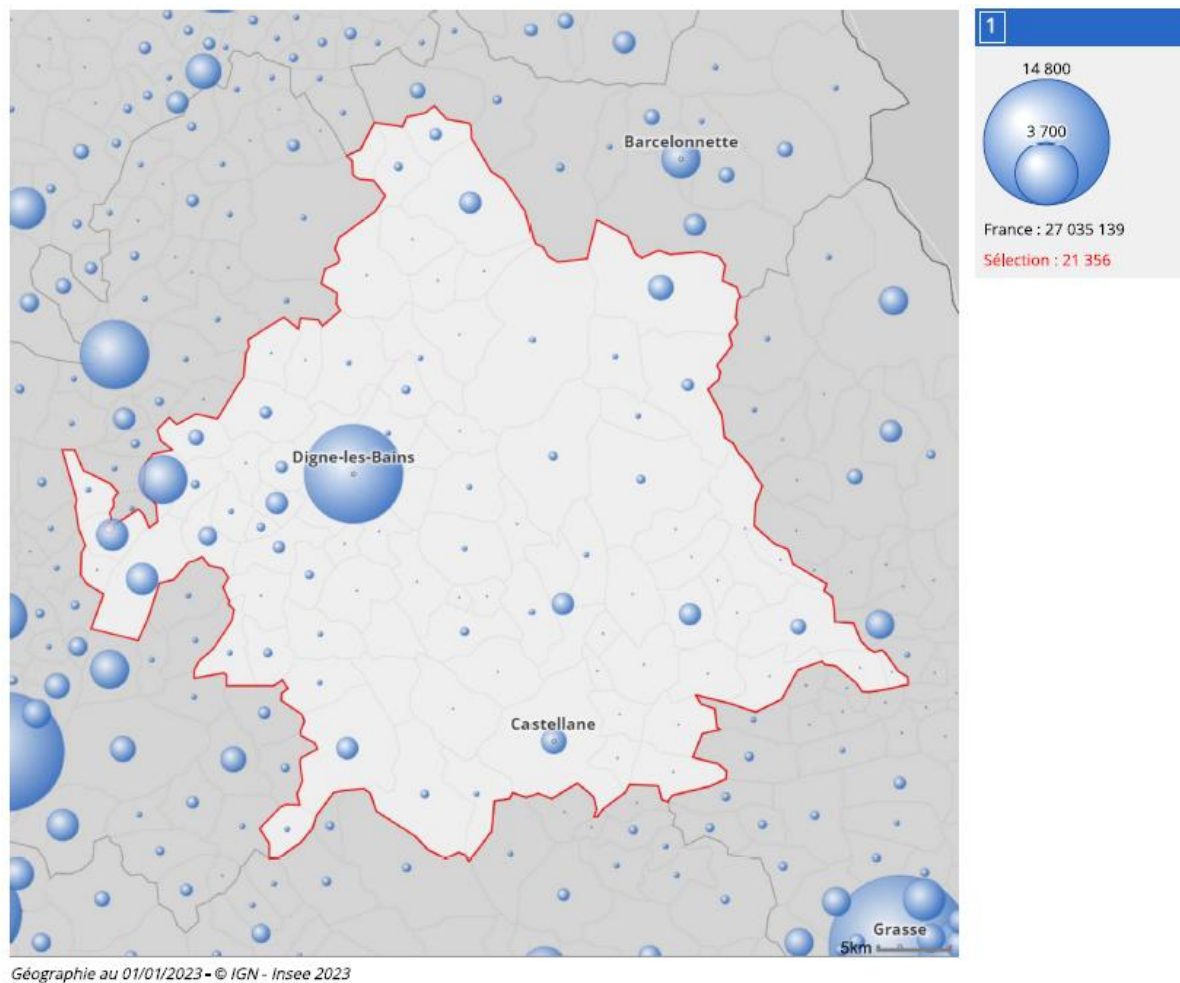


Figure 9 : Nombre d'emplois au lieu de travail 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

La CA Provence-Alpes-Agglomération concentre 82% de l'emploi salarié du bassin. ¹⁷

1.4 Volumétrie des déplacements et répartition modale

Les principaux flux de déplacements observés à l'échelle du bassin de mobilité, qu'ils soient internes, traversants, pénétrants ou sortants au bassin de mobilité sont décrits ci-dessous. Ces flux prennent en compte les déplacements tous motifs en jours ouvrés de base (JOB). Les données présentées ci-dessous permettent de consolider un état des lieux des déplacements. Ces déplacements sont décrits quantitativement mais également en fonction des modalités de transport.

¹⁷ Emplois du Bassin D par EPCI en 2020 (source : INSEE)

1.4.1 Volumétrie des déplacements

1.4.1.1 Flux du bassin D

Près de la moitié des flux ayant leur origine ou leur destination dans le bassin D sont internes au bassin.

Les déplacements depuis et vers le bassin de mobilité représentent 53% des flux.

Tableau 3 : Synthèse flux jour Ouvré de Base - 2017 (JOB) Bassin D (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux	Part du flux	Valeur
Interne au bassin D	47%	117 300
Avec les EPCI extérieurs au bassin	53%	130 000
TOTAL	100%	247 300

1.4.1.2 Déplacement internes au bassin D

Le détail des flux internes est présenté dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Détail Déplacements Internes - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

Type de flux		Valeur	Part de flux	Total flux Intra EPCI
Intra-EPCI	Internes CC Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »	18 900	17%	100%
	Internes CA Provence-Alpes-Agglomération	93 300	83%	
	TOTAL Intra-EPCI	112 200	96%	
Inter-EPCI	Inter-EPCI	5 100	4%	
TOTAL DÉPLACEMENT INTERNES		117 300	100%	

96% des flux internes au bassin D sont des flux intra-EPCI.

Les déplacements internes à la CA Provence-Alpes-Agglomération représentent 83% des déplacements Intra-EPCI.

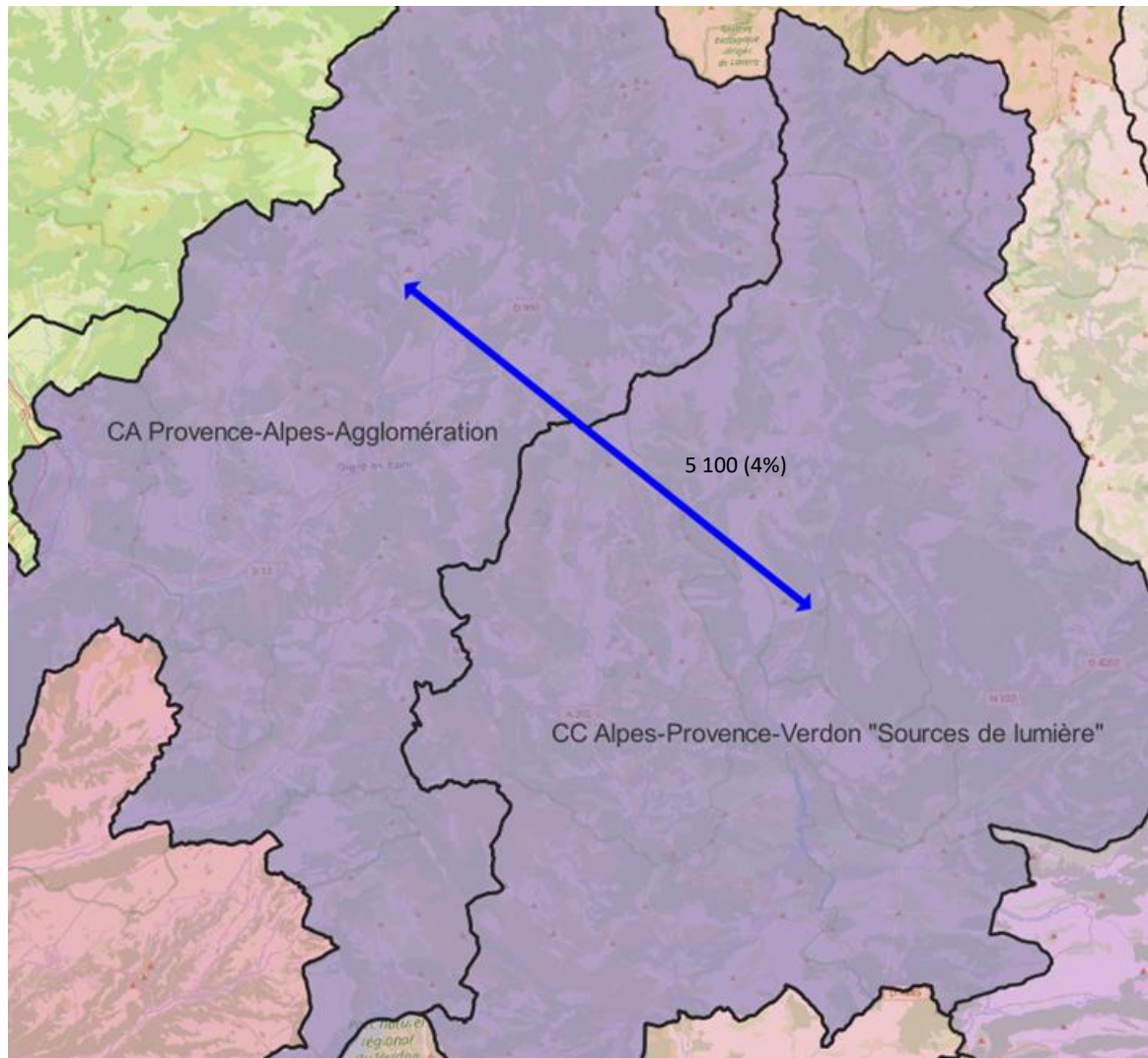


Figure 10 : Déplacements Internes tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC) (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.1.3 Déplacements avec EPCI extérieurs au bassin D

Les principaux flux avec les EPCI extérieurs au Bassin D sont avec la CC du Sisteronais-Buëch suivi par la CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération, puis la métropole d'AMP.

Tableau 5 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur - 2017 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

EPCI	Valeur	Par de flux
CC du Sisteronais-Buëch	27 800	21%
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	27 500	21%
Métropole d'AMP	10 800	8%
CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	7 400	6%

EPCI	Valeur	Par de flux
CA Dracénoise	6 300	5%
CC Pays Forcalquier et Montagne de Lure	5 800	4%
CA Gap-Tallard-Durance	4 500	3%
CC Lacs et Gorges du Verdon	3 900	3%
CC Haute-Provence-Pays de Banon	3 300	3%
CA Var Esterel Méditerranée	2 900	2%
CC Provence Verdon	2 500	2%
Métropole Nice Côte d'Azur	3 000	2%
CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	27 500	21%
TOTAL	130 000	100%

8% des flux avec des EPCI extérieurs au bassin D sont des flux avec la Métropole d'AMP.

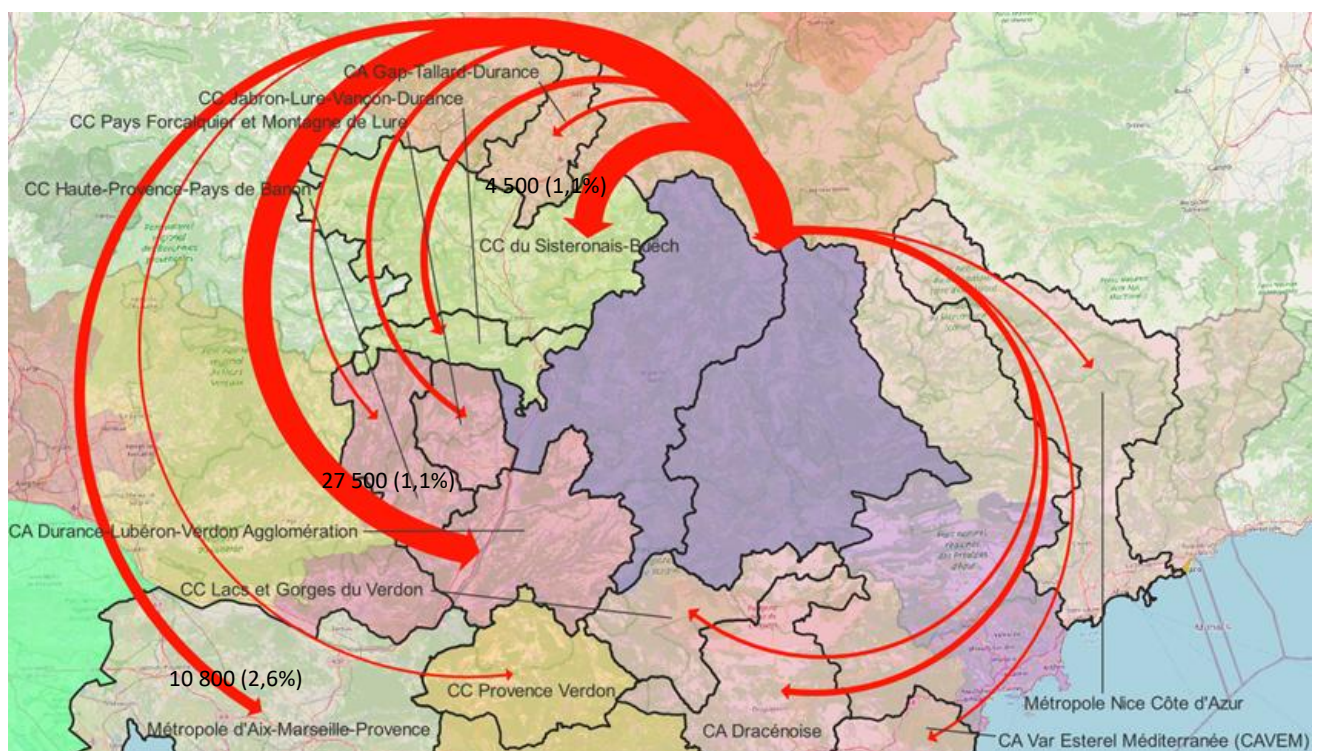


Figure 11 : Déplacements d'échanges avec des EPCI extérieurs au secteur tous motifs Jour Ouvré de Base (Part modale TC)
 (source : Systra - Étude des flux de déplacements)

1.4.2 Parts modales chez les actifs résidents



Le tableau suivant présente la part modale chez les actifs occupés de 15 ans ou plus.

L'usage de la voiture pour aller travailler reste le mode principal de déplacement sur le bassin D.

L'usage des transports en commun et du vélo reste marginal sur le bassin de mobilité D.

Tableau 6 : Parts des actifs occupés de 15 ans ou plus utilisant pour travailler en 2020 (source : Insee - Statistiques locales)

EPCI	Voiture	Transports en commun	Vélo	Autre
CC Alpes-Provence-Verdon « Source de Lumière »	82,0	1,9	2,0	14,1
CA Provence-Alpes-Agglomération	73,9	1,8	1,5	22,8

À noter, les chiffres indiqués dans le tableau ne présentent que les déplacements Domicile-Travail.

Les figures suivantes présentent la part modale par communes pour l'ensemble du bassin de mobilité D.

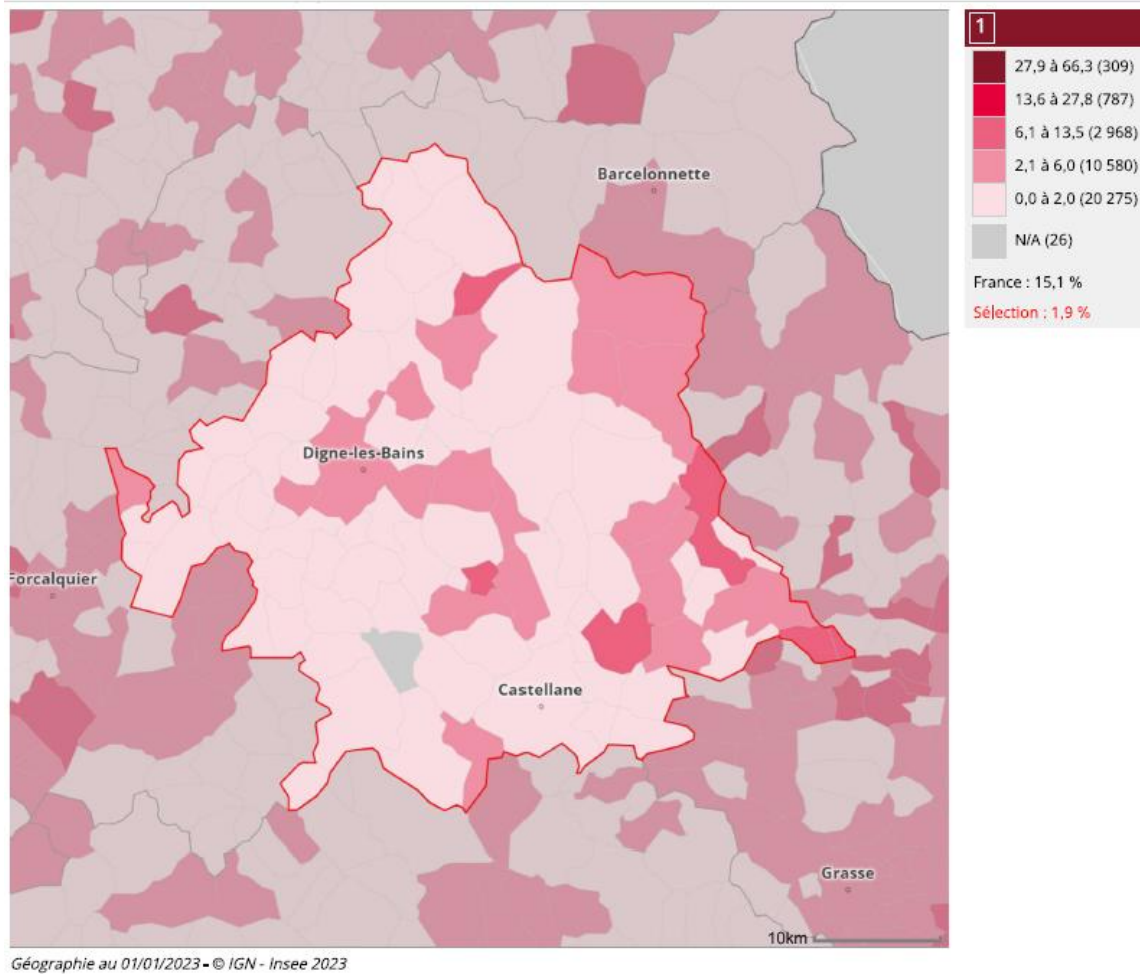


Figure 12 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement les transports en commun pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))¹⁸

¹⁸ https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=rp_milles_seul.pt_actocc15p_velo&s=2020&t=A01&view=map1

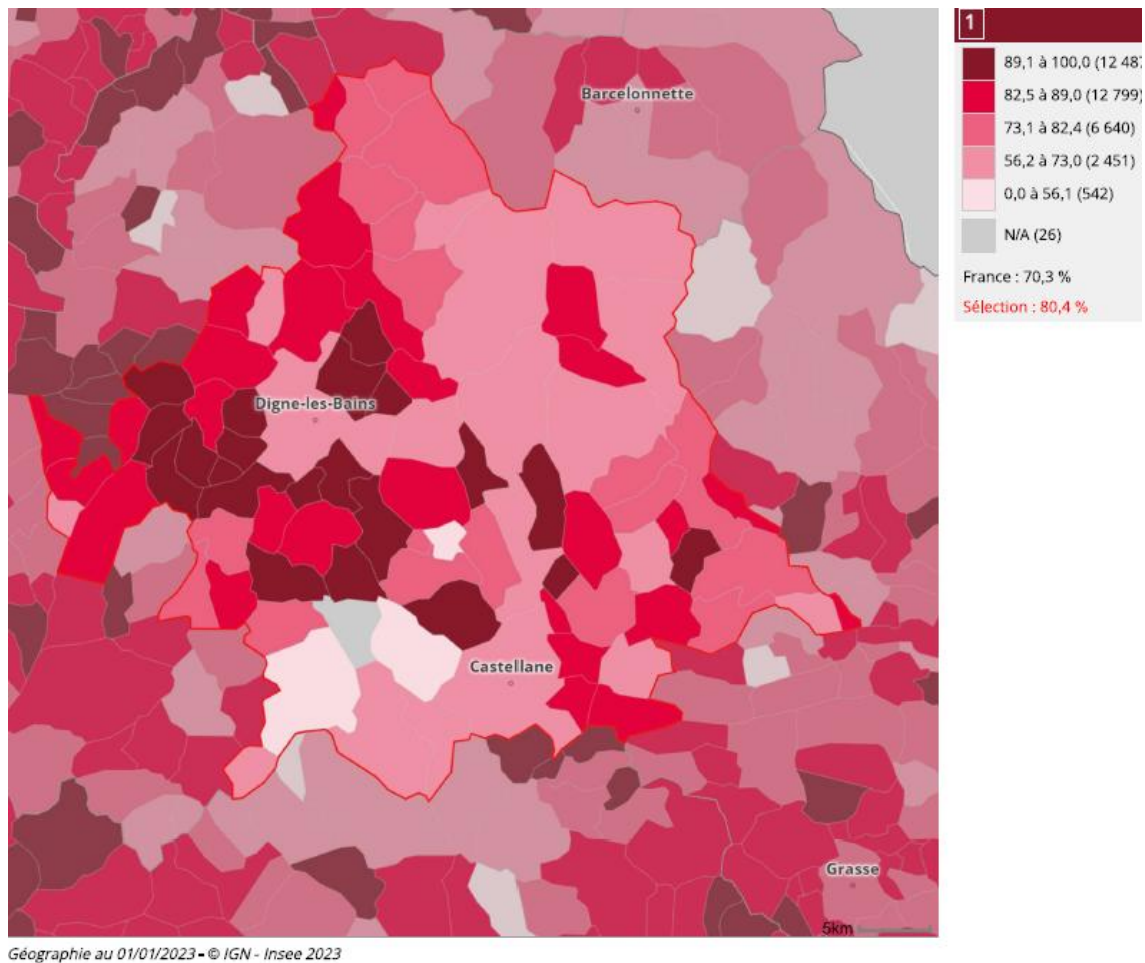


Figure 13 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement une voiture pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

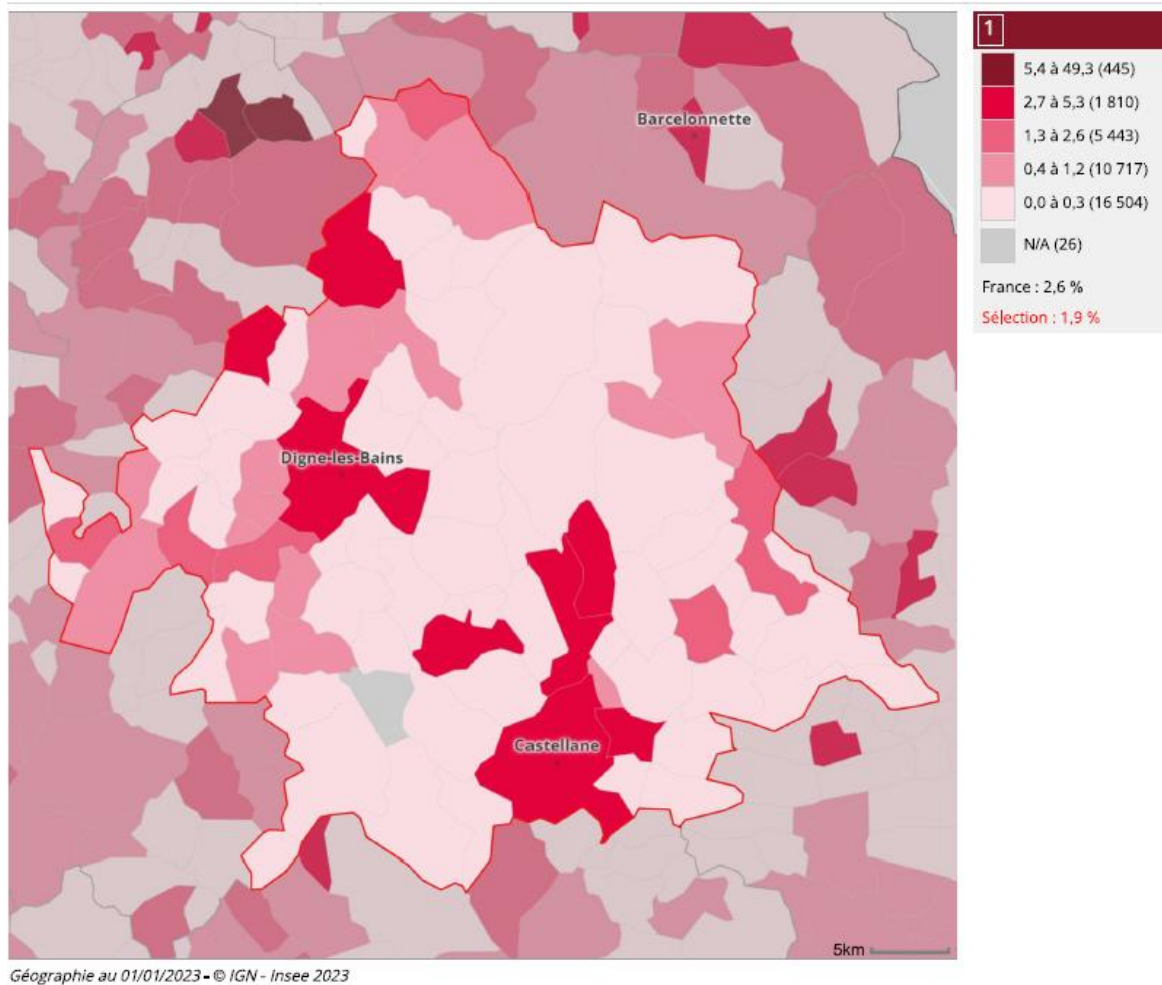


Figure 14 : Part des actifs occupés de 15 ans ou plus qui utilisent principalement un vélo (y compris à assistance électrique) pour aller travailler (%) 2020 (source : Insee, Recensement de la population (RP))

1.5 Infrastructures de mobilités existantes

Afin d'avoir une vision globale, la cartographie ci-dessous présente les principales infrastructures et les principaux services de mobilité à l'échelle du bassin de mobilité.

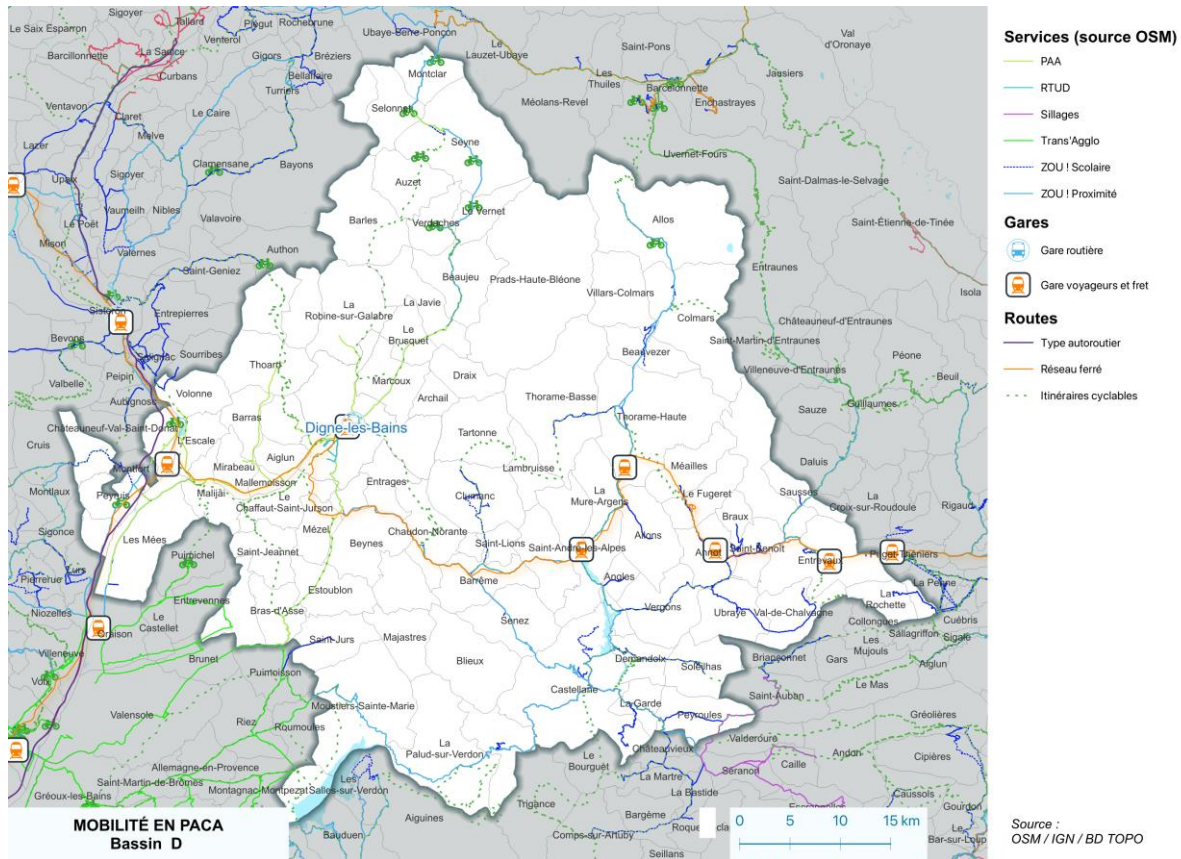


Figure 15. Infrastructures de mobilités existantes sur le bassin D (sources : Open Street Map, IHO World Seas, IGN (BD Alti, BD Topo; BD Topage et Admin Express))

1.6 Services de mobilités¹⁹

1.6.1 Service Régulier Transport

1.6.1.1 Transport Intra Urbain et Extra Urbain



Le réseau régional ZOU ! s'étend à l'ensemble des cars et trains du réseau de transport régional.

¹⁹ Bassin de mobilité et politiques locales de mobilité – Synthèse Bassin D



En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité depuis le 1er janvier 2017, la **CA Provence-Alpes-Agglomération** organise sur son périmètre des services de transports publics urbains (les Transports Urbains Dignois) et interurbains (les lignes régulières), mais également les transports scolaires.

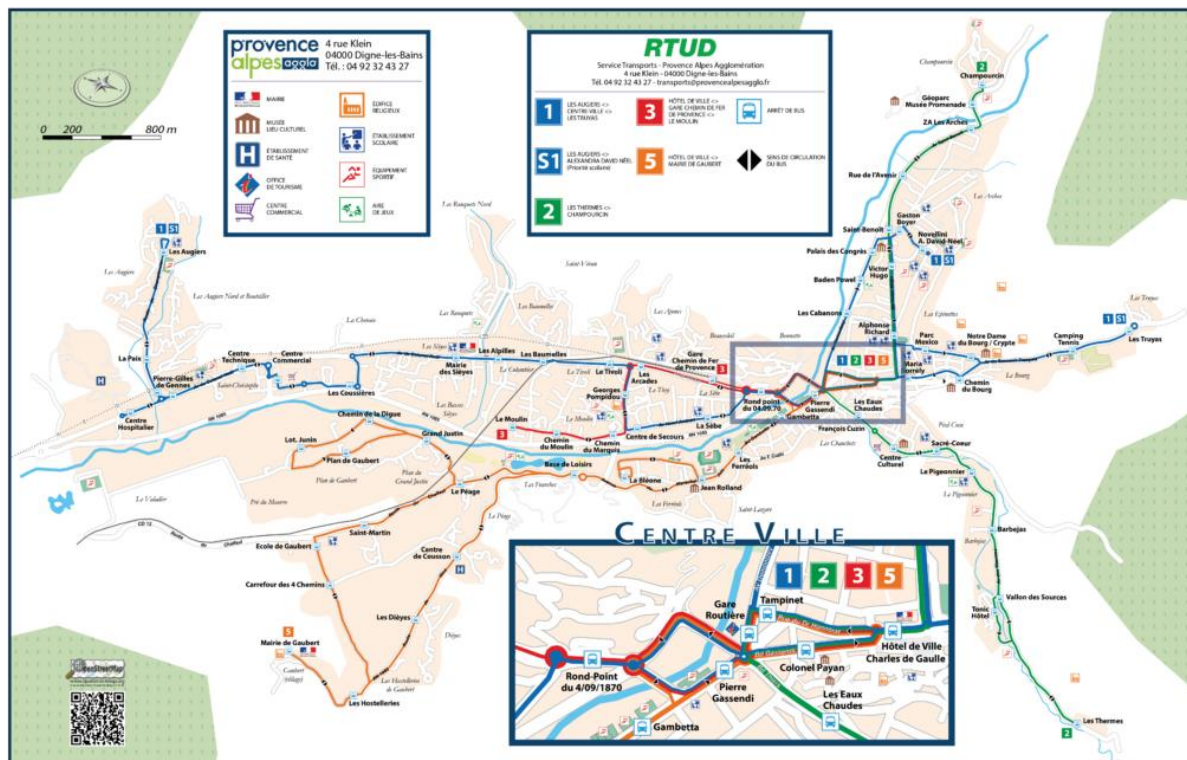


Figure 16 : Plan des lignes du réseau des Transports Urbains Dignois (source : www.provencealpesagglo.fr)

Ferroviaire



Ferroviaire

Le territoire est desservi par deux lignes de chemin de fer. On dénombre une gare SNCF (Château-Arnoux-Saint-Auban) desservie par :

- Le train Sisteron-Marseille St Charles : 1 A/R et 1 aller par jour
- Le train Gap – Marseille St Charles : 1 A/R et 2 aller par jour
- Le train Briançon- Marseille St Charles : 4 A/R par jour

et 3 A/R par jour pour les chemins de fer de Provence (ligne Digne-Nice) desservant 18 haltes.



Figure 17 : Carte de la ligne des Chemins de Fer de Provence (Source : Site internet Chemins de Fer de Provence cpzou.fr)

Provence Alpes Agglomération : Étude LNCDSA

La ligne non circulée entre Digne-les-Bains et Saint-Auban est neutralisée depuis 1971.

Elle est impropre à toute circulation ferroviaire en raison d'une infrastructure extrêmement dégradée faute d'entretien par l'État et son gestionnaire SNCF Réseau.

Elle fait l'objet d'un projet pilote porté par SNCF Réseau et Provence Alpes Agglomération. Cette démarche a été initiée par SNCF Réseau dans le cadre de sa nouvelle stratégie nationale relative aux lignes non circulées en lien avec la transition écologique. Afin d'étudier une régénération de l'infrastructure à prix adapté pour les trains légers, cette ligne a été retenue par SNCF Réseau au regard du projet de voie verte cyclable initiée par Provence Alpes Agglomération. En première approche les solutions ferroviaires innovantes ultra-légères toutes décarbonnées (y compris la solution hybride rail-route) alternatives aux matériels roulants conventionnels sont chiffrés entre 37 M€ et 71 M€ pour la seule remise en état de la ligne sans sarcophage SEVESO.

1.6.1.2 Transport saisonnier



Une navette estivale Blanc-Martel a été mise en place par le Parc Naturel Régional du Verdon.



La région met en place un service de navettes Aéroport de Marseille/Gare TGV Aix-Arbois – Val d’Allos pendant la saison de ski, accessible sur réservation uniquement.

Des navettes intervillages sont déployées en période hivernale sur le Haut Verdon, en direction des stations de ski du Seignus et de la Foux d’Allos.

1.6.1.3 Portail d’information aux usagers

Deux portails d’information aux usagers existent sur le bassin de mobilité D.

Le réseau régional ZOU ! propose sur son site internet une carte interactive ainsi qu’un service de paiement en ligne. Le site permet l’achat de billet TER, de titre de bus, de réserver un trajet d’une ligne express ou de réserver un abris vélo.

<https://services-zou.maregionsud.fr/fr/>

La **CA Provence-Alpes-Agglomération** propose sur son site internet une boutique en ligne :

<https://tud.platforme-2cloud.com/front>

Elle met également à disposition les fiches horaires des lignes régulières :

<https://www.provencealpesagglo.fr/wp-content/uploads/2021/09/GuideHoraireRTUD-mars-23-web.pdf>

Le service des transports de PAA s’est aussi doté d’une application mobile : Citykomi®. Celle-ci donne accès en temps réel à toutes les perturbations et informations utiles sur le réseau de transport.

1.6.2 Scolaire



La **CA Provence-Alpes-Agglomération** offre un service scolaire couvrant l’ensemble du territoire.

Sur la CC Alpes Provence Verdon, les transports scolaires sont organisés par la Région et ouverts à tous sur réservation.

Sur le territoire de la CCAPV les effectifs d’usagers sont tendus, caractéristiques d’un milieu rural très peu dense, conduisant à interroger la pertinence et le maintien de services peu rentables mais pourtant indispensables à la survie des établissements scolaires locaux.

1.6.3 Mobilité active

1.6.3.1 Vélo



La **CA Provence-Alpes-Agglomération** est associée au Département des Alpes de Haute-Provence dans le cadre de l’opération « Cols réservés aux cyclistes » visant à favoriser la pratique du vélo en toute sécurité. Des actions de promotions de l’usage

du vélo sont régulièrement engagées. Ces dispositions existent également sur la CCAPV et s'accompagnent également de la labellisation par la FFC de parcours cyclotouristes sillonnant le territoire de la CCAPV.

Une fête du vélo est également organisée chaque année depuis 2021. Cette dernière vise à promouvoir la pratique du vélo dans son quotidien et animer un réseau d'acteurs investis dans son développement.

Abris vélos en gare :

La Région a souhaité accompagner l'augmentation continue des déplacements à vélo, et permettre les changements de pratiques permettant aux usagers du quotidien des déplacements vélo/train, vélo/car. Cette volonté s'est traduite par le vote du Plan vélo régional en octobre 2020, fixant ainsi comme objectifs : 1 million de trajets quotidiens à vélo et le déploiement massif de sites en stationnements vélo sécurisés dans les gares, pôles d'échanges. Pour permettre la réalisation de ce plan vélo, la Région a engagé un contrat de performance avec SNCF Gares & Connexions en décembre 2020, propriétaire et exploitant des gares régionales, engageant les parties à lever les freins à l'intermodalité vélo et TER, favoriser les rabattements et la fluidité au sein des gares pour les usagers à vélo. L'ensemble des gares TER de la Région seront donc équipées d'abris vélos sécurisés d'ici le 1^{er} janvier 2025.

Leur mise en ligne pour réservation sur le portail Zou! pourra s'effectuer très prochainement via le lien [Se déplacer à vélo - Votre réseau ZOU \(maregionsud.fr\)](https://se-deplacer-a-velo-votre-reseau-zou-maregionsud.fr) : zou.maregionsud.fr.

Ces abris sont accessibles à tout titulaire d'une carte de transport via une inscription sur le portail ZOU ! et ce gratuitement sur simple intégration du numéro de carte de transport. Il n'est pas nécessaire d'être abonné, la carte billettique suffit à l'inscription gratuite. Un règlement d'usage est affiché sur l'équipement, ainsi que les coordonnées d'une hotline en cas de problème.

Sont également déployés des équipements permettant aux titulaires de QR code (billets digitaux) d'accéder également gratuitement aux abris. Ce système permet l'accès des équipements aux voyageurs occasionnels par présentation de leur billet digital. Installation progressive en cours.

Abris vélo sécurisés en gare TER installés

Gestionnaire	Nom de la gare	Nombre de places
Région (G&C)	Château-Arnoux-Saint Auban	6
Source : Région-DGTMGE-DIGE, Données septembre 2023		

1.6.4 Usage partagé des VTM et Mobilité solidaire

La partie Mobilité solidaire sera traitée dans le Plan d'Action Commun en Matière de Mobilité Solidaire.

La CA Provence-Alpe-Agglomération, a lancé en janvier 2024 une plateforme de covoiturage solidaire.

La CCAPV conduit actuellement avec ses élus et en partenariat avec la Région une réflexion sur la mise en œuvre de dispositifs solidaires visant à accompagner et faciliter les déplacements du quotidien des personnes isolées.

Contrat Opérationnel de Mobilité

OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES



SOMMAIRE – OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES

<u>1</u>	<u>DEFINITION</u>	<u>70</u>
<u>2</u>	<u>LES OBJECTIFS GENERAUX ET TERRITORIALISES DU BASSIN</u>	<u>71</u>

1 Définition

Les objectifs du bassin de mobilité ont été co-construits par les acteurs lors du COTECHBASS n°1. Ils sont au nombre de 22 et répondent aux six thématiques couvertes par le COM :

1. Les différentes formes de mobilité et l'intermodalité
2. Les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité
3. Les modalités de gestion des situations dégradées
4. Le recensement et la diffusion des pratiques et des actions de mobilité
5. L'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures de transports ou de services de mobilité
6. La décarbonation des mobilités

Les cinq premières thématiques sont issues du code des transports ; une sixième a été ajoutée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en lien avec les objectifs régionaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de lutte contre le changement climatique.

Il s'agit ici de fixer des objectifs communs à l'ensemble des acteurs à l'échelle du bassin de mobilité, objectifs dont l'échéance de certains dépasse la période de mise en œuvre du COM. Ils se déclinent en engagements pour lesquels un ou plusieurs acteurs s'engagent à contribuer. Une synthèse de l'ensemble des engagements est présentée dans l'annexe 1 du COM.

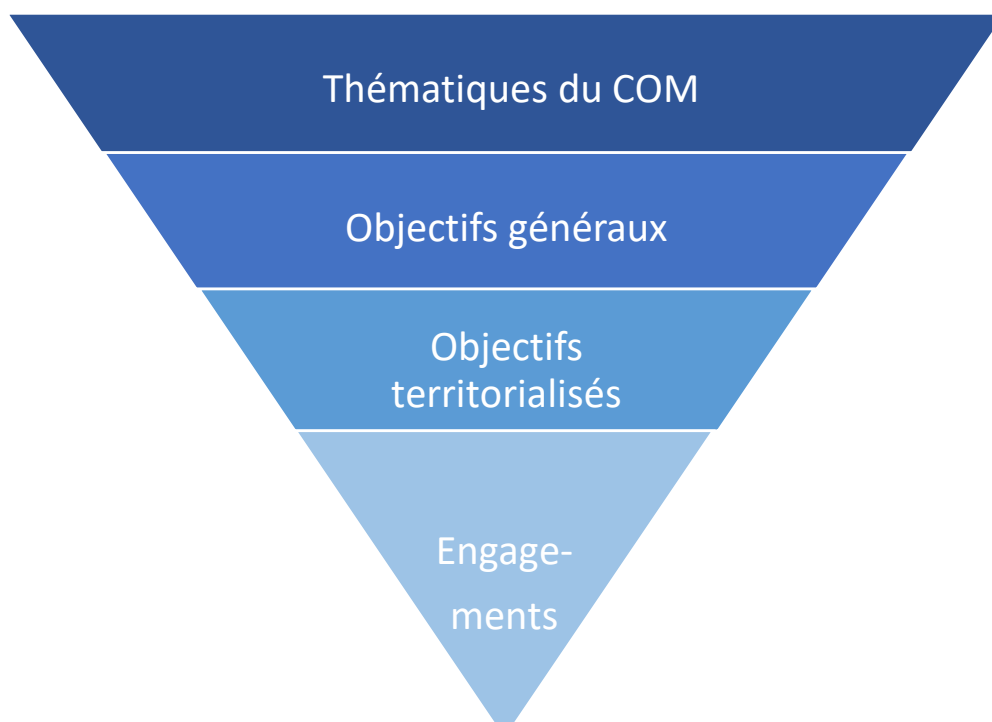


Figure 18 : Genèse et imbrication des objectifs généraux et territorialisés

Les objectifs généraux et territorialisés du bassin ont été validés par les élus lors du Comité de Bassin n°2.

2 Les objectifs généraux et territorialisés du bassin

OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF TERRITORIALISE	OBJECTIF GENERAL	OBJECTIF TERRITORIALISE
Améliorer les conditions de l'intermodalité	Obj. 1 : Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin	Obj. 12 : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Obj. 2 : Faire de Saint André les Alpes un pôle de centralité, une articulation intervallées		Obj. 13 : Améliorer la liaison et le transport train/vélo
	Obj. 3 : Développer l'autopartage		Obj. 14 : Mieux partager la route entre routier et vélo
	Obj. 4 : Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage		Obj. 15 : Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin
Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Obj. 5 : Partage des expériences sur le covoiturage solidaire et covoiturage pour aller vers une mutualisation à l'échelle du bassin	Poursuivre la décarbonation	Obj. 16 : Expérimenter les carburants alternatifs pour les véhicules lourds et le matériel roulant
	Obj. 6 : Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	Aides à la conception et mise en œuvre de services	Obj. 17 : Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)
	Obj. 7 : Aller vers une diminution des temps de liaisons et de déplacement	Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Obj. 18 : Organiser une information élargie à toute la population
Faciliter la lecture et l'usage de l'offre de services	Obj. 8 : Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services	Démobilité	Obj. 19 : Développer les services itinérants de proximité
	Obj. 9 : Organiser une offre de navettes de desserte fine à l'année avec un renfort saisonnier pour le tourisme	Solidarité	Obj. 20 : Faciliter la mobilité des publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, touristes) non motorisés
	Obj. 10 : Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets		Obj. 21 : Construire une offre de transport d'utilité sociale (solidaire) et de transport à la demande cohérente en termes d'outils et de dispositifs à l'échelle du bassin
	Obj. 11 : Rendre accessible l'existant : simplification et lisibilité/visibilité des offres des différents réseaux		Obj. 22 : Mettre en réseau/Valoriser/structurer le statut des bénévoles du transport solidaire

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXES



SOMMAIRE - ANNEXES

<u>ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ D</u>	<u>74</u>
<u>ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS</u>	<u>84</u>
<u>ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION</u>	<u>227</u>
<u>ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GENERAUX DU BASSIN DE MOBILITE</u>	<u>245</u>
<u>ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE</u>	<u>251</u>

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 1 : ENGAGEMENTS DU BASSIN DE MOBILITÉ D

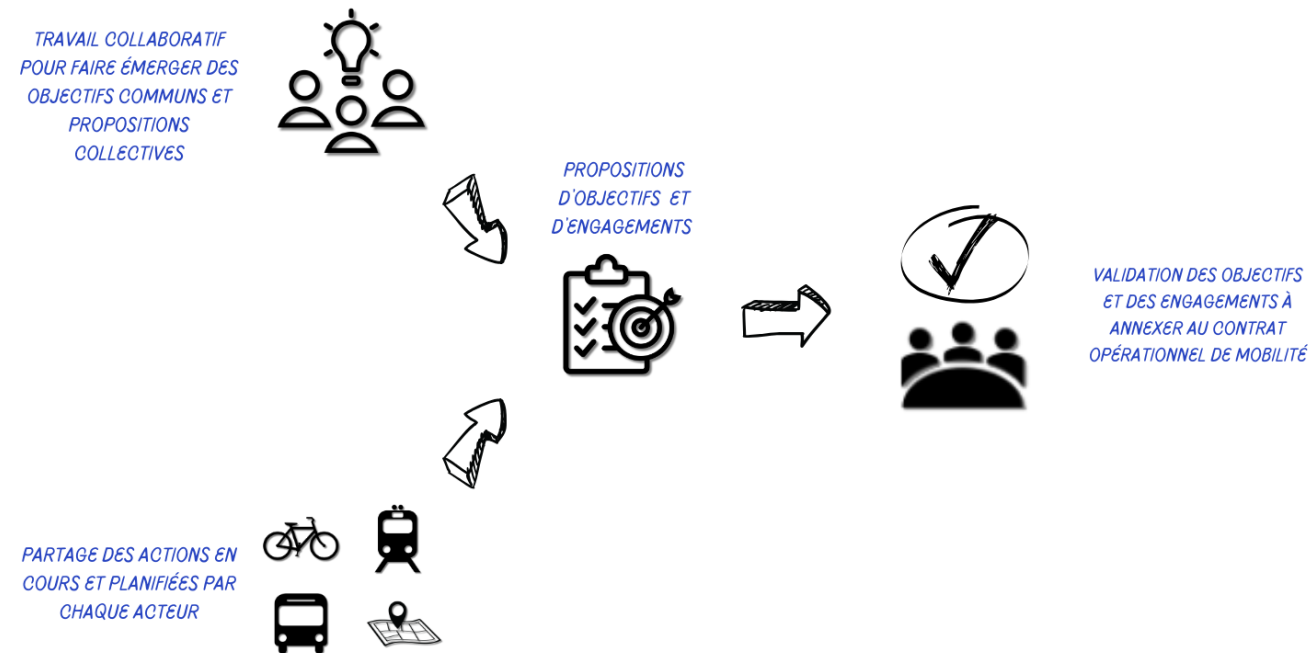


**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



1 Rappel du processus d'élaboration des objectifs et des engagements

Les objectifs généraux, objectifs territorialisés ainsi que les engagements du présent Contrat Opérationnel de Mobilité sont issus d'un **processus de co-construction**. Ce processus a permis, dans un premier temps, de **fixer des objectifs correspondant aux enjeux et priorités des acteurs du bassin** de mobilité. Dans un second temps, la co-construction a permis à l'ensemble des acteurs de **partager les initiatives** en cours ou planifiées répondant aux objectifs mais aussi **d'élaborer de manière collaborative** des propositions d'actions/engagements complémentaires. Les propositions d'actions/engagements collectives issues du processus de co-construction sont appelées ci-dessous « **engagements du bassin** ».



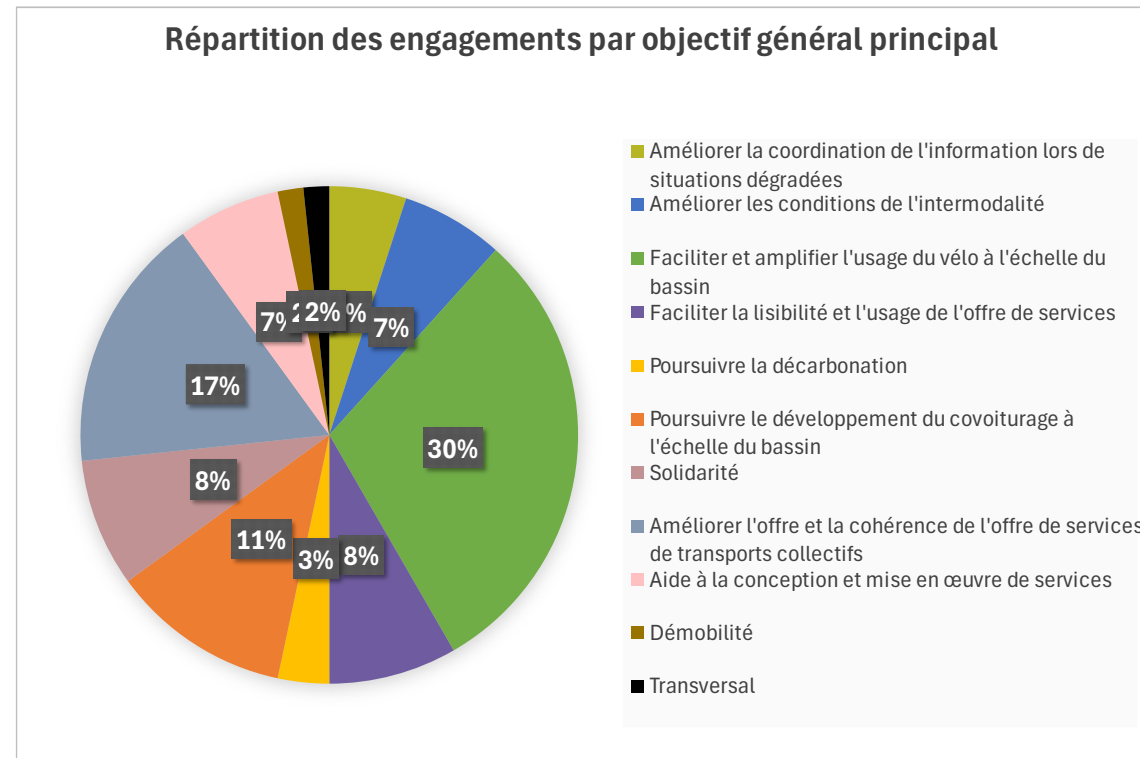
2 Engagements du bassin de mobilité D

Le Contrat Opérationnel du bassin de mobilité D présente **65 engagements** en annexe 1.

Les engagements sont rattachés à un objectif général "principal" afin d'éviter les doubles comptes (à noter pour autant qu'un même engagement peut contribuer à plusieurs objectifs à la fois).

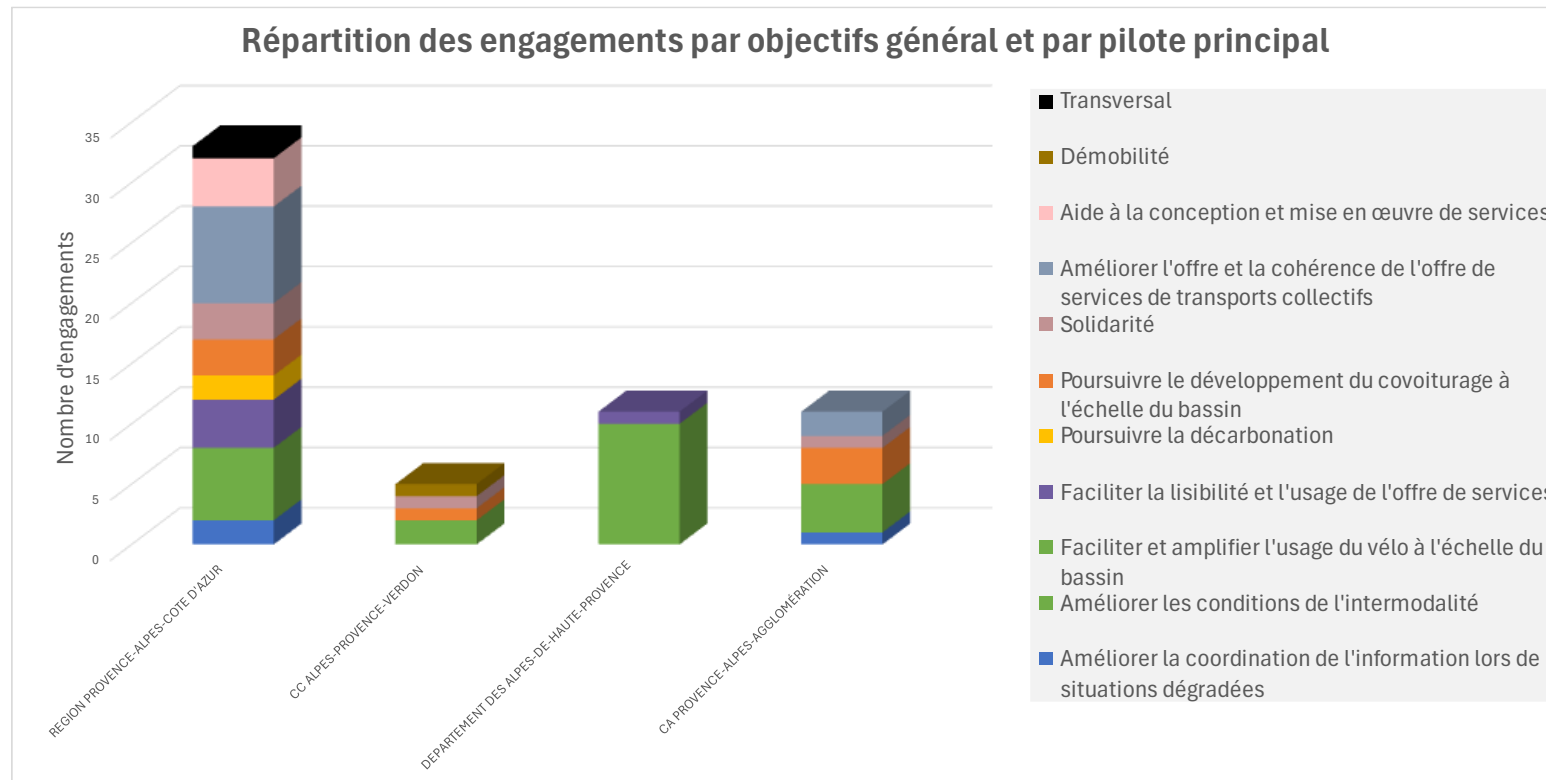
Les trois objectifs généraux présentant le plus grand nombre d'engagement y étant rattaché sont :

- **Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin**
- **Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**
- **Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**



Le **pilotage** de chaque engagement est assuré par un des acteurs du bassin qui est alors considéré comme le « pilote » de l'engagement, c'est-à-dire qu'il s'engage à veiller à la mise en œuvre de l'engagement et prendra en charge les éventuelles actions de coordination nécessaires avec les autres acteurs (réunion, ateliers, échanges d'information).

Le graphique ci-dessous présente la répartition des engagements par pilote principal (certains engagements ont un copilotage de plusieurs acteurs). Les acteurs ayant en charge le pilotage du plus grand nombre d'engagements sont pour le bassin D; la **région Provence-Alpes-Côte-d'Azur**, le **département des Alpes-de-Haute-Provence** et la **CA Provence-Alpes-Agglomération**.





CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ BASSIN DE MOBILITÉ D

LISTES DES ENGAGEMENTS DE BASSIN du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR / CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Amélioration de la cohérence de l'offre entre Château Arnoux-Digne/ La Javie-Digne/ Peyruis-Les Mées-Digne dans un cadre juridique sécurisé	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	D1
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étudier la possibilité de développer des offres pendulaires à partir de St André les Alpes - CFP	X								D2
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude de mise en cohérence des tarifs	X							Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services	D3
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public	X							Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	D4
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place de process d'information en cas de situation dégradée	X		X				Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées	Organiser une information élargie à toute la population	D5
CC ALPES-PROVENCE-VERDON	Saint André les Alpes : pôle de centralité	X	X					Améliorer les conditions de l'intermodalité	Faire de Saint-André les Alpes un pôle de centralité, une articulation inter-vallées	D6
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Développement de pôles de mobilité	X	X							D7
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Interopérabilité entre les divers réseaux de transport sur le territoire y compris région	X							Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions	D8
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)	X	X							D9

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Structurer la communication sur l'offre de services	X			X			Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets	D10
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin	X			X	X		Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Développer l'autopartage	D11
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Réflexion autour de la mutualisation d'une plateforme de covoiturage et de covoiturage solidaire	X			X	X			Partage des expériences sur le covoiturage solidaire et covoiturage pour aller vers une mutualisation à l'échelle du bassin	D12
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin	D13
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Manifestation d'envergure autour du vélo	X							Mieux partager la route entre routier et vélo	D14
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Réunion annuelle de coordination et partage d'expérience	X						Transversal	Transversal	D15

LISTES DES AUTRES ENGAGEMENTS du COM

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM	X						Aide à la conception et mise en œuvre de services	Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)	D16
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques	X								D17
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité	X			X	X				D18
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique	X								D19
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	D20
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Élaborer un PDMS	X								D21
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains	X								D22
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Optimisation des lignes de transports routiers	X								D23
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire	X							Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions	D24
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Revalorisation de la ligne non circulée entre Digne-les-Bains et Saint-Auban	X								D25
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale	X							Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services	D26
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution	X		X					Organiser une information élargie à toute la population	D27

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Étude de programmation en vue de réhabiliter la gare routière en maison du Tourisme et de la mobilité	X	X					Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées		D28
CC ALPES-PROVENCE-VERDON	Développer les services itinérants	X						Démobilité	Développer les services itinérants de proximité	D29
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données	X				X		Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin	D30
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare	X								D31
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Installation de stationnements vélo	X								D32
ETAT	Finalisation des travaux de restructuration de la RN85	x							Mieux partager la route entre routier et vélo	D33
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes	X				X				D34
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires	X								D35
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Réalisation d'une fête du vélo de l'agglomération	X								D36
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le Schéma de Développement touristique	X							Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidien	D37
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Aménagement velo route La Durance à Vélo	X								D38
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Création d'une voie verte Peyruis - Les Mées avec franchissement de la Durance	X								D39
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Développement du réseau de mobilité douce à l'échelle de PAA	X								D40

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Développement du schéma cyclable départemental pour les pratiques du quotidien	X								D41
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien	X				X				D42
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien	X								D43
CC ALPES-PROVENCE-VERDON	Mobilité du quotidien	X								D44
DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces	X								D45
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)	X						Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services	Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets	D46
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)	X								D47
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur. Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures	X			X	X				D48
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux	X							Rendre accessible l'existant : simplification et lisibilité / visibilité des offres des différents réseaux	D49
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM	X						Transversal	Transversal	D50
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Appel à projets Mobi'Lab - Région SUD	X						Poursuivre la décarbonation	Expérimenter les carburants alternatifs pour les véhicules lourds et le matériel roulant	D51
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Planification stratégique d'actions de communication	X			X		X		Transversal	D52
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses	X						Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin	Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage	D53

Pilote(s) de l'engagement	Libellé de l'engagement	THEMATIQUE 1	THEMATIQUE 2	THEMATIQUE 3	THEMATIQUE 4	THEMATIQUE 5	THEMATIQUE 6	Objectifs généraux	Objectifs territorialisés	Numéro
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Expérimentation d'un outil de mobilité partagée, via un service de mise en relation	X			X					D54
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Extension du parking de covoiturage de Peyruis	X								D55
CC ALPES-PROVENCE-VERDON	Mise en place d'outils facilitant le co-voiturage	X								D56
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale	X	X			X				D57
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!	X								D58
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Élaboration d'un PAMS en copilotage avec le ou les Départements concernés	X			X	X			Faciliter la mobilité des publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, touristes) non-motorisés	D59
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR	X								D60
CC ALPES-PROVENCE-VERDON	Mise en place d'un réseau de transport solidaire	X							Mettre en réseau / valoriser / structurer le statut des bénévoles du transport solidaire	D61
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Expérimentation d'un service de transport de proximité pour favoriser l'accès aux soins	X							Construire une offre de transport d'utilité sociale (solidaire) et de transport à la demande cohérente en termes d'outils et de dispositifs à l'échelle du bassin	D62
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Amélioration de la cohérence de l'offre de transport collectif sur le territoire de PAA et améliorer sa lisibilité.	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Multiples objectifs	D63
CA PROVENCE-ALPES-AGGLOMÉRATION	Faciliter le liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CAPAA et la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	X						Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin	Multiples objectifs	D64
REGION PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale	X						Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs	Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales	D65

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 2 : ENGAGEMENTS



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



N°1	BASSIN D OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent de la fiche : Orane BEAU, Orane.BEAU@provencealpesagglo.fr CA Provence-Alpes-Agglomération / Stéphane Bridault, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sbridault@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Amélioration de la cohérence de l'offre entre Château Arnoux-Digne/ La Javie-Digne/ Peyruis-Les Mées-Digne dans un cadre juridique sécurisé
Périmètre	CA Provence-Alpes-Agglomération
Étapes / Jalons / Description	1- Consolidation du diagnostic (offre existante + besoin) 2- Réflexions autour de la construction d'une grille horaire et répartition des services + interopérabilité 3- Selon scénario choisi, mise en place des conventions de partenariat
Besoins de pilotage / coordination	1 COTECH/mois et 1 COPIL/trimestre

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	CA Provence-Alpes-Agglomération + Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence-Alpes-Agglomération	Co-pilote	Technique et éventuellement financière	Diagnostic sur les besoins internes PAA et en partenariat Région + réflexion commune sur les termes de la convention
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	Technique et éventuellement financière	Analyse quantitative sur le cabotage réalisé + réflexion commune sur les termes de la convention
Lycées/Collèges	Partenaire	Travail sur les horaires Diagnostic des élèves par établissements qui utilisent les transports CA Provence-Alpes-Agglomération ou ZOU	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°2	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL: Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent de la fiche : Sandrine BOUCHET (CC Alpes-Provence-Verdon) sandrine.bouchet@ccapv.fr / Jean-Marc BOUCLIER (Chemins de Fer de Provence) jmbouclier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Étudier la possibilité de développer des offres pendulaires à partir de St André les Alpes - Chemins de Fer de Provence
Périmètre	Puget – St André - Digne
Étapes / Jalons / Description	Étape 1 en 2026 Étudier les tronçons St André-Digne, St André-Puget - quantifier les besoins : quotidiens / 2-3 fois par semaine - Identifier les horaires pour assurer le lien vers les centralités régionales et la cohérence avec les offres existantes - Faisabilité technique : cadencement des horaires, équipements, infrastructure ⇒ production de scénarios Note : Action conditionnée à la réception des nouveaux trains en 2028 Étape 2 : Intégration des territoires et restitution - Validation d'un scénario et mise en œuvre
Besoins de pilotage / coordination	Chemins de Fer de Provence/Région Provence-Alpes-Côte d'Azur/CC Alpes-Provence-Verdon + lien vers le Haut Verdon et Castellane

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective Organisation des réunions et suivi	Chemins de Fer de Provence : organisation, coordination, financement Veiller à la cohérence de l'offre des Chemins de fer de Provence avec l'offre de proximité 04 Communication (fiches horaires communes par exemple)
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Participation au projet	Veiller sur la complémentarité des mobilités à vélo (dernier km)
CC Alpes-Provence-Verdon CA Provence-Alpes-Agglomération + CC Alpes d'Azur	Partenaire	Participation au projet	Participation aux réunions et à la réflexion Fourniture de données

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°3	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services
Référent de la fiche : JM Bouclier (Chemins de Fer de Provence), jmbouclier@maregionsud.fr / Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maquer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude de Mise en cohérence des tarifs
Périmètre	Bassin D
Étapes / Public cible / Budget	Plusieurs lignes longent le réseau des CP avec des tarifs différents (proximité, métropole, kilométrique). Des problèmes techniques d'interopérabilité s'ajoutent. Afin de résoudre ces difficultés à moyens termes, une analyse est nécessaire : - Étude zonale sur le périmètre interurbain (entre Malaussène et Digne) - Proposition de scénario - Mise en place selon scénario choisi
Besoins de pilotage / coordination	2 à 3 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Coordination et suivi de l'étude, mise en œuvre	
CA Provence-Alpes-Agglomération et CC Alpes-Provence-Verdon + CC Alpes d'Azur	Partenaire	Participation aux échanges	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Communication des tarifs aux territoires	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°4	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent de la fiche : Valérie VERNISSE, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Communication sur l'ouverture des lignes scolaires tout public
Périmètre	CC Alpes Provence Verdon
Étapes / Public cible / Budget	Les lignes scolaires sont ouvertes à tous les publics sur réservation depuis plusieurs années mais cette possibilité est méconnue et les lignes très peu fréquentées par des usagers hors scolaires alors que desservant tous les hameaux avec un A/R par jour. L'objectif est de permettre à d'autres usagers (séniors, actifs, captifs...) de se déplacer depuis des zones excentrées vers le bourg principal en optimisant les moyens existants. Il s'agit pour la Région, d'établir par EPCI la liste des lignes scolaires disposant de places suffisantes pour une communication élargie à tous les habitants afin de simplifier le process de prise en charge, puis de voir avec l'EPCI quels canaux d'information il pourra utiliser pour cette communication.
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion par EPCI

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Études	Faire le recensement des places disponibles sur tous les services scolaires des EPCI choisis
CC Alpes Provence Verdon	Co-pilote	Communication	Diffuser l'information et des tutos permettant l'utilisation de ces services Réflexion complémentarité services existants et en projet
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaires	Communication	Communication ciblée sur les établissements scolaires des collèges.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°5	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Organiser une information élargie à toute la population
Réfèrent de la fiche : Jean-Marc BOUCLIER (Chemins de Fer de Provence), jmbouclier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une procédure d'information en cas de situation dégradée sur les chemins de fer de provence et les transports locaux Zou
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	Actuellement la communication lors de difficultés sur le réseau de transports est partielle et non tous public, l'objectif est de parvenir à une information détaillée et explicative tous public permettant d'anticiper ses déplacements et de désamorcer des mécontentements éventuels. 1- Référencer tous les acteurs et valider l'objectif commun 2- Voir scénario avec intégration au process SIBR 3- Si scénario SIBR incomplet, utiliser les procédures existantes (préfecture-CP-Zou) pour définir une procédure spécifique 4- Information des usagers/structures pour permettre l'accès aux évènements
Besoins de pilotage / coordination	A minima 3 réunions + un point annuel lors des Comités techniques du bassins de mobilité

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Chemins de fer de Provence)

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur – CP - SMI	PILOTE	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Participation à la définition du Process Mise en œuvre du process
CC Alpes-Provence-Verdon et CA Provence-Alpes-Agglomération + Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Participation aux réunions Fourniture de données Diffusion de l'information	Participation aux réunions, relai local, pro-actif dans la définition du process et la communication du dispositif
CC Alpes d'Azur	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°6	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faire de Saint André les Alpes un pôle de centralité, une articulation intervallées
Rédacteur de la fiche : Sandrine BOUCHET (CC Alpes-Provence-Verdon), sandrine.bouchet@ccapv.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Saint André les Alpes : pôle de centralité
Périmètre	CC Alpes-Provence-Verdon
Étapes / Jalons / Description	Créer les conditions pour qu'il soit facile de se déplacer de et vers St André les Alpes sur le territoire de la CC Alpes-Provence-Verdon et vers les grands pôles de services régionaux via: un hub de services - Un espace covoiturage - De l'autopartage véhicule CC Alpes-Provence-Verdon - Un espace services vélo (réparation...) - Un travail commun avec les Chemins de fer de Provence par phases : - o Gare terminée à St André les Alpes - o Tunnel de Moriez en cours, fin pressentie en 2025
Besoins de pilotage / coordination	Meilleure lisibilité sur les projets et les calendriers de mise en oeuvre des Chemins de Fer de Provence ; sur les évolutions des horaires et des changements ; communication sur les difficultés...

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	CC Alpes-Provence-Verdon

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Alpes-Provence-Verdon	Pilote	– Animation et coordination	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	– Appui technique – Vision globale	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	– SRT04 : veiller à la cohérence avec les points d'arrêts existants à St André et les services – Chemins de Fer de Provence : participation au projet – Accompagnement technique AOML	
Commune de Saint André les Alpes	Partenaire	– Participation au projet	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°7	BASSIN: D OBJECTIF GENERAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, Nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement de pôles de mobilité
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	1 : Identifier les lieux d'usage existants ou potentiels de covoiturage / touristiques 2 : Identifier les services nécessaires pour chaque point dans le respect de la transition écologique 3 : Définition du pôle de mobilité type + options 4 : Étude et établissement des partenariats et participations des différents acteurs 5 : Expérimentation département/région selon cadres d'intervention existants 6 : Organisation des modalités d'intervention au niveau du bassin/département/région 7 : Mise en œuvre progressive (éventuellement avec expérimentation différencié, mises en œuvre provisoires test) 8 : Suivi et évaluation/partage d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	2 COPIL/COTECH par an Lien avec la Fiche spécifique D9 référentiel des pôles d'échanges de mobilités

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	- Validation politique - Pilotage et coordination avec les EPCI, et autres collectivités	Une fois la validation politique du projet, le CD pourra lancer la coordination du projet par le lancement de réunions avec les territoires concernés. La recherche de financement sera déterminante.
CA Provence-Alpes-Agglomération	Partenaire	- Identification des lieux et services - Participation aux réunions - Validation politique - Financement éventuel	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement éventuel). La connaissance du territoire est déterminante pour la création de projet : connaissance qu'entretien la communauté de commune.
CC Alpes-Provence-Verdon	Partenaire	- Identification des lieux et services - Participation aux réunions	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et financement global). La connaissance du territoire est déterminante pour la création de projet : connaissance qu'entretien la communauté de commune.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Benchmark et Financement	Avec un spectre plus large sur les territoires et autres porteurs de projets, la Région à le recul pour transmettre l'exemple de projets existants et pertinents. Elle pourra également au travers de dispositifs, permettre le financement de projets de PM.
Communes	Participation	Identification des lieux et services sur le territoire de la commune	La participation aux réunions et ateliers seront essentiels pour déterminer les modalités des projets (technique et

		- Maître d'ouvrage et financement selon le scénario choisir	financement). La connaissance de la commune et de son fonctionnement est déterminante.
--	--	---	--

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°8	BASSIN: D OBJECTIF GENERAL: Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Permettre la continuité tarifaire entre le train et desserte urbaine, notamment en haut et bas de la ligne de Chemins de Fer de Provence
Référent de la fiche : Stéphane BRIDAULT (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) sbridault@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Interopérabilité entre les divers réseaux de transport sur le territoire y compris région
Périmètre	Bassin D
Étapes / Public cible / Budget	Jalon 1 : Rédaction convention entre AOM Région/CA Provence-Alpes-Agglomération permettant une réflexion sur l'interopérabilité entre les réseaux Délibération collectivités locales et région Jalon 2 : Études puis Mise en œuvre avec avenant Certaines actions pourront être mise en place à court terme dans le cadre de collaboration interne à la Région (LER / CP). Ces actions visent à améliorer les correspondances et la complémentarité entre transports publics ferrés et routiers.
Besoins de pilotage / coordination	Comité technique annuel Comité de pilotage annuel

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective	Chemins de Fer de Provence et DTRI : Rédaction des conventions, Études techniques/billettique, Communication
CA Provence-Alpes-Agglomération	Partenaire	Participation au projet et mise en œuvre sur son réseau	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°9	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer les conditions de l'intermodalité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions
Référent(s) de la fiche : Isabelle Cornebert (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), icornebert@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Référentiel des pôles d'échanges multimodaux (PEM)
Périmètre	Bassins de mobilité A, B, C, D, E, M, N
Étapes / Public cible / Budget	1. Désignation d'un représentant par territoire (bassin et/ou EPCI) 2. Etat des lieux et auto-analyse des pôles d'échanges (existants, en évolution, en projet, en émergence dans chaque territoire) 3. Définition de typologies de PEM (ferroviaires/non ferroviaires, en zones denses/rurales, etc.) & identification des services et équipements associés (de base, optionnels, hiérarchisation spatiale, etc.) 4. Etablissement d'un référentiel
Besoins de pilotage / coordination	Groupe de travail Réunions mensuelles Lien avec la Fiche spécifique D7 Développer des pôles de mobilités ruraux

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	. Pilote du GT . Expertise PEM, abri-vélos sécurisés, complémentarité car-trains, schéma véloroutes et voies vertes, P+R, co-voiturage . - Etude d'élasticité des gares régionales (étude radar)	. Rédaction du référentiel . Complément sur état des lieux et auto-analyse . Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements
EPCI	Partenaire	. Représentation des territoires . Estimation des besoins . Connaissance des publics potentiels (habitants, visiteurs) et SLO . Expertise gestion TAD etc...	Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Expertise MOA PEM, gestionnaires des gares TGV et TER, expertise informations voyageurs (écran, etc.) et signalétique, enquête de satisfaction	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Chemins de Fer de Provence	Partenaire	Expertise gestionnaires des gares Chemins de Fer de Provence et comportements/profil usagers	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel
Départements	Partenaire	Expertise routes et vélos (schéma cyclable), co-voiturage, auto-partage	. Etat des lieux et auto-analyse . Relectures et ajustements du référentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°10	BASSID : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ: Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets
Rédacteur de la fiche : Nicolas VIGNEAU, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Structurer la communication de l'offre de services
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Jalons / Description	1 : Recenser l'ensemble des offres et élaborer un protocole d'actualisation - 2025 2 : Mise en place d'un support de diffusion et formation des acteurs relais locaux (agents des gares, maisons France Service, référents des mairies, autres relais locaux) – 2025 et 2026 <i>Note : Le format proposé pourrait être une liste des lignes et lieux/sites où trouver plus d'information sur les arrêts, les horaires et les tarifs.</i> 3 : Diffusion et animation - 2026 Optionnel : Organiser une campagne de communication
Besoins de pilotage / coordination	Travail en distanciel rythmé par le pilote 1 réunion/assise en présentiel pour la formation (département)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	- Organisation des réunions - Animation/coordination	Recensement des offres existantes. Elaboration d'un support et d'un protocole d'actualisation.
CA Provence-Alpes-Agglomération	Participation	- Participation aux réunions - Être relai d'information	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
CC Alpes-Provence-Verdon	Participation	- Participation aux réunions - Être relai d'information	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
Communes	Participation	Participation à la diffusion de l'information	Contact relai à identifier. Aide ponctuelle dans l'organisation (salle, réunion, etc).
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Participation	- Fourniture de données - Maison de la région 04 : diffusion de l'information dans la lettre mensuelle envoyée aux acteurs du territoire	Service ou contact à identifier.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°11	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer l'autopartage
Référent de la fiche : Vernisse Valérie, vvernisse@maregionsud.fr, +33492532625	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étudier l'intérêt du développement d'un système d'autopartage sur le bassin
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	1 - Réalisation d'un benchmark national 2 - Présentation du benchmark au comité technique de bassin 3 - Étude de faisabilité 4 - Rédaction d'un cahier des charges commun 5 - Choix opérateur et mise en œuvre Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 Étapes 3,4 et 5 en 2027
Besoins de pilotage / coordination	Création d'un groupe de travail : 1 à 2 réunions par jalon hors cotechbass

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage Benchmark et études	
EPCI et département	Partenaires	- Participation aux réunions - Pilotage Mise en œuvre (variable selon scénario choisi)	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°12	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Partage des expériences sur le covoiturage solidaire et covoiturage pour aller vers une mutualisation à l'échelle du bassin
Référent de la fiche : Orane Beau, (CA Provence-Alpes-Agglomération) <i>Orane.BEAU@provençalpesagglo.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réflexion sur la mutualisation d'une plateforme de covoiturage et de covoiturage solidaire
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	0. Questionnement sur l'animation et la mutualisation de l'animation 1. Retour d'expérience CA Provence-Alpes-Agglomération, CC Alpes-Provence-Verdon CC Alpes d'Azur et Département des Alpes-de-Haute-Provence (ou échelle régionale) 2. Mesurer la faisabilité d'une mutualisation 4. Accompagnement à l'utilisateur du numérique La mutualisation de la plateforme pourrait être interbassin.
Besoins de pilotage / coordination	1 réunion de retour d'expérience en 2026

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence-Alpes-Agglomération

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence-Alpes-Agglomération	Pilote	Organisation temps d'échanges, Coordination et partage d'expérience	
CC Alpes-Provence-Verdon	Partenaire	Partage d'expérience, participation aux réflexions communes	
CC Alpes d'Azur	Partenaire	Partage d'expérience, participation aux réflexions communes	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Partager l'expérience Karros (données, chiffres, fonctionnement)	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partage d'expérience, Accompagnement technique AOML	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°13	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, Nicolas.VIGNEAU@le04.fr ; Hébreard Olivier, olivier.hebreard@hautes-alpes.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Partage d'expérience et recherche d'harmonisation pour l'installation et l'usage d'équipements vélo
Périmètre	Bassin de mobilité A, B, C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1. Analyse de l'existant (accès aux équipements sur l'ensemble du territoire, bonnes pratiques, points bloquants, modalités d'accès aux services vélo proposés) 2. Définir les besoins de localisation et de type d'équipements (abri sécurisé, borne de réparation...) 3. Définir les pistes de mutualisation (achat groupé-système d'accès-gratuité) 4. Mise en place des décisions Étape 1 en 2026 Étape 2 en 2026 Étape 3 en 2027 (montage juridique) Étape 4 en 2028
Besoins de pilotage / coordination	2 Réunions/an dates calées en Cotech bassin En lien avec les fiches vélo du bassin

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Co-pilotage Département des Alpes-de-Haute-Provence/Département des Hautes-Alpes

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation aux réunions Et éventuelle mise en œuvre	Prévoit un temps pour le calage des dates de réunion lors des comités techniques de bassin. Partage d'expérience autres bassins.
CA Provence-Alpes-Agglomération et CC Alpes-Provence-Verdon	Partenaire	Participation et faire le lien avec les communes Et éventuelle mise en œuvre	État des lieux : en réunion compilation des recensements réalisés par chaque acteur Etudes des pistes d'harmonisation possibles
Département des Alpes-de-Haute-Provence Département des Hautes-Alpes	Pilotes	Co-pilotage de l'action collective	En lien avec les schémas vélos départementaux
Département du Var et des Alpes Maritimes	Partenaires	Participation aux réunions/REX	En lien avec les schémas vélos départementaux

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°14	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux partager la route entre routier et vélo
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Manifestation d'envergure autour du vélo
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	1 - Recenser les initiatives festives existantes (Mai à vélo, semaine de la mobilité, cols réservés, inaugurations d'itinéraires, etc.) 2 - Mettre autour de la table les territoires et les acteurs volontaires pour s'engager dans un évènement commun 3 - Définir un calendrier, le contenu de l'évènement, les lieux, etc. +Étudier les pistes de mutualisation (communication, animation, etc.) Une première réunion avec un référent par collectivité pourra avoir lieu début 2025 (cols réservés & inauguration DAV) L'opération sera reconduite chaque année.
Besoins de pilotage / coordination	3 à 4 réunions avant l'évènement

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilotes	Animation + pilotage	Elaboration de la Feuille de route : définir les besoins et les objectifs Organisation et financement des événementiels
Les associations locales	Partenaire	Coordination de l'action/ Animation	Propositions d'interventions Portefeuille d'idées Potentiellement organisateur de l'événement/animation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Mise à disposition matériel Participation animation	Évènementiel, opération sur réseau Zou, mise à disposition de goodies
CA Provence-Alpes-Agglomération et CC Alpes-Provence-Verdon /communes	Partenaire	Participation	
Offices du tourisme	Partenaire	Diffusion d'information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°15	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent de la fiche : Valérie VERNISSE, vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réunion annuelle de coordination et partage d'expérience
Périmètre	Bassin D
Étapes / Public cible / Budget	Afin de garantir le partage d'information, la coordination des offres et la communication sur les services mis en place, les points suivants seront abordés lors d'une réunion annuelle entre les signataires du contrat opérationnel de mobilité : -nouveaux services ou modifications des services existants -points sur les projets : technique et financier -mise en place de groupe de travail thématique -Réflexion sur les carburants alternatifs (en 2027) Cette réunion pourra être mutualisée avec le comité technique de bassin suivant la consistance de l'ordre du jour
Besoins de pilotage / coordination	1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunions thématiques si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un thème précis)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Gestion de la communauté Expertise et territoires/ Référents mobilités 04/05
EPCI + Département des Alpes-de-Haute-Provence+ SNCF Gare et Connexion + Chemin de Fer de Provence	Partenaire	Participation aux réunions Fourniture de données	Présentation des actions en cours et projet à venir, pro-actif dans l'animation de la Réunion

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°16	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Aide à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)
Référent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement en ingénierie des EPCI non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local Il s'agira d'accompagner ces EPCI à entrer dans l'opérationnel en les aidant sur des études préalables : diagnostic, études de faisabilité, juridique et financier, expérimentation ou dispositif d'animation (auprès des employeurs par exemple ou atelier de concertation...). Public cible : le périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage / coordination	Exécution de l'action dans la limite du budget alloué

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°17	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Aide à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle PAING (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), epaing@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'un réseau des référents mobilité par secteurs géographiques
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs : Permettre l'échange d'expérience entre collectivité et booster les projets par un gain de temps lors de la conception en travail en intelligence collective Description : Animé par la Région, ce groupe représentant tous les EPCI d'un secteur géographique complété des Départements et de l'Etat s'ils disposent de chargés de mission traitant des questions de mobilité, se réunit en visio ou en présentiel 1 à 2 fois/an Étape 1 : 2025 mise en place des réseaux des référents mobilité par bassin Étape 2 : à partir de 2026 pérennisation des groupes Public cible : Les chargés de mission ou chefs de projet mobilité des collectivités et de l'État
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage Région Besoin de la disponibilité des membres du réseau

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Animation	Organisation des réunions Diffusion des informations disponibles Mise à disposition de salle pour réunion en présentiel
Département(s)	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
EPCI	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel
État	Partenaire	Membre du réseau et participation aux réunions	Mise à disposition éventuelle de salle pour réunion en présentiel

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°18	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Aide à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)
Réfèrent(s) de la fiche : Christèle ANGENEAU (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cangeneau@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagnement/participation à l'élaboration des PDM/PDMS par les EPCI AOM avant rédaction des avis de la Région sur les Plans de Mobilité / Plans de Mobilité Simplifiés arrêtés par les Autorités organisatrices de mobilité
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Organisation de la mobilité sur le territoire via l'élaboration de PDM/PDMS par toutes les AOM de la région - Des PDM/PDMS qui contribuent aux objectifs du SRADDET et s'inscrivent dans la stratégie régionale pour une mobilité durable Public cible : EPCI avec PDM obligatoire et EPCI ayant pris la compétence mobilité encouragés à élaborer un PDMS
Besoins de pilotage / coordination	SRADDET : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/le-schema-regional-en-vigueur Guide PDM : https://connaissance-territoire.maregionsud.fr/sraddet-avenir-de-nos-territoires/les-outils-de-mise-en-oeuvre-du-schema/les-guides-de-mise-en-oeuvre-du-sraddet

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Partage d'information sur ses compétences et ses attendus précisés dans le SRADDET	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons et l'offre régionale ZOU !
AOM	Partenaire	Maître d'ouvrage : Réalisation du PDM ou PDMS	Sollicitation de la Région pour participation aux réunions
Département	Partenaire	Partage d'information sur ses compétences	Notamment sur le volet relatif à la continuité et à la sécurisation des itinéraires cyclables et piétons.
Collectivités limitrophes	Partenaire	Partage d'information et coordination	
Agence d'urbanisme	Partenaire	Éventuel partenaire associé ou maître d'œuvre du PDM/PDMS Partage de données ou réalisation du plan dans le cadre d'un conventionnement avec l'AOM	

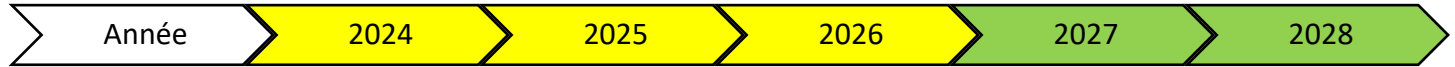
Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°19	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Aide à la conception et mise en œuvre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mutualiser le suivi de projets (technique, financier)
Réfèrent(s) de la fiche : David GRZYB, dgrzyb@maregionsud.fr	

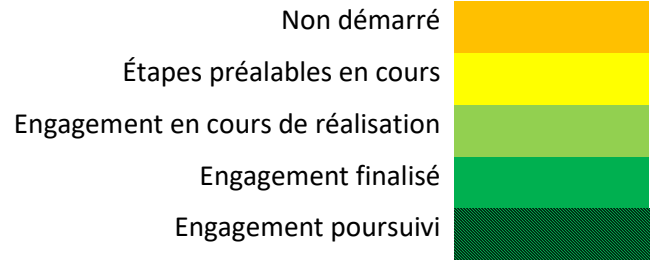
DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Diagnostic de la vulnérabilité des infrastructures de transport d'intérêt national et régional aux effets du changement climatique
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : Face à l'accélération des effets du changement climatique, de nombreuses infrastructures de transport sont vulnérables en région. Il est nécessaire de les identifier et de déployer dès à présent un plan d'action d'adaptation pour les adapter au climat de demain afin : - D'identifier les infrastructures de transport vulnérables aux effets du changement climatique - Déployer un plan d'action d'adaptation des transports, multi gestionnaires Description : Il est nécessaire d'utiliser les cartes pour identifier les infrastructures étudiées dans chaque bassin. 22 principaux gestionnaires d'infrastructures de transport de la région sont associés (départements, DIR, Vinci, SNCF R et G&C, GPMM, ...) Étapes : - Signature du contrat - Collecte des données - Réalisation des projections climatiques - Analyse de la vulnérabilité et du risque physique - Analyse de la vulnérabilité et du risque fonctionnel - Analyse de la vulnérabilité et du risque climatique - Synthèse du risque régional vis-à-vis des perturbations dans le système de transport face au changement climatique - Écriture du plan d'action - Mise en œuvre du plan d'adaptation Public cible : - Gestionnaires d'infrastructures de la région - EPCI
Besoins de pilotage / coordination	Participations des EPCI lors de la construction du plan d'adaptation

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et DREAL
---	--

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région	Pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
DREAL	Co-pilote	Pilotage, Coordination et Financement	
Départements	Partenaires	Participe aux travaux	
CA Provence-Alpes Agglomération	Partenaires	Participe aux travaux	
CA Alpes-Provence-Verdon	Partenaires	Participe aux travaux	
Vinci Autoroutes	Partenaires	Participe aux travaux	
SNCF Réseaux, SNCF G&C, RTM	Partenaires	Participe aux travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°20	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent de la fiche : Bridault Stéphane, région Sud sbridault@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de l'offre dans le Val de Durance
Périmètre	Bassin A, B, C, D et E
Étapes / Public cible / Budget	1 – Groupes de travail par corridors Veynes-Gap et Gap- Briançon 2 - Consolider le diagnostic avec les données locales : identifier les besoins 3 – Echanger sur les opportunités pour y répondre : définir des scénarios de niveau d'offre (car principalement en complémentarité des TER SA 2025/2026) 4 – Choix du scénario 5 – Mise en œuvre Calendrier pressenti : Étapes 1 à 2 en 2024/début 2025 Etapes 3 et 4 en 2025/début 2026 Étape 5 en 2026
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions d'échanges avec les partenaires + réunions internes Région

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilotage de l'action collective	- Etudes et validation d'un scénario - Exploitation - Financement - Coordination
CA Provence Alpes	Partenaire	Participation au projet	- Transmission des horaires au format GTFS - Adapter et planifier les calendriers communs de mise à jour des horaires - Faire remonter les besoins locaux (+ les statistiques de fin de saison, bilan et objectifs d'amélioration) - Participer aux réunions de coordination
SNCF Gares et Connexion	Partenaire	- Participation au projet	Participation éventuelle aux réunions de coordination si besoin

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°21	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent de la fiche : Orane BEAU, (CA Provence-Alpes-Agglomération) Orane.beau@provencealpesagglo.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un PDMS
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est d'élaborer un Plan de Mobilité Simplifié. Étapes : 1 : Recherche de financement 2 : Élaboration du Cahier des charges 3 : réalisation de l'étude
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	Pilotage en tant qu'AOM	Suivi de l'étude et Arbitrage
Bureau d'étude	Partenaire	Prestataire	Rédaction
Financeurs	Partenaire	Financement	Financement selon cadres d'intervention en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°22	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent(s) de la fiche : Olivier MIARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), omiard@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Étude d'amélioration de la complémentarité des offres cars-trains
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : - L'axe Aix-Briançon traverse les bassins : A, B, C, D, E, J - L'axe Est Toulon traverse les bassins : K, L - L'axe Nice-Tende traverse le bassin : N - L'axe Nord Avignon traverse les bassins : F, I - L'axe Nice-Digne traverse les bassins : D, M, N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Le scénario étudié retenu par axe : - L'axe Aix-Briançon : Réorganisation forte des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante. - L'axe Nice-Tende : Réorganisation partielle des cars.km par optimisation de la complémentarité cars-trains-tramway. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou sans réouverture de gare. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des chemins de fer de Provence et de l'offre de car de proximité en rabattement. Étapes : - L'axe Aix-Briançon : Redéfinition de l'offre de service autocar dans les contrats d'exploitation à renouveler à l'horizon 2024-2025. - L'axe Est Toulon : Optimisation de l'offre car existante dans les contrats d'exploitation à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Tende : Rabattement des lignes de cars Zou sur le futur PEM la trinité lorsque arrivera la ligne T5 de tramway en ~2030. - L'axe Nord Avignon : Renforcement de l'offre car avec ou pas réouverture de gare(s) à l'horizon 2025. - L'axe Nice-Digne : Amélioration du cadencement des CP et de l'offre de car de proximité et LER en rabattement à l'horizon 2023 et 2027.
Besoins de pilotage / coordination	Pilote du projet marché d'étude car-train : Olivier MIARD, DTRI/STER, omiard@maregionsud.fr Référents : - Aix Briançon : (DTSI-SRR) : sbridault@maregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : icornebert@maregionsud.fr

	- L'axe Est Toulon : (DTSI-SRT83) : flozach@mareregionsud.fr, npeinado@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : elorrain@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Tende : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr, gmoroni@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : jmbremond@mareregionsud.fr - L'axe Nord Avignon : (DTSI-SRT84-13) : fchiab@mareregionsud.fr, vvoisin@mareregionsud.fr, epaing@mareregionsud.fr (DIGE-SIFPE) : pharinck@mareregionsud.fr - L'axe Nice-Digne : (DTSI-SRT06) : vfranceschetti@mareregionsud.fr (DTSI-SRR) : sbridault@mareregionsud.fr (DTRI-SCFP) : pvillevieille@mareregionsud.fr Pour l'ensemble des axes selon les demandes appui du STER sur l'offre TER : vmouren@mareregionsud.fr, dgalindo@mareregionsud.fr
--	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maître d'ouvrage : DGTMG-DSI-SRR -SRT04-05-SRT83-SRT06- SRT84-13-DTRI-STER-STER-SCFP : offre de service TC DGTMG-DIGE-SIFPE : études complémentaires	Redéfinition de l'offre de : service autocar. service CP via le plan de cadencement. Études complémentaires en cours Exemple : optimisation des temps de parcours ferroviaire – études et travaux sur l'Etoile de Veynes.
Sociétés des transports	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Exploitation des services TC.
Bureaux d'études	Partenaire	Prestataire : Capacité à répondre à l'appel d'offre et à exécuter le marché	Études complémentaires, exemples marché car-train DTRI : Étude simplifiée d'ouverture des gares (Pontet, Barbentane et Piolenc) de l'axe Nord Avignon. Et approfondissement de l'étude Aix-Briançon sur la section Veynes-Briançon. (En cours) Marché DTSI : AMO aux procédures de renouvellement des contrats du réseau Régional de transport public interurbain sur le territoire des Alpes de Haute-Provence et à la réorganisation des lignes express Régionales sur des territoires ciblés. AMO à l'évolution de l'offre de transport sur la Vallée de la Durance – Phase 2 (En cours)
AOM Locaux	Partenaire	Echanges de données	Coordination avec Réseaux routiers locaux Travail partenarial

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°23	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Disposer d'une offre de transport qui corresponde aux besoins du territoire pour les trajets internes et vers les grandes centralités régionales
Référent de la fiche : Guillaume LALANGE, glalange@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Optimisation des lignes de transports routiers
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La région est dotée de la compétence TR sur les territoires non AOM et interurbain. Elle met en œuvre des lignes entrantes sur les territoires des AOM pour desservir ces dernières. Dans la limite des places disponibles elle peut faire de l'affrètement pour des usagers des AOM sous réserve de prise en charge des frais par l'AOM. Réciproquement les AOM peuvent également faire du transport pour la région. L'objectif est l'optimisation des dépenses publiques et du matériel roulant lorsqu'il y a superposition des réseaux dans une optique de complémentarité d'offre et non de concurrence. Étapes : - Etat des lieux entre la région et chaque AOM pour identifier dans les plans de transports routiers le doublement des lignes régulières et scolaires ainsi que l'état de remplissage de ces lignes - Conventions d'affrètement s'il y a lieu contre rémunération au cout réel
Besoins de pilotage / coordination	Coordination nécessaire entre la Région et les AOMs via la mise en place de temps de travail réguliers entre les services exploitations. 1 à 2 réunions par an + 1 à 3 réunions spécifiques si besoin (Groupe de travail secondaire à créer si besoin sur un secteur particulier)

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Fourniture de données Rédaction des conventions
AOM	Partenaire	Co-pilote sur chaque réseau	Participation aux réunions Fourniture de données Relecture et amendement des documents

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°24	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Réfléchir à la cohérence des modes et services dans les pôles d'échanges et interconnexions
Référent de la fiche : Vincent MOUREN – DTRI, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'une action pédagogique sur la création de l'offre ferroviaire
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place une action pédagogique pour les acteurs des bassins sur le principe de la construction horaire d'une offre ferroviaire - Mettre en place une à deux sessions en distanciel sur la durée du COM.
Besoins de pilotage / coordination	Proposer un à trois webinaires pour permettre à tous les acteurs d'y participer et envisager deux sessions au cours du COM pour prendre en compte le renouvellement des chargés de mission mobilité.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et SNCF Voyageurs

INDICATEURS

- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Pilote de l'engagement collectif Animation	Présentation et organisation des webinaires à l'échelle de la région Provence Alpes Côte d'Azur
SNCF Voyageurs	Pilote	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
Région Auvergne-Rhône-Alpes	Partenaire	Mise à disposition d'information	Apporter des compléments d'information
Opérateur ferroviaire (Transdev ou autre)	Partenaire	Mise à disposition d'information	
SNCF Réseau	Partenaire	Mise à disposition d'information et apport d'expertise	
CC Alpes-Provence-Verdon	Partenaire	Participer au webinaire	
CA Provence-Alpes-Agglomération	Partenaire	Participer au webinaire	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°25	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services
Référent de la fiche : Orane BEAU, (CA Provence-Alpes-Agglomération) Orane.beau@provençalpesagglo.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Revalorisation de la ligne non circulée entre Digne-les-Bains et Saint-Auban
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	SNCF Réseau a proposé à PAA une démarche partenariale afin de valoriser la ligne non circulée. Après 3 ans d'études, plusieurs diagnostics ont été dressés amenant à la conclusion d'un projet combinant du train léger permettant de desservir diverses haltes, du vélo, et de l'intermodalité. L'objectif est de connecter la gare de Digne-les-Bains au RFN, desservir finement le territoire et décarboner les mobilités. Étapes : 1 : étude de pré faisabilités 2 : rencontres des acteurs de la mobilité 3 : recherche de financements 4 : Études complémentaires 5 : Travaux sur la voie 6 : Phase de test
Besoins de pilotage / coordination	Nécessite un partenariat fort et des co-financements au vu des couts totaux liés à l'investissement (création des haltes, remise en état de la voie, création d'un franchissement de la Durance) et au fonctionnement, non absorbable par une collectivité. Notamment la traversée du site Seveso 3 usine ARKEMA.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	Co-pilote en sa qualité d'AOM	Anime et suit la démarche, organisation réunion
SNCF Réseau	Pilote	Co-pilote, Propriétaire du foncier, Gestionnaire du réseau et compétant sur les infrastructures	Participe aux réunions et réalise certaines études
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	AOM Régional Prise de connaissance de la réflexion	
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Participation à la réflexion	Ont participé aux diverses ateliers, Associé au niveau de la compétence tourisme, social, infrastructure
Communes	Partenaires	Gestionnaire du foncier	Ont participé aux diverses ateliers

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°26	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Permettre une meilleure cohérence tarifaire entre les différents services
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER – Région Provence-Alpes-Côte d’Azur - DTRI/SMI, maguer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Tarification régionale des transports, mise en œuvre et communication partenariale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en œuvre stratégie régionale, actions complémentaires à des évolution d'offre, expérimentations ou partenariats avec pour objectifs : - Mise en œuvre d'une gamme tarifaire régionale simplifiée et unique - Développement de la tarification multimodale intégrée interAOM pour faciliter l'intermodalité et la mobilité par les transports publics sur un bassin de déplacements - Incitation au report modal vers les transports publics, en accompagnement d'une offre de transport attractive pour les trajets du quotidien comme pour les trajets occasionnels - Accompagnement à la mobilité des foyers à revenu modeste, développement d'une mobilité solidaire - Préservation des recettes régionales - Coordination avec les autres acteurs de la mobilité, y compris en termes d'information des évolutions tarifaires Étapes : • Réalisé : - Nouvelle gamme tarifaire régionale : 2023 (PZE en 2019) avec tarifs solidaires et minigroupes - Pass Intégral :2018 - Pass Sud Azur : 2020 - TER + urbain • Expérimentations : - Tarif Pic de pollution - Pass Journée TER - Tarifs zone peu dense • Projets : - Pass Var et Vaucluse - Déclinaisons des pass multimodaux existants Composante communication partenariale : envois systématiques de présentations informatives sur les modifications/adaptations tarifaires aux AOM du bassin sur chacun des bassins de mobilité

Besoins de pilotage / coordination	la Région anime un groupe de travail interAOM pour réunir les bonnes conditions de mise en œuvre de l'interopérabilité
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Chargé de mission tarifaire, chargé de mission billettique, AMO, équipe AMT
AOMD	Partenaire	Cofinancement ; Partage d'information et de données ; Co-analyse et proposition	Mise à disposition de données, avis, mise à niveau des systèmes de distribution, financement, délibération
Région de France	Partenaire	Partage d'information et d'analyse	

Exploitants, billettiers (SIBR et autres)	Partenaire	Mise à disposition données ; Réalisation des développements et des recettes	Transmission bases de données vente/validation ; Réalisation des développements techniques sur les systèmes ; Recettes interopérables
Entreprises	Partenaire	Réalisation des études d'impacts ; Répartition des recettes entre bénéficiaires	Rapports d'études ; Mise à disposition de modèles ; États des reversements de recettes
Associations, organismes publics	Partenaire	Information	Consultation COPART avant mise en œuvre ; Promotion tarification régionale auprès de leur public.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°27	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Organiser une information élargie à toute la population
Référent(s) de la fiche : Fabien LOZACH (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), flozach@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Dispositions d'information et de coordination entre AOM en cas d'épisode de pollution
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : En cas d'épisode de pollution les préfetures appliquent des mesures d'urgence limitant les émissions de polluants et des circulation différenciées en ZFE. - Dans ce cadre, les AOM mettent en œuvre des dispositions facilitant le report modal en appliquant notamment des politiques tarifaires attractives. - Dans la cadre de sa compétence interurbaine, la Région exploite des lignes entrantes, sortantes et traversantes des AOM. A cet égard, une information réciproque de déclenchement s'avère nécessaire pour une cohérence d'ensemble vis-à-vis des usagers. Activités à mener : - Identification de référents techniques des AOM - Identification des référents préfectoraux - Identification de circuits de communication - Partage des dispositifs mis en œuvre par les AOM - Procédure d'information et de communication entre AOM lors de mise en œuvre des dispositions tarifaires - Procédure de transmission fiable des informations de déclenchements préfectoraux pour dépassement de seuil - Revue et mise à jour régulière des listes de référents Étape 1 : 2025 - Réunion d'un groupe de travail par bassin à l'initiative de chaque service réseau de la Région ou d'une AOM du bassin - Recensement des dispositifs par AOM du bassin Étape 2 : 2026 - Élaboration d'une fiche procédure d'information-coordination Étape 3 : 2026 et suivantes

	- REX au plus tard 15 jours après chaque épisode
Besoins de pilotage / coordination	Les organigrammes sont vivants. Les circuits de communications ne sont efficaces que si les "contacts" sont régulièrement mis à jour (à minima 1 fois par an avant les épisodes de chaleurs).

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Centralisation / redistribution de l'information préfectorale	
EPCI	Partenaire	Mobilisation de moyens RH et information	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°28	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Organiser une information élargie à toute la population
Référent de la fiche : Orane Beau, (CA Provence-Alpes-Agglomération) Orane.beau@provençalpesagglo.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Etude de programmation en vue de réhabiliter la gare routière en maison du Tourisme et de la mobilité
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est de transformer la gare routière en une halte routière afin de la sécuriser et de rendre ce lieu d'entrée de ville plus agréable. Étapes : 1. Étudier les flux voyageurs pour identifier si l'aménagement d'un PEM à la gare SNCF tout en gardant une halte routière en centre-ville est envisageable. 2. Identifier les possibilités des libérations et contractualisation du foncier sur la gare SNCF 3. Étude de programmation et AMO (en cours sur la gare routière) 4. Travaux Calendrier pressenti : Étapes 1, 2 et 3 en 2025 Étapes 2 et 3 poursuivies en 2026 Étape 4 en 2027-2028
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	AOM, pilote et finance	
Commune de Digne les Bains	Partenaire	Co-Propriétaire Technique	Convention de transfert de gestion du bâtiment vers P2A au titre de ses compétences (AOM et dev touristique)
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Co-propiétaire Gestionnaire d'une partie du bâtiment	Propriétaire d'une partie du bâtiment, utilisé pour des salles de formation
ABF	Partenaire	Conseil et réglementation	Participe afin d'orienter les pistes programmatiques en lien avec les réglementations ABF
Service de l'Etat	Partenaire	Conseil et réglementation	Conseille et préconise face aux risques inondation
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Appuie technique, accompagne dans la prise de décision. Financement éventuel Propriétaire du bâtiment des CP	La région est concernée par l'utilisation du bâtiment pour l'exploitation de sa billetterie et par la desserte de la gare routière. Financement éventuel selon cadres d'interventions régionaux en vigueur
Céréma	Partenaire	Accompagnement technique	Sollicité au travers d'un AAP pour un accompagnement technique dans le cadre d'Action Cœur de Ville
BDT	Partenaire	Appui technique, financement étude aménagement urbain gare SNCF (programme de transformation des gares)	Programme en partenariat avec SNCF Gare et Connexion Met à disposition un BE

SNCF Réseau, Immobilier et Gare et Connexion	Partenaire	Propriétaires Gestionnaire du foncier	Définit des possibilités de mise à disposition du foncier
---	------------	--	--

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°29	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Démobilité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Développer les services itinérants de mobilité
Référent de la fiche : Sandrine Bouchet, (CC Alpes-Provence-Verdon) sandrine.bouchet@ccapv.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développer les services itinérants
Périmètre	CC Alpes-Provence-Verdon
Étapes / Public cible / Budget	Développer l'aller vers pour faciliter l'accès aux droits et aux services des habitants. Au regard des caractéristiques de nos territoires et des contraintes liées à la mobilité, une des réponses pertinentes est d'amener les services au plus près des habitants. La CC Alpes-Provence-Verdon va déployer plusieurs services itinérants : - France services itinérante - Micro folie itinérante - Médiathèque tiers lieux itinérant - Relais Petite Enfance itinérant
Besoins de pilotage / coordination	CC Alpes-Provence-Verdon : retour d'expérience une fois par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Alpes-Provence-Verdon

INDICATEURS
- Déploiement des services

- Augmentation de la fréquentation des services
- Satisfaction usagers
- État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Alpes-Provence-Verdon	pilote	Pilotage de l'action, organisation, mise en place et suivi	Assurer le déploiement et le développement des services itinérants sur le territoire de la CC Alpes-Provence-Verdon pour répondre à l'enjeu de la mobilité.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Co-financeur	Sollicitation des crédits dans le cadre de Nos territoires d'abord pour l'acquisition des véhicules (FS et médiathèque itinérantes) ou cadres d'intervention existants en vigueur
Etat et FIO	Partenaire	Co-financeur	Cofinancement annuel de la FS itinérante
Etat	Partenaire	Co-financement	Acquisition de la microfolies itinérante (fait)
LEADER	Partenaire	Co-financement	Médiation (en cours)
CAF	Partenaire	Co-financement	RPE (montage financier en cours)

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°30	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin
Réfèrent de la fiche : Ségolène CHIGNARD, schignard@maregionsud.fr , DGTMG-GE-DIGE-SGE	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Constituer une base de données vélo régionale publiée dans OSM et la plateforme régionale « Connaissance du territoire » et pérenniser la mise à jour des données
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N (Pour les données du périmètre Occitanie et AURA, sous réserve qu'elles soient publiées sur OSM par un ou des contributeurs des régions Occitanie et AURA)
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - Mise en place par DCOPT-SCOT et DIGE-SGE d'une Base de Données vélo sur OSM complète et qualifiée à l'échelle régionale : - o Appel à un prestataire pour analyse de la qualité, - o Association des collectivités, - o Formation à OSM et animation des "cartoparties" pour obtenir une BD OSM complète et maintenue par des référents identifiés dans les Collectivités, DDT(M), associations ... Description : - Choix du prestataire - Estimation de la qualité de la cartographie OSM en région - Identification des collectivités et autres contributeurs pour les mobiliser et les former - Collecte de la donnée, traitement de la donnée, intégration des données et compléments des attributs dans OSM Étapes : - Juillet 2024 : démarrage de la mission - Septembre 2024 : lancement de la démarche via une réunion en visio avec les contributeurs majeurs - Été 2025 (1 an) : complétude et qualification de la BD + formations (12) + cartoparties (6) pour contributions et création d'événements pour communication de la démarche - Jusqu'à mi 2026 (1 an) : maintenance - A partir de septembre 2026 : autonomie de la Région et des partenaires pour actualisation d'OSM
Besoins de pilotage / coordination	Financement DIGE

	Animation SCOT (expertise métier et expérience sur autres thèmes) et SGE (expression du besoin et des finalités)
--	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Et animateur des groupes de travail avec les contributeurs	Animation réseau des contributeurs, extractions d'indicateurs, transfert sur la plateforme "connaissance du territoire ...
Immergis	Partenaire	Prestataire Maître d'œuvre de la mission	Collecte, animation, complétude, qualification, estimation de la qualité de la donnée vélo, publication sur OSM, maintenance 1 an
Départements sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Partenaire Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communautés d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM

Communautés de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Fournit de la donnée SIG	Temps RH ponctuel le temps de la mission. A compter de 2026 : temps RH régulier pour alimenter BD régionale intermédiaire ou OSM
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
Syndicats d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Fournit de la donnée SIG	Fourniture à niveau supra
DDT	Partenaire	Partage de données et contributeur éventuel	
IGN	Partenaire	Partage de données et MAJ BDD Topo	
ASSOCIATIONS	Partenaire	Organisateur ou animateur ou contributeur	Pour les cartoparties et ensuite éventuellement en phase MAJ

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°31	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin
Référent(s) de la fiche : Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement de stationnements vélo sécurisés en gare
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Pose d'abris sécurisés, avec de services associés (équipements de plus de 12 places) : bornes VAE, casiers, station de gonflage/réparation - Accès gratuit Public cible : Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude, motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme ...
Besoins de pilotage / coordination	Coordination avec les EPCI/Communes pour réaliser la voirie ou le jalonnement en interface avec les équipements.

CALENDRIER PRESENTI						
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028						
Année	2024	2025	2026	2027	2028	

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Initiateur Pilote Co maîtrise d'ouvrage	3/4 ETP Financement investissement Financement fonctionnement
SNCF Gares & Connexions	Partenaire	Maître d'ouvrage : et/ou propriétaire foncier Gestionnaire de la gare Exploitant des équipements	
État	Partenaire	Financement	Via le plan de relance : participation à l'investissement des gares imposées par la LOM
Communauté d'agglomération / communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Et/ou propriétaire foncier Autorisations de travaux	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°32	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Harmoniser tous les services pratiques pour le vélo à l'échelle du bassin
Réfèrent de la fiche : <i>Orane BEAU, (CA Provence-Alpes-Agglomération) Orane.beau@provencealpesagglo.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Accompagner les communes dans l'offre de stationnement vélo
Périmètre	CA Provence-Alpes-Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	L'objectif est : - D'accompagner les communes dans l'offre de stationnement vélo (choix mobilier, emplacement etc.) - De poursuivre l'équipement des sites PAA en fonction de la demande Étapes : 1 : Définition du besoin 2 : Demandes d'urbanisme 3 : Sélection des prestataires 4 : Commande et travaux
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence-Alpes-Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Provence Alpes Agglomération	Pilote	Décisionnaire et financeur	Études, suivi et mise en œuvre
ADEME	Partenaire	Co-Financeur	Finance
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Co-financeur	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°33	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux partager la route entre routier et vélo
Réfèrent de la fiche : <i>Orane BEAU</i> , (CA Provence-Alpes-Agglomération) <i>Orane.beau@provençalpesagglo.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Finalisation des travaux de restructuration de la RN85
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	La RN85 constitue l'axe principal de P2A, et même de la moyenne Durance, reliant le bassin de la moyenne Durance à la préfecture de Digne-les-Bains. Elle enregistre environ 16 000 véhicules par jour. Cet itinéraire est fortement emprunté par les lignes d'autocars. L'objectif est de sécuriser la circulation, en réduisant les intersections dangereuses, en aménagement des giratoires et des créneaux de dépassements. Piloté par la DREAL, les travaux ont débuté en 2019 et doivent se terminer en 2027. Le projet est co-financé par la région, le département et P2A. Le COPIL a validé la réalisation des sections 1, 3 (en cours de travaux), 5, 6 et 7, dont les travaux débiteront en 2024 et se termineront entre 2026 et 2028. Une voie cyclable sera aménagée en 2025 le long de la RN 85 sur la section 7, reliant le rond-point des ammonites à la voie impériale, avec également un créneau de dépassement ultérieurement. Le solde restant à financer en application du protocole de préfiguration du CPER 2023-2027 est de 8 900 000 €, et la priorisation des travaux ainsi que leur financement feront l'objet d'une convention de financement ultérieure. - Étape 1 : Consultation, études, arrêtés - Étape 2 : Concertation, conventionnement - Étape 3 : Travaux
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération et l'État (DREAL)

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	Agglomération concernée par l'aménagement et compétente sur le réseau pluvial	Contribution financière participe aux COTECH et COFIL
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financeurs, volet infrastructure	Contribution financière participe aux COTECH et COFIL
État (DREAL)	Pilote	Service de l'État en charge du pilotage du projet	Pilote, finance (État) et MOA
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Financeurs	Finance participe aux COTECH et COFIL
Communes	Partenaire	Consultées	Participent aux COFIL

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°34	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux partager la route entre routier et vélo
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour les itinéraires véloroutes
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Mise en œuvre du cadre d'intervention régional grâce aux : - Financement des itinéraires inscrits au Schéma régional des véloroutes + des rabattements (rayon 5 km entre Itinéraire et PEM) - La Région participe aux comités des partenaires et peut être amené à financer les projets Description : - Financement études, acquisitions foncières, travaux et équipements des sections d'itinéraires du SRV - https://www.mareregionsud.fr/vos-aides/detail/cadre-d-intervention-pour-la-realisation-du-schema-regional-des-veloroutes-de-provence-alpes-cote-dazur
Besoins de pilotage / coordination	Pilotage : - Ségolène Chignard schignard@mareregionsud.fr : départements 06,83 et itinéraires suivis en totalité EV8 et V65, V. des Pignes en 06 - Marine Dolle mdolle@mareregionsud.fr : départements 04,05 et itinéraires suivis en totalité V64 et Durance à vélo, V. des Pignes en 04 - Rémi Dorne rdorne@mareregionsud.fr : département 84 et itinéraires : EV17 et Autour du Luberon, via Venaissia - Isabelle Decory idecory@mareregionsud.fr : département 13

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Valide SRV
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°35	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux partager la route entre routier et vélo
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, Nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Promouvoir la pratique du vélo dans les établissements scolaires
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	1 - État des lieux/recensement auprès des EPCI, communes, collèges, sur actions, services et aménagements existants, 2 - Cibler les établissements (crèches, écoles, collèges, lycées et centres de loisir) avec des besoins, 3 - Orienter des actions par établissements (programme générations vélos (écoles), nouveaux aménagements, sécurisations, etc) 4 - Mise en place des actions, programmes, projets. 5 – Retours d'expériences et diffusions
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS

Fréquentation des stationnements dédiés, nombre de projets éducatifs impliquant le vélo.

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective et financeur	Organisation réunion, définition du programme d'actions et suivi dans les collèges
CC Alpes Provence Verdon, CA Provence Alpes et Communes	Partenaire	Participation réunion et Maître d'ouvrage sur leur secteur et financeur	Organisation Réunion, définition du programme d'actions/événementiel dans les établissements primaires et centres de loisir et suivi Partage d'expérience
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion	Participation événementiel, benchmark pour diffusion éventuel dans les lycées
Éducation Nationale	Partenaire	Participation réunion	Partage d'information, diffusion et aide à la mise en place des actions
Associations	Partenaire	Animation des actions ou programme type génération vélo/Moby	Création et mise en oeuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Prévention routière	Partenaire	Intervention ou animation ponctuelles	Création et mise en oeuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires
Préfecture (Sécurité routière)	Partenaire	Interventions ou animations ponctuelles	Création et mise en oeuvre des temps d'animation dans les établissements scolaires

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°36	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mieux partager la route entre routier et vélo
Réfèrent de la fiche : <i>Orane BEAU</i> , (CA Provence-Alpes-Agglomération) <i>Orane.beau@provençalpesagglo.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Réalisation d'une fête du vélo de l'agglomération
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Depuis trois ans, une fête du vélo est organisée chaque année dans un bassin de vie différent, de manière à rayonner sur le territoire. La fréquentation est en baisse et l'événement peu attractif et visible. En piste d'amélioration il est proposé de le mutualiser avec le festival de l'Outdoor. Un nouveau format est à envisager. Étapes : 1. Étudier la piste de la mutualisation 2. Organiser la prochaine édition 3. Bilan et retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	Co-organisateur et financeur	Organise et financeur
Communes	Partenaire	Co-organisateur	Aide logistique et relais avec les associations locales
Associations	Partenaire	Co-organisateur	Aide dans l'organisation et soutien bénévole, communique dans les réseaux
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Participation à l'évènement	Souhaite intégrer la réflexion en vue de valoriser les véloroutes
Région Provence Alpes côte d'Azur	Partenaire	Participation éventuelle à l'évènement	Tenue de stand, fourniture de goodies, information diverses et communication

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°37	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent de la fiche : Département des Alpes-de-Haute-Provence	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Amélioration de l'offre touristique en lien avec le schéma départemental de développement touristique
Périmètre	Bassin de mobilité B, C, D et E
Étapes / Jalons / Description	1-Recensement des sites à connecter et à prioriser via carto schéma touristique 2-Etude projet de liaison en lien avec les acteurs concernés 3-Mise en place stratégie/projet (réalisation technique, financement, suivi) 4-Observation et retour d'expérience
Besoins de pilotage / coordination	3 réunions par an et par projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Mise en place de projets, retours usagers et des sites touristiques. Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Agence de développement 04	Partenaire	Création du schéma de développement touristique	Identification des lieux touristiques à mettre en liaison et de leur priorité.
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Organisation et suivi des projets	Dans le cadre de la mise en oeuvre du schéma de développement touristique, réflexion et plan d'action pour l'accès aux pépites du territoire. Recherche de financement et accompagnement technique.
ORT	Partenaire	Communication	Relai d'information et diffusion marketing, promotion des offres.
CC Alpes-Provence-Verdon et CA Provence-Alpes-Agglomération	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
OT	Partenaire	Participation aux réunions et financement	Identification des besoins sur leur territoire, participation financière, apport et connaissance des réseaux locaux
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°38	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, <i>nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Aménagement vélo route La Durance à Vélo et de la V64 (itinéraire commun)
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence
Étapes / Public cible / Budget	1 – recherche d'un itinéraire et validation commune, 2 - Jalonnement Durance à Vélo et V64 avec recherche de sécurisation légère, 3 – Inauguration de la DAV & communication, 4 – Retours d'expériences usagers pour améliorations et sécurisation de l'itinéraire par des aménagements lourds (étude, financement, travaux), création d'itinéraire de rabattement vers site touristique connexe, 5 – Veille, entretien et animation (événements).
Besoins de pilotage / coordination	2 diffusions par an des nouveautés, projets, etc Remontée d'info régulière des communes EPCI via adresse mail générique Département des Alpes-de-Haute-Provence

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Comptage et hausse de fréquentation, Fréquentation des pages webs et réseaux sociaux, fréquentation de sites touristique à proximité et à vélo de l'itinéraire, nombre de création d'itinéraire de rabattement vers site touristiques. Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote et financeur	Mise en place, étude, travaux sur réseau départemental	Mise en place du jalonnement de l'itinéraire, organisation de l'inauguration de la DAV, traitement des doléances, étude de sécurisation et programmation travaux sur RD. Lien avec les communes et EPCI pour suivi et réparations. Accompagnement des communes ou EPCI pour créer itinéraire de rabattement (réalisation d'étude de jalonnement & utilisation marché à bon de commande signalétique CD).
CC Alpes-Provence-Verdon et CA Provence-Alpes-Agglomération et communes	Partenaires	Participation réunion, diffusion et suivi sur leur territoire de l'état de l'itinéraire. Recherche d'amélioration de l'itinéraire en lien avec le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Recherche & demande d'itinéraires de rabattement vers site touristique.	Actif dans le suivi sur site des dégradations et réparations possibles. Présence aux réunions organisées par le Département des Alpes-de-Haute-Provence et événements concernés.
Région Provence Alpes-Côte d'Azur	Partenaire et financeur	Communication et relai. Financeur	Communication sur réseaux sociaux régionaux. Financement selon cadres d'intervention régionaux existants
Agence de développement	Communication et développement	Posts de communications et création de contenu, présence sur événements.	Communication sur réseaux sociaux et autres canaux de diffusion. Création d'itinéraires à thème (cf. Pépites territoriales), accompagnement pour le montage d'événements.

Associations : VLP, Mobil'idée, etc	Communication et appropriation de l'itinéraire	Référencement, communication, représentation lors d'événements, suivi et remontées techniques.	Diffusion de l'itinéraire dans leur réseau et canaux de communication, accompagnement lors d'événements, arpentage et suivi technique terrain en appui des EPCI, communes et Département des Alpes-de-Haute-Provence
Offices de tourisme et intercommunaux	Diffusion, relais d'informations	Diffusion d'informations sur l'itinéraire et indications physiques	Diffusion de l'itinéraire et activités locales à proximité, explication sur site des possibilités et lieux touristiques à proximité à faire à vélo ou à pied.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°39	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent de la fiche : Nicolas Vigneau, nicolasvigneau@le04.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Création d'une voie verte Peyruis - Les Mées avec franchissement de la Durance
Périmètre	Bassin D : entre Peyruis et les Mées
Étapes / Public cible / Budget	Il s'agit de l'aménagement d'une passerelle indépendante dédiée aux mobilités douces entre les communes de Peyruis et des Mées afin de lier des aires de covoiturages, points d'arrêts LER et des itinéraires cyclables structurants du territoire. Étapes : 1 : Etude et procédure 2 : Travaux 3 : Mise en service et observation
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an minimum avec les acteurs concernés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	MO et financeur Maitre d'œuvre durant la période du projet. Financement fond propre et recherche de financement. Communication départementale et promotion.	Un chargé d'opération est dédié à l'opération et a son suivi. Suivi des demandes de subventions auprès de la région et de l'Etat. L'opération et ses mises à jour d'avancement font l'objet de réunions. La communication sur l'ouvrage sera effective une fois terminée.
CA Provence-Alpes-Agglomération	Partenaire	Mise en commun d'informations, présent COPIL/COTECH	Complétude par les itinéraires communaux et intercommunaux. Diffusion de l'information aux populations locales.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financeur & Communication Via le CPER. Relai d'information régional.	La Région finance via le CPER un pourcentage de l'opération dans le cadre du SRV. Le relai de communication sera essentiel dans la diffusion régionale et des itinéraires cyclable (SRV)
Etat	Partenaire	Financeur Via appel à projet mobilité.	L'Etat finance via son appel à projet mobilité des opérations visant à améliorer le déplacement du quotidien modes actifs.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°40	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent de la fiche : Orane BEAU, (CA Provence-Alpes-Agglomération) Orane.BEAU@provençalpesagglo.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Développement du réseau de mobilité douce à l'échelle de CA Provence-Alpes-Agglomération
Périmètre	CA Provence-Alpes-Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Réalisation d'aménagements cyclables par les différents gestionnaires de voiries Accompagnement des communes dans le jalonnement d'itinéraires cyclables Accompagnement du département dans le jalonnement des véloroutes Réalisation de divers aménagements cyclables par les différents gestionnaires de voiries (CA Provence-Alpes-Agglomération, communes etc.) Exemples : aménagement cyclable de l'avenue G.Pompidou à Digne-les-Bains + av Verdun/ Aménagement d'une voie verte sur les Mées / Installation de signalétique vélo dans la vallée de la Blanche / signalétique au sol, projet du Barasson sur la commune de Château-Arnoux-Saint-Auban, etc. Étapes : 1 : Études 2 : Travaux d'infrastructure 3 : Mise en place d'une signalétique 4 : Communication
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence-Alpes-Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Provence Alpes Agglomération	Pilote	AOM Aménageur Concernée sur les projets impactant réseau pluvial	Aménageur sur les voiries communautaires
Communes	Partenaire	Gestionnaires de voirie	Aménageur sur les voiries communales
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Partenaire	Gestionnaire de voirie et Financeurs	MOA des VLR sur le département Aménageur Finance les projets infrastructure Membre des COTECH et COPIL
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financeurs, volet infrastructure	Contribution financière et technique (sur les VLR) participe aux COTECH et COPIL
DREAL	Partenaire	Financeurs	Pilote, finance (Etat) et MOA
EUROPE (FEADER)	Partenaire	Financeur	Finance l'étude dans le cadre du programme LEADER

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°41	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Rédacteur de la fiche : Nicolas VIGNEAU (Département des Alpes-de-Haute-Provence)	

DESCRIPTION DE L'ACTION PROPOSÉE	
Libellé de l'action	Développement du schéma départemental des itinéraires cyclables du quotidien
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence
Étapes / Jalons / Description	1. Analyse du territoire : recueil de données et recensement des pôles générateurs, des projets, des flux routiers, etc (atelier de concertation), 2. Synthèse des enjeux (COTECH puis COPIL), 3. Définition du réseau cyclable : axes de liaisons cyclables et propositions de tracés (atelier de concertation), 4. Validation des itinéraires et du réseau ; définition des indicateurs de suivi (COTECH puis COPIL), 5. Validation du schéma en COPIL élargi.
Besoins de pilotage / coordination	X2 ateliers de concertation par territoire de Maison Technique x2 COPIL/COTECH x1 COPIL final

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible l'étape réalisée pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ACTION	
Acteur en charge du pilotage de l'action collective	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Finalisation du schéma cyclable du quotidien. Kilomètres d'aménagements réalisés et entretenus. Budget annuel consacré par le Département et les autres maitrises d'ouvrages. Retours d'usagers. Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Maître d'œuvre : coordination avec les territoires, mandatement d'un BE pour réalisation du schéma. Cofinancement dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.	Coordination entre les territoires et le BE externe : organisation des différents temps d'échanges au cours de l'élaboration du schéma. Accompagnement des différentes collectivités dans le suivi des projets (technique et financement).
Communautés de Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur les territoires, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet Financement	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement et accompagnement administratif	Co-financement selon cadres d'intervention régionaux en vigueur et accompagnement des porteurs de projets
Communes	Partenaire	Partage de leur expertise sur le périmètre communal, Participations aux différentes réunions, S'inscrit dans la démarche de construction et d'élaboration de projet, Financement	Relai d'informations sur les besoins des territoires, projets en cours et à venir. Relai auprès des usagers sur les différentes opérations. Retour d'expérience des usagers vers le CD.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°42	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent(s) de la fiche : Ségolène CHIGNARD (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), schignard@maregionsud.fr ; Marine DOLLE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), mdolle@maregionsud.fr ; Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Isabelle DECORY (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), idecory@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Financement des projets aménagements cyclables servant la mobilité du quotidien
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Développer les pratiques de vélo pour la mobilité du quotidien par le maillage cyclable autour d'équipements sous gestion régionale (gares, lycées) mais également des équipements et pôles structurants (cf liste du bassin ci-dessous). Description : Financement des études, travaux et équipements de ces projets d'aménagements cyclables https://www.maregionsud.fr/vos-aides/detail/amenagements-cyclables-le-sud-a-velo Public cible : - Usagers pour les trajets domicile-travail, domicile-étude - Usagers pour les motifs quotidiens autres : loisirs, santé, tourisme...
Besoins de pilotage / coordination	Réunion en bilatéral avec les porteurs de projet

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financement Ou animateur itinéraire Vote SRV	
État	Partenaire	Financement	Via AAP Continuités cyclables si critères identiques
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou établit SD vélo Et/ou propriétaire foncier	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage ou partenaire AOM Financement Et/Ou établit SD vélo ou PDM Et/ou propriétaire foncier	
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	
Syndicat d'aménagement	Partenaire	Maître d'ouvrage Financement Et/ou propriétaire foncier	

Tableau 7 : Liste des équipements structurants du bassin de mobilité D

EPCI d'implantation	Équipements/Pôles structurants à desservir	Type d'équipement
CCAPV	Allos	Loisir
CCAPV	Colmars	Patrimoine
CCAPV	Entrevaux	Patrimoine
CCAPV	Annot	Patrimoine
CCAPV	La Mure-Argens	Musée
CCAPV	Barrême	Musée
CCAPV	Castellane	Patrimoine
CCAPV	Tartonne	Pôle géologique et réserve de Haute Provence
CCAPV	Route des crêtes	
CCAPV	Centre de santé d'Allos	Santé
CCAPV	EHPAD d'Entrevaux	Santé
CCAPV	Centre de santé de St André-les Alpes	Santé
CCAPV	Zone économique de Villars-Colmars	Pôle d'activité économique
CCAPV	Zone économique d'Entrevaux	Pôle d'activité économique
CCAPV	Zone économique d'Annot	Pôle d'activité économique
CCAPV	Zone économique de St André les Alpes	Pôle d'activité économique
CCAPV	Zone économique de Barrême	Pôle d'activité économique
CCAPV	Zone économique de Castellane	Pôle d'activité économique
CCAPV	Zone d'activités touristiques de La Palu sur Verdon	Pôle d'activité économique
CCAPV	Collège de'Annot	Pôle éducatif
CCAPV	Collège de Castellane	Pôle éducatif
PAA	Montclar	Loisir
PAA	Selonnet	Loisir
PAA	Seyne	Patrimoine
PAA	Barles	Patrimoine
PAA	Senez	Patrimoine
PAA	Digne	Musée promenade

PAA	L'Escale	Plan d'eau
PAA	Les Mées	Pénitents des Mées
PAA	Centre de santé de Seyne	Santé
PAA	Hopital de Digne les Bains	Santé
PAA	Centre de santé d'Aiglun	Santé
PAA	Centre de santé de Volonne	Santé
PAA	Centre de santé de Château-Arnoux	Santé
PAA	Centre de santé Les mées	Santé
PAA	Zone économique de Seyne	Pôle d'activité économique
PAA	Zone économique d'Aiglun	Pôle d'activité économique
PAA	Zone économique de St Christophe (Digne)	Pôle d'activité économique
PAA	Zone économique La cassine (Peyruis)	Pôle d'activité économique
PAA	Collège de Seyne	Pôle éducatif
PAA	Collèges de Digne	Pôle éducatif
PAA	Collège de Château-Arnoux	Pôle éducatif
PAA	Digne - centre-ville	Commerces de proximité / services
PAA	Centre culturel Simone Signoret de Château-Arnoux-Saint-Auban	
PAA	Ville Petite Ville de Demain	
PAA	Village d'avenir	
PAA	PAA Schéma cyclable Digne-les-Bains	
PAA	Moyenne Durance	
PAA	Thermes de Digne	
PAA	Golf	
PAA	ZA Aiglun	
PAA	Terre Noire (Marcoux)	
PAA	Le Brusquet	
	Réserve géologique	Patrimoine
	Toutes les écoles primaires	Pôle éducatif
	Tous les pôles de mobilité identifiés en atelier 1 et 2	Nœuds de mobilité

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°43	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent de la fiche : Vigneau Nicolas, Département des Alpes-de-Haute-Provence, nicolas.vigneau@le04.fr, 04 92 30 08 97	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'itinéraires de vélo du quotidien
Périmètre	Bassin de mobilité D
Étapes / Public cible / Budget	1 - Complétude de la cartographie de l'existant et analyse des problèmes de jonction (analyse par territoire) en lien avec le schéma cyclable du quotidien réalisé par le Département des Alpes-de-Haute-Provence 2 - Composition d'un comité (1 représentant par entité) 3 - Présentation des hiérarchisations des itinéraires et définition des modalités d'intervention commune 4 - Co-construction de solutions secteurs par secteurs Inspiration du comité itinéraire EV-Voies vertes existant. Étape 1 en 2025 Étape 2 et 3 en 2026 (1^{er} comité) A partir de 2027, 2 comités par an et mise en œuvre des actions
Besoins de pilotage / coordination	Réunion 2 fois par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence Puis portage tournant en fonction des zones d'intervention

INDICATEURS
- Kilomètres d'itinéraires existants et à créer - Mesure de l'usage/comptage (Eco comptage) - Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence-Alpes-Agglomération et CC Alpes-Provence-Verdon /Communes	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en oeuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Département voisin	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote	Pilote de l'action collective + financement	Réalisation du schéma cyclable du quotidien, organisation des réunions, coordination avec les gestionnaires de voiries
Association	Partenaire	Participation réunion + coordination	Participation réunion + mise en oeuvre des itinéraires en lien avec les communes et le CD selon compétences
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participation réunion + financement	Participation réunion + financement éventuel dans les limites du cadre d'intervention régional

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°44	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Référent de la fiche : Sandrine BOUCHET, (CC Alpes-Provence-Verdon), sandrine.bouchet@ccapv.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mobilité du quotidien
Périmètre	CC Alpes-Provence-Verdon
Étapes / Public cible / Budget	Accompagner les communes ou association de communes dans la réalisation de pistes cyclables ou d'aménagement contribuant à développer la pratique du vélo pour faciliter les déplacements du quotidien vers les services structurants du territoire. Chaque nouveau tronçon réalisé sera intégré dans la base de données régionale par le service SIG de la CC Alpes-Provence-Verdon
Besoins de pilotage / coordination	CC Alpes-Provence-Verdon - PVD - Villages d'avenir - Communes

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Alpes-Provence-Verdon

INDICATEURS	
-	Nombre de projets réalisés
-	Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Alpes-Provence-Verdon	pilote	Organisation de réunion, Coordination	Accompagnement des communes qui le sollicitent dans le montage de leur dossier et dans la recherche de financement. Travail de coordination et de valorisation des projets dans le cadre du SCOT
Communes	Partenaire	Maitre d'ouvrage sur leur périmètre	Etudes et travaux
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Financement éventuel Accompagnement technique	Sollicitation de crédits selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Département des Alpes de Haute-Provence	Partenaire	Financement éventuel Accompagnement technique	Selon intégration dans le schéma départementale cyclable du quotidien

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°45	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Structurer les aménagements cyclables touristiques pour également mieux répondre aux besoins des déplacements quotidiens
Réfèrent de la fiche : <i>Vigneau Nicolas, nicolas.vigneau@le04.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Résoudre les verrous territoriaux pour les mobilités douces
Périmètre	Département des Alpes-de-Haute-Provence (commun aux bassin B, C, D et E)
Étapes / Public cible / Budget	1- Identifier les verrous et points durs (traversées de RD, continuité cyclable en site propre (voir les 4 chemins), etc), 2- Réalisation d'une étude en lien avec les acteurs et le site concerné, 3- Lancement des procédures de réalisations : Financements, acquisition foncière, DUP, travaux, etc 4- Réception et conventionnement de gestion en fonction des sites concernés
Besoins de pilotage / coordination	Concertation de projet avec les acteurs concernés : à minima 3 réunions par projet ou discontinuités ciblées

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Département des Alpes-de-Haute-Provence

INDICATEURS
Kilometres d'aménagements réalisés et entretenus, Budget annuel consacré par le Département et des autres maitres d'ouvrages, retours des usagers, continuité des itinéraires.
Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Pilote Financier	Améliorer les sections des routes ou de leurs abords en fonction du besoin. Etude et réalisation des aménagements prioritaires sur routes d'emprises départementales et bâtiments.	Le Département interviendra sous sa maîtrise d'ouvrage pour améliorer les sections de ses routes ou leurs abords. Cofinancement départemental dans le cadre de la contractualisation avec les territoires.
CA Provence-Alpes-Agglomération et CC Alpes-Provence-Verdon & communes	Partenaire Financier	Etude et réalisation des sections en agglomération ou hors routes départementales sur voies communales.	Participation réunion
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Financement	Dans le cadre d'appel à projet, vélo du quotidien, SRV, etc. Plusieurs possibilités existent afin de financer étude et travaux.	Accompagnement par les services de la région sur les possibilités de financement et d'itinéraires à prioriser (cadre SRV).
Cerema	Accompagnement technique	Via référents locaux et recommandations « guide Cerema »	Accompagnement des porteurs de projets via sollicitations ponctuelles.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°46	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets
Référent(s) de la fiche : Corinne MERAND LEPRETRE, cmerand_lepretre@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Gestion d'un centre de relation clients (CRC)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectif principal : Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau ZOU ! Description : Mise en œuvre d'un centre d'appels du réseau ZOU chargé : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation - De gérer les réclamations - De gérer le back-office du portail ZOU ! - Calculateur d'itinéraire comprenant les AOM de la région : un renvoi sur les sites des AOM du calculateur pourrait être envisagé sous forme de lien Public cible : Tous les usagers du réseau ZOU ! Express et de proximité
Besoins de pilotage / coordination	Passation d'un marché public auprès d'un prestataire spécialisé.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	Un marché public et un chargé de suivi du marché
EPCI volontaire	Partenaire	Partage d'information et de données	Fourniture des données de leur réseau afin qu'il soit mis en ligne sur la plateforme ZOU !

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°47	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets
Référent(s) de la fiche : Miren AGUER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), maguer@maregionsud.fr ; Karen POGGI, kpoggi@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en œuvre d'un système d'information et de billettique régional (SIBR)
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Mettre en place un système d'information et de billettique Régional unique contribuant à un parcours usagers fluide de la recherche d'itinéraire à la réclamation via l'acte d'achat et de validation. - Système évolutif et moderne, adapté à tous. - Système permettant à la Région de maîtriser ses dépenses, mettre en œuvre sa stratégie de distribution, disposer de la donnée, s'interfacer avec les systèmes partenaires. Il comprendra : - Fourniture des équipements de distribution, validation et de contrôle pour tous les opérateurs de transport régionaux - Calculateurs d'itinéraires multimodaux - Information théorique et temps réel - Système de réservation, vente, validation, contrôle - Référentiels tarifaires, topologie, usagers - Système gestion de recettes - Système de vente par/pour des tiers - Relation usagers : instruction, délivrance, incidents, etc Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)

Besoins de pilotage / coordination	Continuité de service à assurer. Obligations premières : assurer la bascule pour les transports régionaux pour garantir la distribution (information, vente, validation, contrôle, gestion des recettes)
---	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Entreprise SMT (Sud Mobilités Technologies)	Partenaire	Délégataire - Exploitant	
Tiers vendeurs	Partenaire	Agence de voyage - Utilisateur	
AOM	Partenaire	Interfaçage	La mise en œuvre d'interfaces compatibles par les AOM sera nécessaire pour que le SIBR puisse réaliser l'information voyageur et distribuer les titres réseaux de transport des AOM locales
Exploitants transports régionaux	Partenaire	Utilisateurs	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°48	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Améliorer ensemble l'information entre acteurs et vers les usagers pour tous les trajets
Référent(s) de la fiche : Nathalie PEINADO (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), npeinado@maregionsud.fr ; Fabrice BARRELLI, fbarrelli@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	<i>Porter une réflexion à l'échelle de l'ensemble des AO pour mutualiser les points de distribution/en faire des points multi-opérateur.</i> <i>Favoriser l'accès à l'information et aux services de mobilité par un accompagnement via les Maisons France Services ou autres structures.</i>
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : La Région et la plupart des autorités organisatrices ont mis en place des ventes dématérialisées des titres de transport. Le nombre des points de vente physique a décru. Outre le sentiment croissant d'éloignement/disparition des services publics, ce manque de contact direct avec les usagers fait disparaître l'accompagnement à l'achat (distinct du conseil en mobilité). L'achat dématérialisé peut paraître compliqué pour certains publics et rend parfois les tarifs adaptés inaccessibles (pas de vente à bord des abonnements ZOU par ex). Le but d'un éventuel partenariat entre AO/ et/ou avec les maisons France Services est de favoriser l'interaction humaine dans la distribution des titres et de mutualiser les efforts à y consentir (en utilisant les interfaces billettiques distinctes des AO existant à date, avec également la perspective du SIBR qui pourrait permettre la vente multiopérateur). Partenariats à monter avec les AO/les EPCI-Communes en liens avec les Maisons France Services pour l'accompagnement des personnes en difficultés Positionner des référents SRT en formateurs/conseils Formations croisées pour la vente multi opérateurs Étapes : - Jalon 0 : Construction du système en évolution - Jalon 1 : 2ème semestre 2025 - mise en service des canaux digitaux (application ZOU et site ZOU! pour la distribution et ventes des titres régionaux) - Jalon 2 : 1er semestre 2026 - mise en service des points de vente ZOU! et distributeurs automatiques de billets pour la distribution et ventes

	des titres régionaux et diffusion de l'information voyageurs sur les canaux digitaux (application ZOU et site ZOU!) - Jalon 3 : à partir du 2ème trimestre 2026 jusqu'en 2028 - évolution du système (ex : open paiement sur le réseau régional et interface avec les plateformes de covoiturage)
Besoins de pilotage / coordination	Validations régionales Accords réciproques

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Mise en œuvre et suivi	
Maisons France Services	Partenaire	Accompagnement des personnes sur le numérique	
EPCI/communes coordonnateurs	Partenaire		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°49	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter la lisibilité et l'usage de l'offre de services OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Rendre accessible l'existant : simplification et lisibilité / visibilité des offres des différents réseaux
Référent(s) de la fiche : Éric AUGIER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), eaugier@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mutualisation de la donnée mobilité région/territoires pour diffuser de l'information voyageur multimodale/multiréseaux
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Étapes : 1. Désignation d'un référent par EPCI (AOM et non AOM) 2. Mise en place de rencontres à minima semestrielles 3. Recenser les besoins (noms d'arrêts communs, accords de diffusion données réciproques, format données, etc.) et moyens (outils et RH) par EPCI 4. Identifier les solidarités territoriales et les contributions de mutualisation (bassin ou interbassin) 5. Conventionnement (rédaction, délibération) entre territoires 6. Conventionnement région / territoires données
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d’Azur	Pilote	Participation aux rencontres / Rédaction des conventions	
Département	Partenaire	Participation aux rencontres / Rédaction des conventions	
Communauté d'agglomération	Partenaire	Participation aux rencontres / Rédaction des conventions	
Communauté de communes	Partenaire	Participation aux rencontres / Rédaction des conventions	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°50	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Transversal OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Réfèrent(s) de la fiche : Valérie VERNISSE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), vvernisse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place des Comités de partenaires locaux sur les Communautés de Communes non AOM
Périmètre	Bassin B, C, D, E, F, K et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Certaines CC n'ont pas souhaité prendre la compétence mobilité en confiant à la Région devenue AOML le soin d'organiser les transports. La loi LOM prévoit la création d'un comité des partenaires local. Mise en place des COPART Locaux et animation sur la durée du COM Public cible : périmètre de chaque communauté de communes non AOM : - Champsaur-Valgaudemar - Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon - Sisteronais- Buech - Jabron-Lure-Vançon-Durance - Alpes Provence Verdon - Pays de Forcalquier-Montagne de Lure - Haute-Provence Pays de Banon - Ventoux Sud - Pays d'Apt Luberon - Enclave des Papes Pays de Grignan - Aygues Ouvèze en Provence - Vallée du Gapeau - Cœur du Var - Méditerranée Porte des Maures - Pays des Paillons
Besoins de pilotage/coordination	Une réunion par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Accompagnement	
EPCI	Partenaire	Participation aux réunions pour les EPCI non AOM	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°51	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Expérimenter les carburants alternatifs pour les véhicules lourds et le matériel roulant
Référent(s) de la fiche : Jean Baptiste DAVID (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), jbdavid@mareregionsud.fr , mobi-lab-regionsud@mareregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Appel à projets Mobi'Lab - Région SUD
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : - Soutien à des projets expérimentaux ou des innovations, y compris celles qualifiées de "low tech", d'ordre technologique, serviciel, organisationnel ou social, appliqués à tout type de transport et répondant aux orientations stratégiques (ACoRS) de la politique régionale en matière de transition écologique et énergétique des transports - Appel à projets (AAP) pour subvention régionale pour un montant jusqu'à 130 000 € par projet Public cible : Entreprises (fournisseurs de matériels ou de solutions), opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, collectivités territoriales (non prise en charge des salaires des agents de la fonction publique) Étapes : - AAP ouverte sur 2024 - 2025 le dispositif est en suspend pour l'instant, le temps de faire un retour d'expérience des premiers dossiers financés
Besoins de pilotage / coordination	Temps d'échanges avec les candidats

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier : Subvention d'investissement ou pour des actions spécifiques de fonctionnement	
Collectivités territoriales ou Opérateurs logistiques ou de transport de voyageurs ou Acteurs de l'économie sociale et solidaires (entreprises, coopératives, associations...) ou Entreprises (fournisseurs de matériel ou de solution)	Partenaire	Expérimentation	Porteur d'un projet innovant (produits ou services) ou des innovations déployées en région Provence Alpes Côte d'Azur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°52	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre la décarbonation OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Transversal
Référent(s) de la fiche : Emmanuelle JOSNIN (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), ejosnin@maregionsud.fr ; Lise CAUSSE, lcausse@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Planification stratégique d'actions de communication
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs principaux : - sensibiliser et promouvoir une mobilité décarbonée ; - accompagner au changement d'usage habitants, visiteurs et décideurs - susciter du report modal Description : 1 - Définition d'une stratégie nourrie par les productions des instituts de recherche et validée par l'exécutif visant à : - éveiller à un nouvel imaginaire pour une mobilité plus sobre et moins carbonée, - favoriser une mobilité désirable (préférer la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun) - accompagner les citoyens et les acteurs du territoire, - valoriser de nouveaux modes et usages, - accompagner pour passer à l'action - pérenniser les nouvelles pratiques de mobilité plus vertueuses dans la durée - faciliter l'accès à l'offre existante. 2 - Choix des médias et supports les plus adaptés 3 - Lancement de campagnes Public cible : - grand public, résidents, visiteurs, salariés, jeunes...avec priorité sur auto-solistes, hyper-mobiles - décideurs : élus locaux et entreprises notamment DRH, responsables RSE
Besoins de pilotage / coordination	Travail en articulation avec les autres AOM Partage des thèmes et campagnes programmés

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet pluridisciplinaire	Définition d'une stratégie cohérente avec les enjeux de la planification écologique et l'offre régionale
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	
AOM ou communes assurant la gestion d'une offre de mobilité	Pilote	Mise en œuvre d'actions pour inciter à la mobilité décarbonée et au changement d'usage	Pédibus, apprentissage du vélo à l'école, fête du vélo, prime à l'achat d'un VAE, aire de co-voiturage, etc...
	Partenaire	Relais des actions des AOM ou communes sur ses canaux d'information	Travail en partenariat avec la Région et les autres AOM pour proposer un agenda et une cohérence des messages
Exploitants de services de transport routiers et ferroviaires	Partenaire	Financement	Dans cadre des budgets promotion/marketing dédiés dans les contrats

Représentants des employeurs et employeurs	Partenaire	Partage d'information sur les attentes et besoins des entreprises Participation aux actions dédiées proposées	
Instituts de recherche	Partenaire	Partage d'information notamment sur la dimension changement d'usage	Conduite d'actions de sensibilisation, de programmes d'action-recherche, de productions audio-visuelles, mise en place d'incitatifs... pour mettre en place les conditions d'un passage à l'acte pour l'usage des transports collectifs, des modes actifs et doux, de la mobilité partagée ou collaborative, de la démobilité
Agences d'urbanisme	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	
ORT	Partenaire	Partage d'information notamment sur l'observation des mobilités	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°53	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage
Référent(s) de la fiche : Diego CLEMENTE - Direction des Infrastructures et des Grands Équipements - Mission Prospective , dclemente@maregionsud.fr ;	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N – prioritairement sur les secteurs ruraux/peu denses
Étapes / Public cible / Budget	Description : Mise en place par la Région d'un service régional de covoiturage de type zonal prioritairement dans les secteurs ruraux et peu denses = outil de mise en relation des covoitureurs via un opérateur privé et/ou par une brique de service intégrée au futur Système d'Information et de Billetterie Régional (SIBR). Ce projet doit s'inscrire dans une cohérence d'ensemble avec les dispositifs de covoiturage existants ou en cours de déploiement par d'autres collectivités locales (EPCI, AOMD et Départements). Public cible : Salariés, étudiants, population locale Étapes : 1. Définition du service, préparation marché public + dépôt de demande d'aide "Fonds vert" 2. Procédure de marché public 3. Phase de déploiement du service avec opérateur 4. Exploitation du service sur 2 ans
Besoins de pilotage / coordination	Selon le scénario choisi 1 à 2 réunions d'information du dispositif en plénière

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré

Étapes préalables en cours

Engagement en cours de réalisation



Engagement finalisé
Engagement poursuivi



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Maitrise d'ouvrage Coordination de projet Financier	0,5 ETP
État	Partenaire	Financier via le « Fonds vert » Convention État-Région	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°54	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage
Réfèrent de la fiche : <i>Orane BEAU</i> , (CA Provence-Alpes-Agglomération) <i>Orane.beau@provençalpesagglo.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Expérimentation d'un outil de mobilité partagée, via un service de mise en relation
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Face au constat que 81% des trajets domicile-travail s'effectuent en autosolisme sur le territoire de P2A et à la dépendance de l'usage de la voiture, il s'agit de proposer une solution de covoiturage pour tous, fonctionnel au quotidien. Le développement du covoiturage permet d'offrir des solutions de mobilité complémentaires aux transports en commun et de desservir plus finement les communes du territoire. L'objectif est de favoriser le covoiturage, diminuer l'autosolisme, et améliorer les solutions de mobilité au quotidien, notamment pour réduire l'isolement géographique et la précarité énergétique. Étapes : 1- Établir un bilan des deux années d'expérimentation 2- Identifier des sources de financements 3- Poursuivre le covoiturage courte distance via une plateforme 4- Mettre en place une mesure incitative 5- Animer et communiquer sur le dispositif
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

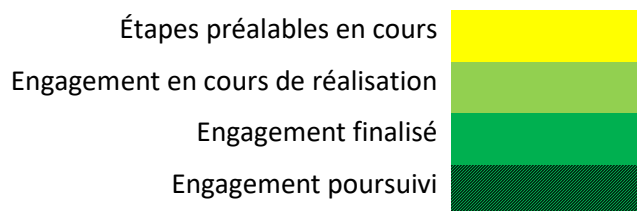
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré





PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	Anime, communique et finance	Réalisation du cahier des charges, communique au grand public, recense et rencontre les potentiels bénéficiaires, organise les animations, etc.
Opérateur	Partenaire	Prestataire Conception des plateformes et animation de l'outil	Conception des supports de communication (affiches, flyers, programmation de la plateforme, réalise quelques animations.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°55	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage
Réfèrent de la fiche : <i>Orane BEAU,</i> (CA Provence-Alpes-Agglomération) <i>Orane.beau@provencealpesagglo.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Extension du parking de covoiturage de Peyruis
Périmètre	CA Provence Alpes Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Le parking actuel est parfois saturé et ne propose que la combinaison voiture + car ou covoiturage. Il s'agit de l'aménagement d'un nouveau parking de 59 places qui serait relié à l'existant. Le terrain est déjà identifié mais face à la présence d'un risque inondation et la nécessité de réaliser une étude au préalable, il n'a pas pu être réalisé dans le cadre du plan d'Investissement Autoroutier précédent. Il a cependant été pré-identifié pour intégrer le suivant. Étapes : 1 : étude technique 2 : étude sur le Mardaric 3 : Vote dans le second PIA 4 : Adaptation du projet au vu des contraintes hydraulique 5 : Vote du financement au plan d'Investissement de P2A 6 : Réalisation des travaux
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	

Engagement poursuivi

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence Alpes Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes Agglomération	Pilote	AOM Contribution financière et reporting de l'action	
ESCOTA	Partenaire	Concessionnaire autoroutier Maitre d'ouvrage	
DREAL	Partenaire	AOM Coordinateur du PIA, réalise les arbitrages	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	AOM Apport technique et équipements intermodaux Financement éventuel	Financement éventuel selon cadres d'intervention régionaux en vigueur
Communes	Partenaire	Associées Propriétaires et Gestionnaires du foncier	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°56	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage
Réfèrent de la fiche : <i>Sandrine BOUCHET, (CC Alpes-Provence-Verdon), sandrine.bouchet@ccapv.fr</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mobilité solidaire
Périmètre	CC Alpes-Provence-Verdon
Étapes / Public cible / Budget	Création d'un service de mobilité solidaire piloté et animé par la CC Alpes-Provence-Verdon visant à structurer et animer des communautés de covoiturage par secteurs géographiques, à conseiller les usagers dans leurs recherches d'informations sur la mobilité au sein du territoire et enfin d'accompagner le déploiement de dispositifs d'auto partage sur les communes du territoire.
Besoins de pilotage / coordination	CC Alpes-Provence-Verdon

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Alpes-Provence-Verdon

INDICATEURS	
- Nombre de membres des communautés et répartition géographique de ceux-ci - Nombre de recours et d'informations délivrées - Nombre de communes équipées d'un système d'autopartage et taux de recours à ce service	

- **Etat d'avancement de l'engagement**

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Alpes-Provence-Verdon	Pilote	Déploiement et animation d'un service « mobilités » avec la création d'un emploi ad hoc –	Organisation, Coordination, mise en place et suivi
Etat	Partenaire	Co-financeur	Sollicitation des crédits du fonds vert sur la création de l'emploi
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participe à la réflexion en tant qu'AOM locale par substitution	Appui logistique et en ingénierie sur le montage du service Délégation de compétence

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°57	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter les outils de mise en réseau du covoiturage
Référent(s) de la fiche : Rémi DORNE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), rdorne@maregionsud.fr ; Diego CLEMENTE (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), dclemente@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Soutien aux aires de covoiturage dans leur dimension multimodale
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Cadre d'intervention régional permettant l'attribution de subventions pour la création d'aires de covoiturage visant à : - Encourager ce mode de déplacement partagé - Créer toutes les conditions pour un changement de pratique de mobilité rapide, durable et massif - Développer l'intermodalité (Zou et réseaux urbains) - Diminuer la part d'autosoliste / émission CO2 - Accompagner MOA/Gestionnaire et orienter les aménagements Deux critères afin de développer l'intermodalité : 1. La localisation de l'aire sur ou à proximité d'une ligne ou d'un arrêt TC du réseau ZOU ! 2. L'intégration des équipements conférant aux aires une dimension multimodale (Stationnements sécurisés vélos, PMV, IRVE...) Public cible : Collectivités et concessionnaires autoroutiers Étape 1 (2020) : vote du cadre d'intervention Étape 2 (2025) : Consultation pour la réalisation d'un schéma de développement des aires de covoiturage (obligation de la LOM). Ce Schéma est inscrit au Plan régional de covoiturage délibéré le 23 juin 2024 autour de 4 phases : 1. Etude de faisabilité et de potentiel de ligne de covoiturage (en cours de finalisation) ; 2. Expérimentation d'une ligne de covoiturage d'intérêt régional ; 3. Déploiement d'une solution de covoiturage régional de type zonal dans les secteurs ruraux et peu denses ; 4. Élaboration d'un schéma régional des aires et points d'arrêt de covoiturage Consultation prévue en 2025 pour les phases 2, 3 et en 2026 pour la phase 4.

	Ce schéma sera l'occasion de réviser le cadre d'intervention actuel et le périmètre des interventions de la Région en lien avec les contrats opérationnels de mobilité.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Co-financeur	Financement
État	Partenaire	Co-financeur	Financement notamment via fonds vert covoiturage
Département	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté d'agglomération	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communauté de communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Communes	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation
Concessionnaires (ESCOTA, ASF)	Partenaire	Maître d'ouvrage et/ou Exploitation	Financement / Apport foncier / MOA / Exploitation

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°58	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la mobilité des publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, touristes) non-motorisés
Référent(s) de la fiche : Cécile FERRER (Région Provence-Alpes-Côte d'Azur), cferrer@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Animer la Charte d'accessibilité des réseaux de transports ZOU!
Périmètre	Tous les bassins de mobilité : A, B, C, D, E, F, I, J, K, L, M, et N
Étapes / Public cible / Budget	Description : Créer un cadre d'échange et de travail innovant et dynamique entre les associations et la Région. Animation de cette Charte : - Organisation de cotecs et copil (en présence d'élus régionaux), - Prioriser les points à travailler relevant des 9 engagements de la Charte, - Coordonner les services régionaux (DGTMGÉ) participant aux travaux du Cotec, - Garantir l'écoute due aux associations, et la prise en compte de leurs besoins. Public cible : - Toutes les personnes qui ne peuvent voyager dans les trains et cars régionaux en toute autonomie et sans adaptations particulières. - PMR - PSH - Personnes en perte d'autonomie.
Besoins de pilotage / coordination	2 réunions par an

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Équipe projet	DTSI DIGE DTRI : une dizaine de personnes mobilisées épisodiquement
Collectif d'associations	Pilote	Initiateur Co-pilote	7 associations au démarrage sur tout le territoire : APF France Handicap, Unapei Paca Corse, AFM Telethon, Parcours handicap 13, T21somie Alpes Maritimes, Surdi 13 et Alpes Regards 05.
SNCF Voyageurs, autres transporteurs ferroviaires et transporteurs routier	Partenaire	Expertise	L'expertise transporteur peut être sollicitée pour confirmer la faisabilité des thèmes travaillés.

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°59	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la mobilité des publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, touristes) non-motorisés
Référent de la fiche : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ABCD Valérie VERNISSE vvernisse@maregionsud.fr ; KLMN Nathalie PEINADO npeinado@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Élaborer un plan d'action commun en faveur de la mobilité solidaire (PAMS)
Périmètre	Bassin (ABCDKLMN)
Étapes / Public cible / Budget	Type : Plan d'action pour faciliter la mobilité du quotidien des personnes en situation de vulnérabilité économique ou sociale ainsi que des personnes en situation de handicap comprenant notamment les aides financières individuelles liées à la mobilité Description : Recenser les actions existantes qui contribuent à lever les freins à la mobilité et définir avec l'ensemble des acteurs locaux impliqués dont les AOM, les Départements, les grands opérateurs de services (France Travail, CAF, MSA, CARSAT, CPAM) et les acteurs de l'accompagnement social, les actions prioritaires à développer sur le bassin afin de favoriser et faciliter l'accès à la mobilité : – diagnostic, – mobilisation et coordination des acteurs locaux, – accompagnement des publics cible. Étapes : 2025 – Mobilisation des acteurs, recensement des actions existantes et nécessaires, co construction d'un plan si possible avec un soutien en ingénierie avec recherche de financement. – Premier travail concernant la coordination (recensement des offres, critères d'éligibilité, montants ...) et partage de propositions afin de simplifier la lisibilité pour les usagers et partenaires de l'accompagnement social. – Émergence de projets pilotes à l'échelle des territoires, des intercommunalités, des bassins 2027 Adoption du plan par les pilotes et les AOM 2027/2028 Mise en œuvre des plans d'actions notamment mise en ligne sur les sites des AOM et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur des aides individuelles à la mobilité
Besoins de pilotage / coordination	Co pilotage : Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements concernés

	Co-construction avec les AOM du bassin et les EPCI non AOM, les acteurs institutionnels de l'insertion et de l'emploi, les acteurs associatifs
--	---

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteurs en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et Départements
---	---

INDICATEURS

Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
REGION Provence-Alpes Cote d'Azur	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail avec les contributeurs, mise en ligne sur site zou.maregionsud.fr des aides individuelles liées à la mobilité	Temps RH, animation réseau des contributeurs,
Départements volontaires	Pilote	Équipe projet, co animateur des groupes de travail Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH, animation réseau des contributeurs
Départements	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information Porteur d'actions dans son champ de compétence	Temps RH

Communauté d'agglomération du bassin	Partenaire	Participation aux réunions. Partage d'information	Temps RH + mise à disposition des informations sur les aides individuelles sur le site mobilité de l'AOM
Communauté de communes non AOM ou n'exerçant pas cette compétence	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
Communes (cas échéant)	Partenaire	Partage d'information	Informations sur les dispositifs intercommunaux existants ou en projet, relais d'information après approbation du PAMS
France Travail	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
CAF / MSA / CPAM / CARSAT	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
État (DDETS, ANCT,...)	Partenaire	Partage d'information	Information sur les dispositifs mobilité existants
Associations de la mobilité solidaire, d'insertion, d'inclusion	Partenaire	Communication/prestations	Temps RH

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°60	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Faciliter la mobilité des publics prioritaires (jeunes, personnes âgées, touristes) non-motorisés
Référént(s) de la fiche : Patricia HARINCK, pharinck@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en accessibilité des gares ferroviaires aux PSH et aux PMR
Périmètre	Bassin : A, B, C, D, E, I, J, K, L, M et N
Étapes / Public cible / Budget	Objectifs de l'Ad'AP : garantir la mise en accessibilité progressive des réseaux de transports publics. La Région a identifié 42 points d'arrêts ferroviaires prioritaires à rendre accessible avant décembre 2024. Le schéma a également un volet routier avec un nombre d'arrêts prioritaires à rendre accessibles d'ici 2027 et qui est suivi par la DTSI Objectifs du SDAQ : mettre en cohérence des infrastructures ferroviaires avec le matériel roulant utilisé pour le transport des usagers du train. 35 gares en région nécessitent des travaux d'allongement de quais d'ici 2028. Ces travaux d'allongements s'accompagnent de travaux de rehaussement des quais aux normes PMR et d'une mise en accessibilité partielle de la gare (maintien de la TVP) ou totale de la gare (passerelle avec ascenseurs ou passage souterrain avec rampes) selon les gares (fréquentation, dangerosité...) Description : Études et travaux réalisés sous Maîtrise d'ouvrage SNCF Gares & Connexions. État d'avancement du SDRA/Ad'AP 2023 : 34 gares accessibles sur 42 2024 : Briançon et Tende 2025 : Arles, Cagnes et Villefranche s/Mer 2026 et + : Miramas, St Laurent du Var, La Trinité Date de fin de l'ADAP fixé au 4 décembre 2024 puis demande de dérogation au préfet pour finalisation État d'avancement du SDAQ - Études en cours : Bedarrides, Courthézon, Cuers, Lamanon, Le Thor, Mandelieu, Meyrargues, Montfavet, Morières-Lès-Avignon, Puget, Saint-Chamas, Saint-Saturnin, Sénas, Solliès-Pont - Travaux en cours : La Garde, Cassis Date de fin du SDAQ fixé à 2028 et qui sera décalé à 2035

Besoins de pilotage / coordination	- 3 à 4 réunions par projet avec SNCF + échanges éventuels avec les gestionnaires de gares ou voirie si travaux connexes
------------------------------------	--

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur(s) en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
---	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Pilote	Financier principal	
État	Co-pilote		
SNCF Gares & connexions	Partenaire	Maîtrise d'ouvrage et co-financeur	
Collectivités	Partenaire	Partenaire financier et co-financeur si possible	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°61	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Mettre en réseau / valoriser / structurer le statut des bénévoles du transport solidaire
Référent de la fiche : Sandrine BOUCHET, (CC Alpes-Provence-Verdon), sandrine.bouchet@ccapv.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Mise en place d'un réseau de transport solidaire
Périmètre	CC Alpes-Provence-Verdon
Étapes / Public cible / Budget	Création d'un service de mobilité solidaire piloté et animé par la CC Alpes-Provence-Verdon visant à mobiliser des conducteurs volontaires pour transporter des personnes isolées vers les pôles de centralités du territoire (Annot, Castellane, Saint André les Alpes, Entrevaux, Barrême, Colmars les Alpes) ou encore les pôles voisins (Digne les Bains, Nice) sur des déplacements guidés par des besoins de services (médical, démarches administratives, commerces ...)
Besoins de pilotage / coordination	CC Alpes-Provence-Verdon

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CC Alpes-Provence-Verdon

INDICATEURS
- Nombre de conducteurs volontaires - Nombre de bénéficiaires et répartition géographique de ceux-ci - Nombre de recours et de déplacements réalisés

- Objet des déplacements sollicités
- Etat d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CC Alpes-Provence-Verdon	Pilote	Organisation, coordination, suivi et mise en œuvre	Déploiement et animation d'un service « mobilités » avec la création d'un emploi ad hoc – création d'un réseau de volontaires et d'une charte de bon fonctionnement
Etat	Partenaire	Co-financeur	Sollicitation des crédits du fonds vert sur la création de l'emploi
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur	Partenaire	Participe à la réflexion en tant qu'AOM locale par substitution	Appui logistique et en ingénierie sur le montage du service Délégation de compétence

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°62	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Solidarité OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Construire une offre de transport d'utilité sociale (solidaire) et de transport à la demande cohérente en termes d'outils et de dispositifs à l'échelle du bassin
Référént de la fiche : Orane Beau, (CA Provence-Alpes-Agglomération) Orane.BEAU@provencealpesagglo.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Expérimentation d'un service de transport de proximité pour favoriser l'accès aux soins
Périmètre	CA Provence-Alpes-Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	Favoriser l'accès au soin par la mise en place d'un service de transport à la demande en priorisant les motifs de santé. Expérimenter l'utilisation de véhicule électrique sur le territoire de l'Agglomération. - Jalon 1 : Étude d'opportunité (2024) - Jalon 2 : Définir le portage financier et technique du service. Calendrier (expérimentation) (2024) - Jalon 3 : Définir un territoire d'expérimentation et le type de service (2025) - Jalon 4 : Élaboration du plan de financement (2025) - Jalon 5 : Rédiger un cahier des charges (2025) - Jalon 6 : Expérimentation (2025) - Jalon 7 : Bilan (2025) - Jalon 8 : Recherche de financement en cas de pérennisation en fonction des résultats (2026)
Besoins de pilotage / coordination	Comité de Pilotage et comité technique PAA + partenaires. Réunion technique avec les prestataires.

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence-Alpes-Agglomération

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence Alpes	Pilote	AOM et financeur	
CEA	Partenaire	Pilotage et financeur (phase expérimentation)	
ARS	Partenaire	Co-financeur	

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°63	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Référent de la fiche : Guillaume Audureau guillaume.audureau@provençalpesagglo.fr Orane BEAU, Orane.BEAU@provençalpesagglo.fr CA Provence-Alpes-Agglomération	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Amélioration de la cohérence de l'offre de transport collectif sur le territoire de PAA et améliorer sa lisibilité.
Périmètre	CA Provence-Alpes-Agglomération
Étapes / Public cible / Budget	1- Consolidation du diagnostic (offre existante + besoin + tarification) 2- Réorganisation des horaires et des itinéraires 3- Amélioration de la diffusion et de la lisibilité de l'information du réseau PAA et des horaires et de l'accessibilité du transport scolaire : - D'informer sur les horaires et les tarifs - D'informer sur les conditions de circulation du réseau - Récolter et mettre à disposition les données GTFS 4- Élaboration d'une stratégie de communication pour rendre plus accessible l'information
Besoins de pilotage / coordination	Déterminer les modalités de mise en œuvre (interne/externe). COPIL et COTECH. Mise en œuvre des actions en fonction des échéances des marchés publics (volet itinéraire et horaire).

CALENDRIER PRESENTI					
Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028					
Année	2024	2025	2026	2027	2028

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CA Provence-Alpes-Agglomération

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES

ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence-Alpes-Agglomération	Pilote	Technique et financière	Diagnostic sur les besoins + réflexion et adaptation
Région Provence- Alpes-Côte d'Azur	Co-pilote	Technique	Partage de données sur le diagnostic
Lycées/Collèges	Partenaires	Travail sur les horaires Diagnostic des élèves par établissements qui utilisent les transports CA Provence-Alpes-Agglomération ou ZOU	
Employeurs, administration	Partenaires	Déplacement des salariés	
Communes	Partenaires		

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

N°64	BASSIN : D OBJECTIF GÉNÉRAL : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : <i>Orane Beau, CAPAA et Jennifer Dupitier, CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon</i>	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Faciliter le liaisonnement des itinéraires cyclables entre la CAPAA et la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Périmètre	CAPAA et CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon
Étapes / Public cible / Budget	Dans la continuité des projets de chaque EPCI, nécessité de réfléchir à un aménagement plus adapté pour tout public et sécuritaire entre St Jean de Montclar et Ubaye Serre Ponçon et l'itinéraire trans Ubayenne Identification des scénarios et validation d'un itinéraire Acquisition et étude faisabilité Si validation passage en étude MOE Coordination et Réalisation des travaux
Besoins de pilotage / coordination	Créer un COPIL CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon, PAA, communes concernées, Département des Alpes-de-Haute-Provence

CALENDRIER PRESENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028

Année	2024	2025	2026	2027	2028
-------	------	------	------	------	------

État de l'engagement au démarrage

Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

PILOTE DE L'ENGAGEMENT	
Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	CAPAA et CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon

INDICATEURS
État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
CA Provence-Alpes-Agglomération	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Relation avec les communes de la CA PAA Communication
CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	Pilote	Pilotage de l'action collective	Organisation de la Réunion et préparation Ordre du jour + Compte-rendu Relation avec les communes de la CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon Communication
Communes	Contributeur	MOE/MOA Financement	Participation aux réunions, Réalisation des études et des Acquisitions foncières + Travaux
Département des Alpes-de-Haute-Provence	Contributeur	Participation aux réunions/Information	En lien avec le schéma départemental cyclable Participation aux réunions et accompagnement technique
REGION Provence-Alpes-Côte d'Azur	Contributeur	Financement	Financement à étudier en fonction du projet retenu et selon cadres d'intervention régionaux en vigueur

Engagement du Contrat opérationnel de mobilité 2025-2028

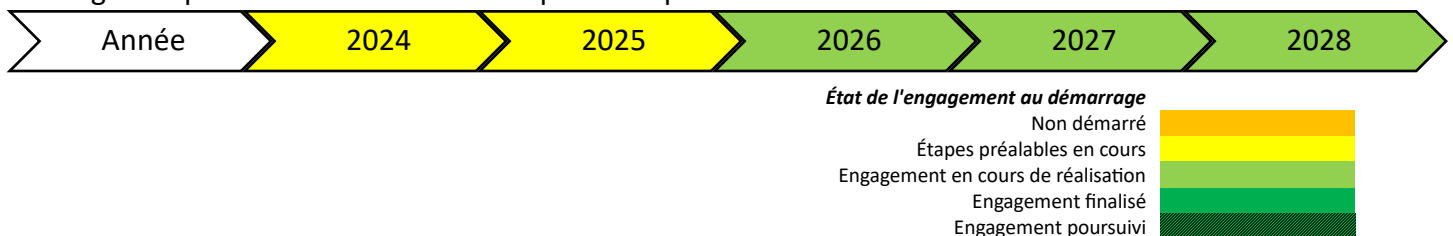
N°65	BASSIN : D OBJECTIF GENERAL : Améliorer l'interopérabilité et la complémentarité des services de transports collectifs OBJECTIF TERRITORIALISÉ : Multiples objectifs
Réfèrent de la fiche : Vincent MOUREN, vmouren@maregionsud.fr	

DESCRIPTION DE L'ENGAGEMENT	
Libellé de l'ENGAGEMENT	Participer à la coordination globale de l'offre de transport par bassin de mobilité en diffusant l'offre ferroviaire régionale et nationale locale
Périmètre	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Étapes / Public cible / Budget	Objectif : L'action a pour but d'améliorer la coordination des offres cars-trains, bus-trains ou modes alternatifs-trains, tout en mettant en adéquation l'offre TC et la demande de mobilité. > permettre aux AO de comprendre le processus de construction de l'offre ferroviaire > mettre en place un système de réseaux coordonnés à l'échelle du bassin car structuré autour d'une colonne vertébrale ferroviaire (modèle des SERM) lorsque présente. > Amélioration/sécurisation des correspondances Description : L'action régionale consiste en une communication systématique et généralisée de ses grilles horaires d'offres TER par bassin de mobilité et par axe ferroviaire, en amont de la mise en œuvre de l'offre (si possible dès après sa construction) accompagnée d'une présentation (type webinaire ouvert en une fois à l'ensemble des acteurs du bassins) visant à expliquer comment sont construites ces offres. Dans le même temps, et dans la mesure où elle la détient, la Région pourrait également diffuser les grilles horaires des offres du réseau SNCF En parallèle, la Région pourra communiquer l'état des fréquentations de ses gares afin de permettre aux AO d'optimiser leurs services (offre TC, TAD et/ou vélo et/ou autopartage/covoiturage) en fonction des besoins de mobilité en sortie ou en entrée de gares. Étapes : L'action se déroule en 2 phases, une première phase ponctuelle et une deuxième phase pérenne (récurrente chaque année). La 1ère phase a une vocation pédagogique, il s'agit d'expliquer le principe de la construction horaire. Ce qui permet, pour les interlocuteurs intéressés ou devant travailler une offre

	complémentaire au ferroviaire de comprendre comment la Région travaille avec ses exploitants et SNCF Réseau. Cette première phase sera déclinée sous la forme d'un webinaire ou un séminaire avec des intervenant de SNCF Réseau et éventuellement de représentants des exploitants. La 2ème phase est pérenne et a vocation à être récurrente annuellement. Il s'agit de la communication et la présentation des horaires des prochains Services Annuels (SA), dont le changement s'effectue généralement mi-décembre (contrairement aux horaires des AOM locales qui évoluent généralement en septembre). Les horaires ferroviaires quasiment finalisés sont livrés en septembre octobre de l'année N-1 pour une mise en service en décembre. Il est donc proposé que soit réalisé chaque année, en parallèle de la "commande lot 1" (commande des horaires effectuée par les exploitants à SNCF Réseau) : - Un envoi des fiches horaires dans leur version projet, en juin de l'année N-1 ; - éventuellement complété d'un webinaire de présentation par axe des horaires de la commande du lot 1, les grands axes étant : • Côte d'Azur + Nice - Breil • Est Provence • Alpes • Ouest Provence Un tel calendrier pourrait notamment permettre de recueillir les doléances éventuelles et prévenir des demandes de modifications horaires, tout en permettant aux AOM locales d'adapter leurs horaires à l'offre ferroviaire.
Besoins de pilotage / coordination	

CALENDRIER PRESSENTI

Renseigner si possible avec code couleur pour chaque année durant les 4 ans du COM n°1 : 2025-2028



PILOTE DE L'ENGAGEMENT

Acteur en charge du pilotage de l'engagement collectif	Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
--	-----------------------------------

INDICATEURS

État d'avancement de l'engagement

CONTRIBUTIONS NECESSAIRES			
ACTEUR	ROLE	TYPE DE CONTRIBUTION	DESCRIPTION
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGMTGE-DTSI-SRR-SRT04-05-SRT83-SRT06-SRT84-13 DTRI-STER-SCFP	Pilote	Coordination Partage de données et d'information sur les offres	
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur DGMTGE-DIGE-SIFPE DGMTGE-DTSI-AMT AO	Partenaire	Données de fréquentation des gares Partage de données et d'information sur les offres	

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 3 : TRACABILITE DE LA DEMARCHE DE CO-CONSTRUCTION



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



1 Organisation de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

1.1 Recensement des acteurs

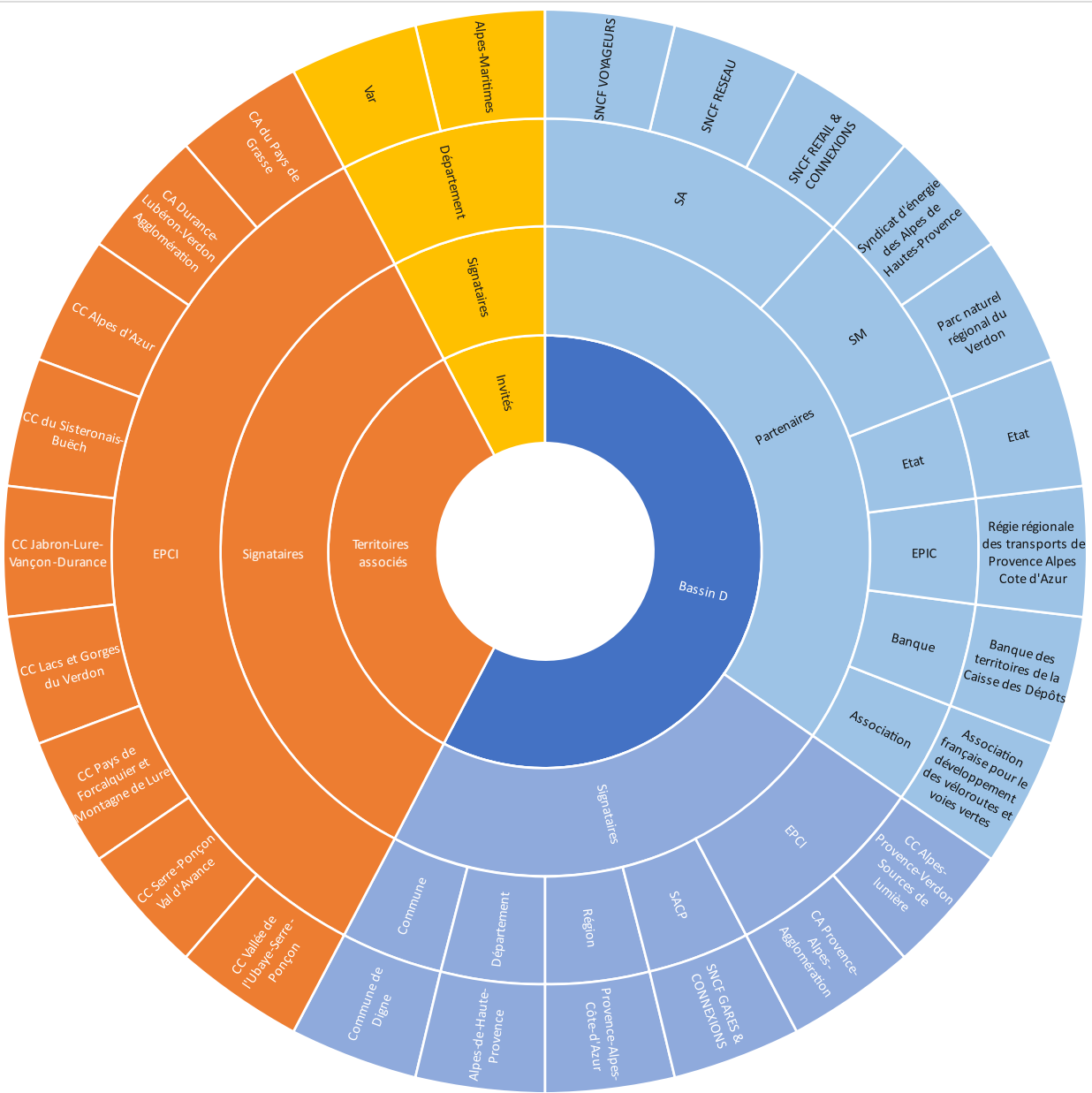
Le recensement des acteurs de la mobilité dans le bassin a été conduit en deux étapes :

1. Un premier recensement a été conduit de façon préalable au lancement de la démarche de co-construction, marqué par une recherche d'exhaustivité afin d'intégrer tous les acteurs signalés par la loi dans la démarche.
2. Un recensement au fil de l'eau a permis de compléter la liste des acteurs et les contacts des personnes référentes pour chaque entité en lien avec la mobilité dans le bassin.

Le bassin D inclut 2 EPCI dont 1 communauté de communes et 1 communauté d'agglomération. La Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur intervient en tant que Chef de file de la mobilité, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité (AOM) régional et en tant qu'AOM locale dans le cas de la communauté de communes qui n'a pas souhaité prendre la compétence. Le bassin est situé dans le Département des Alpes-de-Haute-Provence. Concernant les pôles d'échanges multimodaux, la Régie régionale des transports de Provence-Alpes-Côte d'Azur est gestionnaire des Chemins de Fer de Provence et gestionnaire du Pôle d'Échanges Multimodal de Digne-les-Bains ainsi que l'entreprise SNCF Gares et connexions et la Commune de Digne-les-bains.

Deux départements et 9 EPCIs limitrophes sont invités à participer à la démarche en tant que territoires associés.

Figure 1 : Vision d'ensemble des acteurs du bassin de mobilité



1.2 Invitation des acteurs à participer

Les invitations à participer au Comité de Bassin de lancement de la démarche de co-construction ont été adressées :

- aux présidents des EPCI du bassin de mobilité (élus),
- aux présidents des Départements (élus),
- et aux présidents, maires ou directeurs des organisations gestionnaires de pôles d'échanges multimodaux ou gares de voyageurs présentes dans le bassin de mobilité,
- aux référents techniques des organisations citées.

L'invitation a précisé qu'il était souhaité qu'un référent technique soit désigné au sein de chaque organisation et qu'il soit chargé de réaliser ou d'organiser le suivi technique, c'est-à-dire la participation aux comités techniques de bassin et la réalisation/poursuite des travaux intermédiaires. Ces référents deviennent alors le point de contact entre l'équipe chargée de piloter la démarche de co-construction et leurs organisations.

Les territoires associés sont conviés à l'ensemble des réunions et ont accès à l'ensemble des documents. Ils ne sont cependant pas concernés par les complétions d'informations.

Les structures considérées comme partenaires de la démarche sont invitées à participer aux ateliers afin de partager leur point de vue, leur expertise et expérience sur certaines thématiques précises.

1.3 Calendrier de la co-construction

La démarche d'élaboration du COM a été construite pour se dérouler sur 18 mois avec une alternance d'instances et de travail intermédiaire. Le calendrier tenait compte des périodes de vacances scolaires afin de favoriser la participation des acteurs.

2023			2024												2025	
Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Juin	Jui	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév
		1		1		2	1	2			2		3		3	

Légende

- COTECHBASS
- ATELIERS
- COBASS
- Travail intermédiaire

2 Synthèse de la contribution des acteurs à la démarche de co-construction

Cette section synthétise la participation des acteurs et leurs contributions aux différentes instances qui ont jalonné la démarche de co-construction afin de rendre compte de l'ampleur des apports des acteurs du bassin de mobilité dans l'élaboration du COM.

2.1 Les Comités de Bassin (COBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, les départements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante aux prises de décision importantes qui ont permis d'orienter l'élaboration COM et de s'assurer de son adéquation au territoire du bassin de mobilité.

Les EPCI ont été chargés de faire le lien avec les communes le cas échéant.

Le tableau suivant décrit les 2 COBASS et présente la participation pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs du bassin ou territoires associés ayant participé.

Pour le COBASS n°1, l'invitation ayant été étendue exceptionnellement aux référents techniques, le détail des participants élus/direction et référents techniques est précisé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \text{(entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 8 : Synthèse de la participation aux COBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 1	20/12/23 Digne	- Présentation du COM - Temps d'échanges (thématiques prioritaires et actions principales) - Présentation de la gouvernance projet et de la méthodologie de co-construction - Présentation du COTECHBASS 1 et du travail intermédiaire 1	Pas d'objections sur le cadre proposé pour la démarche d'élaboration du COM Projets/besoins exprimés par les participants : - Importance des Chemins de Fer de Provence - Défi des changements de pratiques	1/1 Région (1 élus, 7 réf. techniques) 0/1 Département 2/2 EPCI (3 élus, 2 réf. techniques) 2/2 Gestionnaires de gares et PEMs (2 élus, 1 directeur)	0/2 Départements (x élus, x réf. techniques) 1/9 EPCI (0 élus, 1 réf. techniques)
		- Propos introductif - Validation des socles territorialisés mis à jour - Présentation des résultats du questionnaire - Présentation des premiers retours sur les fiches recensements - Validation des objectifs territorialisés - Validation des thématiques d'atelier - Validation de la liste des participants aux ateliers - Prochaines étapes	Validation de 19 objectifs territorialisés présentés en séance Validation des thématiques à traiter pour les ateliers : - Atelier n°1 : Interopérabilité/ complémentarité et information - Atelier n°2 : Intermodalité - Atelier n°3 : Vélo Atelier à organiser sur des demi-journées	1/1 Région (1 élus, 5 réf. techniques) 1/1 Département (0 élus, 2 réf. techniques) 2/2 EPCI (2 élus, 3 réf. techniques) 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs (1 directeur)	0/2 Départements (0 élus, 0 réf. techniques) 2/9 EPCI (1 élu, 1 réf. techniques)

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COBASS 3	28/01/25 Sisteron	- Propos introductif de M. Jean-Pierre SERRUS - Résumé de la démarche de co-construction du COM - Bilan des engagements du COM - Synthèse des demandes de modifications - Finalisation du COM et délibérations - Conclusion	- Aucune objection en salle et à distance sur la validation des dernières composantes du COM, à savoir : - Le socle territorialisé - L'annexe 1 : synthèse des engagements - L'annexe 2 : Les engagements du COM Le COM est donc approuvé par l'ensemble des acteurs présents au COBASS n°3 et va être soumis dans une nouvelle version (V1) intégrant les demandes de modifications dans le mois suivant l'instance.	1/1 Région (1 élus, 3 réf. techniques) 1/1 Département (1 élus, 1 réf. techniques) 2/2 EPCI (2 élus, 4 réf. techniques) 2/2 Gestionnaires de gares et PEMs	0/2 Départements (0 élu, 0 réf. technique) 0/9 EPCI (0 élu, 0 réf. technique)

2.2 Les Comités Techniques de Bassin (COTECHBASS)

La participation aux 3 réunions du Comité Technique de Bassin qui jalonnent la démarche a été caractérisée par une mobilisation continue des acteurs.

Les EPCI, les départements, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et les gestionnaires de PEM ou gares de voyageurs ont ainsi participé de façon constante à l'orientation technique de l'élaboration COM, permettant que celui-ci réponde aux priorités des acteurs tout en prenant en compte les limites des moyens et ressources disponibles.

La participation de certains acteurs aux COTECHBASS a été plus limitée, notamment la commune gestionnaire d'une partie de Pôle d'échange Multimodal (Digne-les-Bains). Les EPCI ont été chargés de faire le lien avec les communes le cas échéant.

Le tableau décrit les 3 COTECHBASS qui jalonnent le processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales décisions prises au cours de chaque instance et les acteurs signataires ou territoires associés ayant participé.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

Tableau 9 : Synthèse de la participation aux COTECHBASS

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 1	09/02/24 St André les Alpes	- Présentation du relevé de conclusion de l'instance précédente - Présentation des modifications majeures apportées au socle territorialisé - Synthèse des réponses aux questionnaires - Synthèse des premiers retours sur les fiches recensement - Discussion des objectifs territorialisés - Validation des thématiques retenues comme objet des ateliers - Prochaines étapes	Animation 1 : définition collective des thématiques prioritaires du bassin : 1. Transports en commun routiers et ferroviaires (8 votes) 2. Intermodalité/ PEM (4 votes) 3. Mobilités actives (3 votes) 4. Décarbonation (2 votes) Animation 2 : Proposition de 24 des objectifs territorialisés à présenter en COBASS n°2 Animation 3 : choix des thématiques pour les ateliers 1/ Intermodalité 2/ Interopérabilité/complémentarité / Information 3/ Vélo/Décarbonation	1/1 Région 1/1 Département 2/2 EPCI 1/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/9 EPCI
			Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 & 2; - Passage de 13 fiches à 11 fiches (1 individuelle et 1 bassin M); - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche verte : 5 - Fiche orange : 6 - Fiche rouge : 0	1/1 Région 1/1 Département 2/2 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 1/9 EPCI

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Ordre du jour	Décisions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
COTECHBASS 3	05/11/24	- Présentation de la synthèse de l'atelier n°3 - Présentation des dernières fiches recensement - Présentation de la matrice recensement - Arbitrage sur les projets qui feront l'objet d'une annexe engagement	Animation : - Les fiches collectives sont issues des ateliers 1 à 3 ; - Passage de 15 fiches à 16 fiches avec l'ajout d'une fiche sur l'autopartage ; - État des lieux de l'avancement de la fiche : - Fiche engagement collectives conservées : 16	1/1 Région 1/1 Département 2/2 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/9 EPCI

2.3 Les ateliers participatifs

Les 3 ateliers organisés dans le bassin de mobilité reflètent les priorités des acteurs :

- **Atelier 1 : Améliorer les conditions de l'intermodalité, Poursuivre le développement du covoiturage à l'échelle du bassin**
- **Atelier 2 : Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de services de transports collectifs**
- **Atelier 3 : Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du bassin, Poursuivre la décarbonation, Aide à la conception et à la mise en œuvre d'infrastructures et de services de mobilité, Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées, Démobilité**

La participation aux ateliers s'est caractérisée par une mobilisation des acteurs signataires essentiellement et la Communauté de communes Alpes d'Azur.

Les ateliers ont permis de faire émerger des propositions d'actions à inscrire en tant qu'engagement du COM avec notamment des actions de mutualisation et collaborations pour renforcer et élargir le champ d'initiatives existantes ou nouvelles.

Le tableau suivant décrit les 3 ateliers du processus de co-construction et présente la participation obtenue pour chacun d'eux. Il synthétise les principales propositions émises au cours de chaque atelier et le nombre d'acteurs présents.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (Région, Département, EPCI, gestionnaire de gares ou PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \text{ (entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion)}$$

Tableau 10 : Synthèse de la participation aux ateliers

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 1	14/05/24 St André les Alpes	Améliorer l'offre et la cohérence de l'offre de transports collectifs Faciliter la lecture et l'usage de l'offre	7 propositions de fiche recensement collective : 6 pour l'interopérabilité/complémentarité 1 pour l'information Activité de cartographie des pôles de mobilité existants et potentiels.	1/1 Région 1/1 Département 2/2 EPCI 1/2 Gestionnaires de gares et PEMs	0/2 Départements 1/9 EPCI	/
Atelier 2	14/05/24 St André les Alpes	Améliorer les conditions de l'intermodalité Poursuivre le développement du covoiturage	4 propositions de fiche recensement collective : 3 pour l'intermodalité 1 covoiturage	1/1 Région 1/1 Département 2/2 EPCI 1/2 Gestionnaires de gares et PEMs	0/2 Départements 1/9 EPCI	/

INSTANCE			PARTICIPATION			
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés	Partenaires
Atelier 3	05/09/2024 Barrême	Faciliter et amplifier l'usage du vélo à l'échelle du Bassin Poursuivre la décarbonation Aides à la conception et mise en œuvre de services Améliorer la coordination de l'information lors de situations dégradées Démobilité	5 propositions de fiche recensement collective : 3 pour le vélo 1 pour les situations dégradées 1 retours d'expérience multi-sujets	1/1 Région 1/1 Département 2/2 EPCI 0/2 Gestionnaires de gares et PEMs	0/2 Départements 0/9 EPCI	

2.4 Réunion suivi/évaluation

La participation à la réunion de suivi et évaluation, menée conjointement avec les Agences d'Urbanisme, a été caractérisée par une bonne mobilisation des acteurs.

Les EPCI et Région, ont ainsi participé à la démarche permettant de présenter les indicateurs envisagés pour le suivi des objectifs et des actions du COM, ainsi que pour le suivi des contrats.

Le tableau suivant décrit la réunion de suivi et d'évaluation et la participation obtenue pour cette dernière.

Le nombre de participants est présenté par catégorie d'acteur (région, département, EPCI, gestionnaire de gares et PEMs, associations, centres de recherche, etc.) sous la forme d'un taux de participation :

$$\frac{\text{Nombre d'acteurs présents}}{\text{Nombres d'acteurs invités}} \quad \left(\text{entités pour lesquelles au moins un représentant a été présente lors de la réunion} \right)$$

INSTANCE			PARTICIPATION		
N°	Date et lieu	Thématiques	Propositions principales	Acteurs Signataires	Territoires associés
Réunion suivi et évaluation	13/09/24 Visioconférence	- Présentation des indicateurs envisagés dans le suivi des objectifs et des actions du COM - Échanges autour des facilités, difficultés et mesures à envisager pour le suivi	- Difficultés et facilités sur les thématiques du COM (vélo, intermodalité, covoiturage...) - Proposition d'indicateurs à ajouter	1/1 Région 0/1 Département 2/2 EPCI 0/2 Gestionnaire de gares et PEMs	0/2 Départements 0/9 EPCI

2.5 Travail intermédiaire

La participation aux 8 séquences de travail intermédiaire a été marquée par une mobilisation croissante des acteurs au cours de la démarche.

Les EPCI, département et la SNCF Gares et Connexions se sont appropriés les modalités d'échanges via la plateforme Expertises Territoires qui a permis de faciliter les échanges d'information.

Un processus d'amélioration continue a permis de prendre en compte les préférences des acteurs concernant les modalités de participation aux travaux intermédiaires.

L'ensemble des échanges en dehors des instances a été réalisé dans l'espace de travail « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Sud » sur la plateforme Expertises Territoires du CEREMA. Cet espace de travail a permis de concentrer l'ensemble des informations concernant la démarche de co-construction des COM et de centraliser les échanges avec les territoires.

Tableau 11 : Synthèse des inscriptions sur l'espace de travail
 « Contrats Opérationnels de Mobilité – Région Sud »

INSCRITS À L'ESPACE DE TRAVAIL		
Acteurs Signataires	Territoires associés	Observations
1/1 région 1/1 département 2/2 EPCI 1/2 gestionnaires de gares et PEM	2/2 départements 9/9 EPCI	Utilisation de la plateforme par tous les acteurs signataires à l'exception des communes gestionnaires de PEM. Enjeu pour les départements e suivre plusieurs bassins sur la plateforme.

3 Synthèse de la participation des acteurs à la démarche de co-construction

La participation à la démarche de co-construction du COM a été relativement forte, avec une implication continue des acteurs signataires. A noter cependant que certains gestionnaires de Pôle d'Échange Multimodal n'ont pas participé directement.

Les territoires associés ont participé de façon plus ponctuelle à la démarche, saisissant l'opportunité de mettre en avant des enjeux interbassins.

La participation en atelier a été essentiellement celle des acteurs signataires.

Le tableau suivant retrace la participation aux instances de chaque acteur. Un acteur invité à participer à une instance est considéré présent lorsqu'au moins un représentant de l'organisation concernée est présent lors de l'instance. Dans le cas d'une impossibilité à assister à la réunion signalée aux organisateurs, l'acteur est excusé.

Tableau 12 : Synthèse de la participation des acteurs aux instances

ACTEUR		PARTICIPATION (P : Présent, E : Excusé, A : Absent)									
Rôle	Entité	COBASS 1	COBASS 2	COBASS 3	COTECH BASS 1	COTECH BASS 2	COTECH BASS 3	ATELIER 1	ATELIER 2	ATELIER 3	RÉUNION SUIVI ET ÉVALUATION
ACTEURS SIGNATAIRES	CA Provence-Alpes-Agglomération	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	CC Alpes-Provence-Verdon Sources de lumière	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	Commune de Digne	P	E	A	A	A	A	A	A	A	A
	Département des Alpes-de-Haute-Provence	A	P	P	E	P	P	P	P	P	A
	Régie régionale des transports de Provence Alpes Côte d'Azur	P	P	P	P	P	A	P	P	A	A
	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	P	P	P	P	P	P	P	P	P	P
	SNCF GARES & CONNEXIONS	P	P	P	P	E	A	A	A	A	A
TERRITOIRES ASSOCIÉS	CA du Pays de Grasse	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CA Durance-Lubéron-Verdon Agglomération	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Alpes d'Azur	A	P	A	A	P	A	P	P	A	A
	CC du Sisteronais-Buëch	A	A	A	A	A	A	C	A	A	A
	CC Jabron-Lure-Vançon-Durance	A	P	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Lacs et Gorges du Verdon	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Pays de Forcalquier et Montagne de Lure	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Serre-Ponçon Val d'Avance	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	CC Vallée de l'Ubaye-Serre-Ponçon	P	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	Département des Alpes-Maritimes	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
	Département du Var	A	A	A	A	A	A	A	A	A	A
INVITES	SNCF RETAIL & CONNEXIONS							A	A		
	Groupe d'Action Locale Provence-Alpes-Agglomération							A	A		

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 4 : EVALUATION DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU BASSIN DE MOBILITÉ



**DIRECTION GÉNÉRALE
TRANSPORTS, MOBILITÉ
ET GRANDS ÉQUIPEMENTS**



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



4 Contexte et objectif

Instauré par la loi LOM, et notamment par les articles L1215-1 et L1215-2, le Contrat Opérationnel de Mobilité (COM) est un contrat qui formalise les modalités de l'action commune des autorités organisatrices de la mobilité à l'échelle du territoire de chaque Bassin de Mobilité.

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " (lorsqu'ils existent), les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapporte à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a proposé et ajouté une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique. Ces objectifs à l'échelle du bassin se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc.

Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans mais les objectifs fixés pour le bassin de mobilité peuvent avoir un horizon différent en s'appliquant par exemple à plusieurs générations de COMs. Évaluer la progression du bassin vers les objectifs est une étape nécessaire dans l'évaluation de la politique de mobilité et permet d'orienter les COMs vers un niveau d'exigence correspondant aux progrès souhaités.

5 Méthodologie d'évaluation

5.1 Indicateurs

Les indicateurs retenus permettent d'observer l'évolution de la situation sur le bassin, évolution dont il est fait l'hypothèse qu'elle correspond en partie à une réponse aux changements induits par la mise en œuvre des COMs. Les indicateurs doivent donc permettre de caractériser certains aspects de la mobilité dans le bassin sur lesquels se concentrent les efforts de la politique publique.

Les indicateurs respectent dans la mesure du possible les règles des indicateurs SMART (Spécifique, Mesurable, Acceptable, Réaliste, Temporellement défini).

Matrice des indicateurs de mobilité

Les indicateurs d'évaluation du contrat du bassin de mobilité considéré doivent reposer sur des données collectées régulièrement et avec une maille territoriale suffisamment fine pour pouvoir agréger les données à l'échelle du bassin. En outre de la disponibilité de tels jeux de données, ces données doivent pouvoir apporter des éléments pertinents au vu des objectifs de mobilité du bassin.

Le travail de recensement des jeux de données et de proposition d'indicateurs pertinents est réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin d'élaborer une matrice d'indicateurs potentiellement utilisable pour l'évaluation des objectifs des COMs.

Thèmes	Indicateurs	Valeurs	Source	Retour territoires
Mobilité générale	Parts modales	Parts modales des différents modes en interne ou en échange	RP INSEE	Non
Intermodalité transports en commun	Fréquentation du Système d'Information Billettique Régional (SIBR)	Fréquence d'utilisation du site	Données région	Non
	Correspondance en gare routière et ferroviaire	Nombre de lignes et nombre de dessertes	GTFS	Non
	Évolution des PEM	Nombre de PEM existant, en évolution ou en projet	Territoires	Oui
	Fréquentation des gares régionales	Nombre de gares et de voyages	Données région + SNCF	Non
	Fréquentation des lignes de cars régionales	Nombre de lignes et de voyages	Données région	Non
	Fréquentation des réseaux locaux	Nombre de voyage	Données territoires	Oui
	Nombre d'abris vélos existants et construits	Nombre de commune disposant d'un abri et nombre d'abris	Données région + territoires	Oui
	Nombre de places par abris sécurisés	Nombre de places	Données région + territoires	Oui
	Fréquentation des abris vélos	Nombre d'utilisations		
Modes actifs	Linéaire d'aménagements cyclables existants	Km existants	Open data OSM	Oui
	Fréquentation aux points de comptage	Nombre d'usagers chaque mois et/ou à l'année	Compteurs	Oui
Covoiturage	Nombre de trajets covoiturés	Nombre de trajets covoiturés internes ou en échange	Registre national	Non
	Distance des trajets covoiturés	Distance moyenne (Km) des trajets internes ou en échange	Registre national	Non
	Nombre d'aires de covoiturage	Nombre d'aires officielles	Open data + territoires	Oui
Décarbonation	Motorisation des ménages	Ménages équipés de 0 à 3 voitures ou +	RP INSEE	Non
	Motorisation Crit'Air	Véhicules Crit'Air E, 1 à 5 et non classé	SDES	Non
	Qualité de l'air	CO2, polluants (Nox, PM10, PM2,5, COVNM, consommations finales d'énergies	Atmosud	Non
	Borne IRVE	Nombre de bornes et usage	BNLC + territoires	Oui

Tableau 13 : Les indicateurs d'évolution de la mobilité

5.2 Périodicité d'évaluation

Évaluation à mi-parcours

L'évaluation a lieu une première fois à mi-parcours afin de pouvoir présenter aux acteurs les avancées et les difficultés rencontrées lors de la mise en œuvre du contrat. La première évaluation permet de proposer des actions rectificatrices, d'identifier les opportunités.

Évaluation de fin de contrat

Une seconde évaluation pourra avoir lieu au terme du contrat afin de faire un bilan final de la mise en œuvre. Elle permettrait en outre d'orienter et proposer les bases d'un nouveau COM.

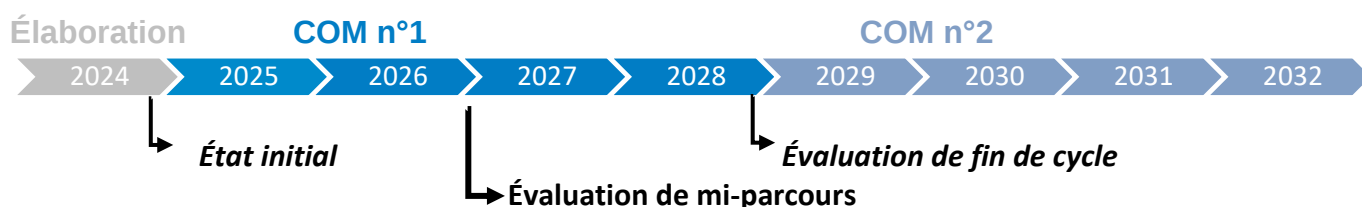
5.3 Protocole d'évaluation

L'évaluation est pilotée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celle-ci implique un premier temps de collecte et analyse des données nécessaires afin de procéder à la mise à jour des indicateurs à partir des données.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. L'acteur doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires. À partir des indicateurs mis à jour, est attribué de façon qualitative un degré de progression vers l'objectif. Enfin, les résultats sont partagés et débattus avec les acteurs du bassin de mobilité afin d'apporter des nuances et de statuer.

6 Canevas de tableau de bord

6.1 Calendrier d'évaluation



6.2 Évaluation de l'atteinte des objectifs

6.2.1 Évaluation qualitative



État des lieux initial du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Une mobilité caractérisée par l'usage de la voiture individuelle
- Exemple : Un réseau morcelé avec peu de points de connexion entre les différents modes de transport
- ...



Objectifs généraux du bassin de mobilité (bassin X)

- Exemple : Diminuer l'autosolisme dans les déplacements domicile-travail
- Exemple : Développement des mobilités actives
- ...



Principales avancées

- Exemple : Un changement de comportement favorisant les mobilités partagées et les mobilités actives dans les déplacements domicile-travail
- ..



Points d'amélioration

- Exemple : Peu de changement de comportement favorisant l'usage des transports en commun par rapport aux transports individuels
- Exemple : Des crises liées au changement climatique à mieux anticiper
- ...

6.2.2 Évaluation quantitative

INDICATEUR	UNITE	VALEUR INITIALE	OBJECTIF FINAL	RESULTAT A DATE	PROGRESSION
Objectif 1					
Exemple : Part du covoiturage dans les déplacements domicile-travail	% de part modal	2%	15%	7%	+ 33%
Objectif 2					
Exemple : Avis positifs sur l'usage du vélo pour aller au travail	% d'avis positifs	10%	75%	50%	+53%

Contrat Opérationnel de Mobilité

ANNEXE 5 : SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ENGAGEMENTS DU CONTRAT OPERATIONNEL DE MOBILITE



1 Contexte et objectif

A l'échelle de chaque bassin de mobilité, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conclut un « contrat opérationnel de mobilité » avec les AOM, les syndicats mixtes " loi SRU " lorsqu'ils existent, les Départements et les gestionnaires de gares de voyageurs ou de pôles d'échanges multimodaux concernés. Ce contrat peut associer les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou tout autre partenaire.

Le contrat opérationnel de mobilité inclut des objectifs coconstruits avec les acteurs de la mobilité du territoire, objectifs qui dans cette première génération de contrats se rapportent à cinq thématiques principales : les différentes formes de mobilité et l'intermodalité, les pôles d'échanges multimodaux et les aires de mobilité, les modalités de gestion des situations dégradées, le recensement et la diffusion des pratiques et actions de mobilité, ainsi que l'aide à la conception et à la mise en place d'infrastructures et services de mobilité. Aux cinq thématiques du code des transports, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ajoute une thématique de décarbonation en lien avec les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et lutte contre le changement climatique.

Ces thématiques, à l'échelle du bassin de mobilité, se déclinent de manière opérationnelle par des engagements pris par les acteurs sous forme d'actions, projets, plans, etc. Le contrat de mobilité a une durée de quatre ans au cours desquels doivent se déployer les moyens nécessaires pour la mise en œuvre de ces actions.

Afin de pouvoir connaître à tout moment l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements, il est nécessaire de réaliser un suivi lié à ces engagements. L'évaluation est une étape complémentaire (voir annexe ad hoc décrivant l'évaluation) au suivi et vient, de façon ponctuelle à un moment précis du cycle de vie du COM, mettre en regard le degré d'avancement de la mise en œuvre des actions avec les objectifs de mise en œuvre fixés dans le contrat. L'agrégation des résultats obtenus pour tous les engagements permet d'obtenir une vision globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre opérationnelle du COM.

2 Méthodologie de suivi

2.1 Périodicité de suivi

Le suivi consiste à réaliser le recueil des informations nécessaires. Ce suivi peut être réalisé ponctuellement en préalable à l'évaluation ou bien périodiquement à une fréquence déterminée afin de retracer l'évolution dans le temps des indicateurs.

Le suivi doit être organisé collectivement avec les acteurs du bassin et ses modalités doivent prendre en compte les ressources et moyens disponibles à cet effet

2.2 Protocole de suivi

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur sollicite périodiquement les acteurs du bassin de mobilité afin de collecter les données. Pour chaque engagement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se rapproche de l'entité pilote dont la personne référente est indiquée sur l'annexe engagement. La personne référente doit à son tour mobiliser les ressources de son organisation et celles de ses partenaires afin de fournir les informations nécessaires.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se charge alors d'évaluer l'avancement de la mise en œuvre de chaque engagement. Elle attribue alors à chaque engagement un statut de mise en œuvre comme suit :

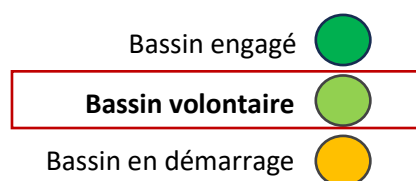
Statut de l'engagement	Code couleur
Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
En cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Dans le cadre de l'évaluation, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur réalise une synthèse en agrégeant les résultats obtenus pour tous les engagements du COM. Le code couleur permet une lecture facilitée des résultats.

Les résultats et la synthèse sont présentés à l'ensemble des acteurs afin de leur permettre d'exprimer leur accord ou de proposer des modifications du statut de chaque engagement.

3 Canevas de tableau de bord

3.1 Bilan du bassin de mobilité



Statut	Nombre d'engagements	Pourcentage
Engagement abandonné	2	20%
Non démarré	5	50%
Étapes préalables en cours	1	10%
Engagement en cours de réalisation	2	20%
Engagement tenu	0	0%
Engagement poursuivi	0	0%
Total	10	100%

Principales réalisations de la mise en œuvre du COM

- ... à compléter

3.2 Mise en œuvre des engagements

LIBELLE ENGAGEMENT	TYPE	THEMATIQUES DU COM						PILOTE	ÉCHEANCIER PREVISIONNEL				AVANCE- MENT	OBSERVATIONS
		Différentes formes e	PEM	Situations dégradées	Diffusion des	Aides conception et	Décarbonation		2025	2026	2027	2028		
Libellé engagement 1	Plan	x	x		x			Porteur	L	F M				Exemple : Convention signée le 20/10/25
Libellé engagement 2	Étude		x					Porteur	L					
Libellé engagement 4	Projet							Porteur						
Libellé engagement 1	Projet													
Libellé engagement 2	Projet								L F	M				
Libellé engagement 3	Projet													

Codification de l'avancement technique

Engagement abandonné	
Non démarré	
Étapes préalables en cours	
Engagement en cours de réalisation	
Engagement finalisé	
Engagement poursuivi	

Phasage prévisionnel des actions	
Lancement des démarches préalables	L
Financement obtenu	F
Début de la mise en œuvre	M